



COMITE DE PILOTAGE POUR L'AMELIORATION DU
CLIMAT DES AFFAIRES ET DES
INVESTISSEMENTS EN RDC

SEMESTRIELLE N°01 - DECEMBRE 2013

CLIMAT *des* AFFAIRES

REVUE D'INFORMATIONS SUR LE CLIMAT DES AFFAIRES ET DES INVESTISSEMENTS EN RDC

**CREATION
D'ENTREPRISE**



**PERMIS
DE CONSTRUIRE**



**PAIEMENT
DES TAXES ET IMPOTS**



**RACCORDEMENT
A L'ELECTRICITE**



**COMMERCE
TRANSFRONTALIER**



LA POURSUITE DU PROCESSUS S'IMPOSE

ASSAINIR ENSEMBLE POUR UN CONGO EMERGENT



COMITÉ DE PILOTAGE POUR L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES ET DES INVESTISSEMENTS EN RDC

Sélectionner une langue ▼

Accueil | Liens utiles | Plan du site | Contact | RSS

Rechercher... OK

Accueil | A propos du CPCAI ▼ | Réformes ▼ | Suivi et Evaluation ▼ | Ressources ▼ | Infos ▼ | Interactivités ▼ | Contact

RETROUVEZ-NOUS AUSSI SUR :
www.cpcai.cd

Vers la mise en place d'une stratégie de simplification des procédures de facilitation du commerce transfrontalier



A l'instar des autres pays, la République Démocratique du Congo veut faciliter le commerce dans tous ses postes frontaliers avec ses voisins. Ce séminaire-atelier sur la facilitation du commerce en RDC était organisé du 11 au 13 décembre 2013 par la brigade CERTU-CPCAI-UMADICIR (Cellule d'Exécution du Projet de Transport Multimodal-Comité de Pilotage pour l'amélioration du Climat des Affaires et des Investissements-Unité Nationale de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé).

L'objectif de ces ateliers était de mettre en place une stratégie de simplification des procédures du commerce international. Un plan d'action y sera associé, comprenant l'amélioration de la gouvernance, les investissements en matériels, équipements et infrastructures de base destinés à faciliter le flux de biens le long de principaux corridors de transport pour le commerce international en RDC.

Dans son allocution, l'Expert en Réformes du CPCAI, Monsieur Janvier KIMBU MBAYA après avoir remercié le Chef de l'Etat ainsi que les autorités provinciales, a parlé des réformes mises en place par le Gouvernement central et à ensuite parlé du CPCAI, de sa mise en place ainsi que de ses missions et à listé les différentes réformes réalisées.

[Lire la suite...](#)

Autres actualités

- Création d'entreprise : tout doit se faire au Guichet Unique de Création d'Entreprise
- Les plates formes de la société civile s'intéressent aussi au climat des affaires en RDC
- Le cabinet britannique MAXWELL-STAMP PLC encourage le CPCAI à poursuivre le processus de réformes
- Deuxième audience foraine de la cour commune de justice et d'arbitrage de FORNDA tenue en RDC
- Table ronde des opérateurs de fonds à la dimension de la province

Echos des provinces



Cliquez pour agrandir la carte ->

1. Bandundu
2. Bas-Congo
3. Equateur
4. Kasai-Orientale
5. Kasai-Orientale
6. Katanga
7. Kinshasa
8. Maniema
9. Nord-Kivu
10. Province-Orientale
11. Sud-Kivu

Congos des provinces LES CELLULES PROVINCIALES DU CLIMAT DES AFFAIRES DES OPERATIONNELLES [Lire la suite...](#)

Etat des provinces

Le Bas-Congo a mis en place sa cellule provinciale pour l'amélioration du climat des affaires et des investissements [Lire la suite...](#)

Voir toutes les provinces >>>

Rejoignez-nous sur



Reformes en cours



- Mise sur pied d'un Guichet Unique de Création d'Entreprise
- Introduction des documents et formulaires standardisés pour la

Cpcai Vous aimez

Vous et 6 835 autres personnes aimez Cpcai.

Accueil	A propos du CPCAI	Réformes	Suivi et Evaluation	Ressources	Infos	Interactivités
Aperçu rapide	Mission	Textes légaux	Structure Organique	Carte de visite de la RDC	Réformes menées	Réformes en cours
Documentation	Rapport mensuel	Rapports de Suivi-Evaluation	Statistiques	Banque de photos	Actualités	Forums thématiques
Vidéos	Autres ressources	Liens Utiles	Plan du site	Echos des provinces	Newsletters	
Agenda	Eléments des rapports Doing Business	Revue de Presse				

Rejoignez-nous sur



**Rapport
Doing Business 2014 :**

La poursuite
du processus
s'impose

24-25



L'harmonisation
des textes entre
le pouvoir central
et les provinces
s'impose

32-33



Le Premier Ministre
**MATATA PONYO
MAPON**
convainc
les investisseurs
américains

48-49



Eustache Ouayoro :

« Le développement
de la RDC ne pourra
se faire qu'avec un
secteur privé efficace
et performant »

62-63

Prof. Roger MASSAMBA :

« Droit OHADA, facteur déterminant
dans l'amélioration du climat
des affaires»11-13

Ratification par la RDC de la Convention
de New York, le dépôt des instruments
d'adhésion demeure la dernière étape
à remplir 16

Création d'entreprise :

84,3 % du niveau de satisfaction
selon l'enquête menée par le CPCAI 26

RACCORDEMENT A L'ELECTRICITE

les opérateurs économiques préfèrent
la caution en espèces en lieu et place
de la garantie bancaire..... 40-41

**Toutes les informations sur
le climat des affaires et des
investissements en RDC**

Responsable de publication

Alexis MANGALA NGONGO
Comité éditorial
Alexis MANGALA NGONGO
Janvier KIAMBU
Dieudonné NGWASI
Freddy MPUTAKESE
Annie MBOMBO

Ont collaboré à ce numéro

Didier MAGALA
Avellin DIYOKA
Joël MOKANDA
Balde MOHAMED
Athalie NKIERI
Virginie NYAMUGABO

Adresse :

1er niveau, Immeuble SOFIDE
9-11, croisement Kisangani-Lemarinel
B.P. 2080 Kinshasa I / Gombe
Tél. : (243) 125100612
(243) 82 493 84 73

**« Ainsi, je préconise que
soit prise notamment
la mesure relative à la
consolidation du climat
des affaires par le respect
scrupuleux de la loi sur
les marchés publics et le
parachèvement
du processus de la mise
en œuvre du droit OHADA ».**

**(Extrait du discours
du 23 Octobre 2013
devant le Congrès)**



Son Excellence
Monsieur Joseph KABILA KABANGE
Président de la République Démocratique du Congo

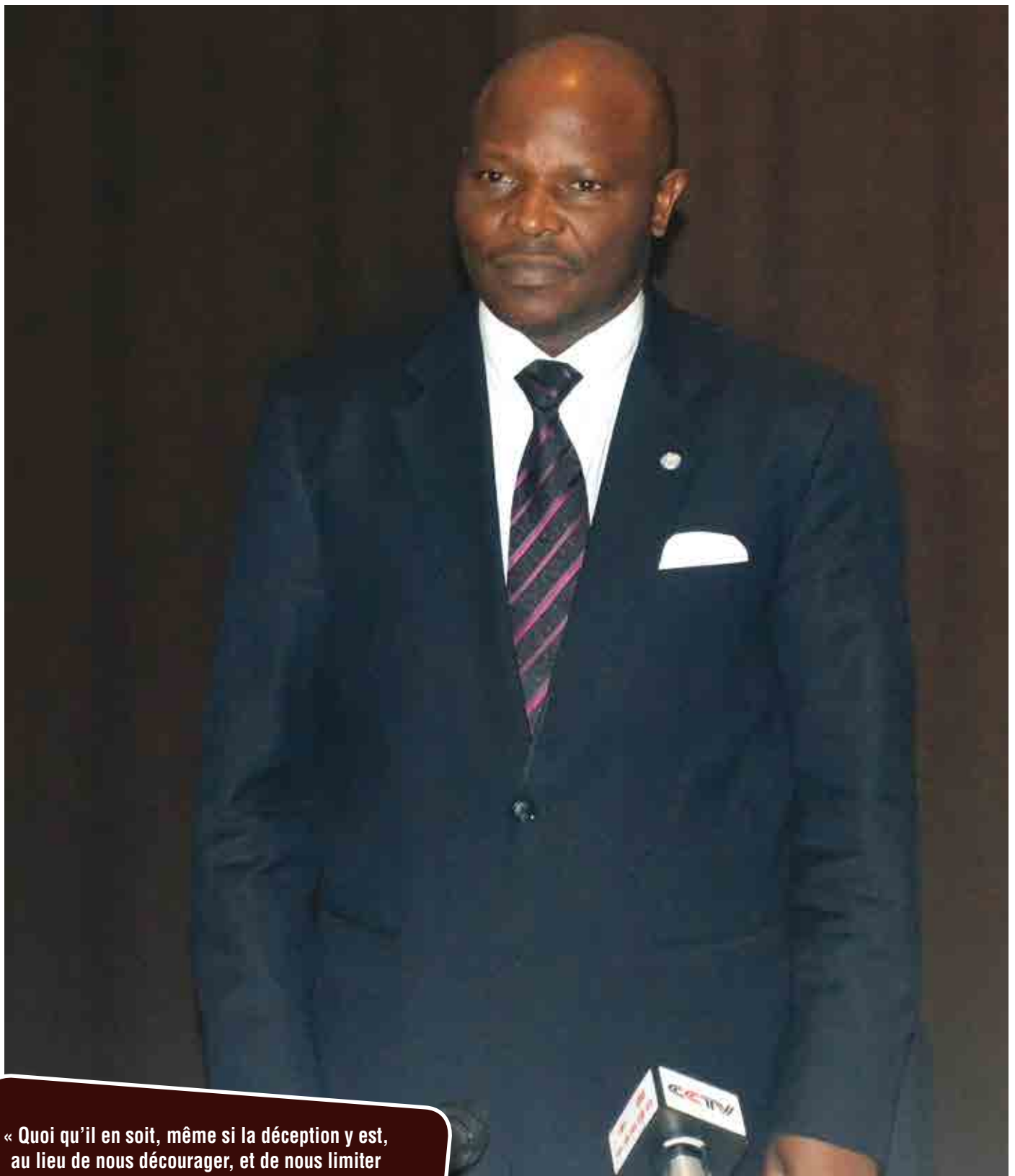


« Le pays s'est lancé sur la voie des réformes vigoureuses et de la construction urgente d'une classe moyenne émergente avec une hausse des investissements étrangers dans un monde en pleine globalisation. Venez donc investir dans ce pays dont la transition économique, politique et sociale vers l'émergence est palpable et irréversible. C'est maintenant ou jamais qu'il faut venir en RDC, les opportunités sont immenses, et ce, dans tous les domaines de la vie nationale! »

Extrait du Discours du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Matata Ponyo Mapon, à Chicago, aux Etats Unis au 9ème forum des affaires en Afrique du 09

Octobre 2013.

Son Excellence
Monsieur MATATA PONYO MAPON
Premier Ministre et Chef du Gouvernement



« Quoi qu'il en soit, même si la déception y est, au lieu de nous décourager, et de nous limiter au classement, nous devons aller de l'avant, à fournir plus d'efforts et de faire preuve d'audace. Pour l'avenir, le Gouvernement va poursuivre les réformes, car nous savons qu'il n'y a pas d'alternative et qu'au bout du compte, cela finira par payer. Comme nous n'avons cessé de le répéter, les réformes ne produisent un résultat que dans la durée. Sur ce plan précis, la RDC est à sa 4ème année de réformes. »

Célestin Vunabandi Kanyamihigo
Extrait du discours du 1^{er} Novembre 2013 à la conférence
de presse avec les médias après
la publication du rapport Doing Business 2014.

Son Excellence
Monsieur Célestin VUNABANDI KANYAMIHIGO
Ministre du Plan et SMRM



Alexis MANGALA NGONGO
Délégué Principal

Le secteur privé, à travers les petites et moyennes entreprises et industries, constitue le moteur de l'économie congolaise.

Subséquentement, faciliter, simplifier et moderniser les procédures administratives liées à la vie des entreprises demeure le cheval de bataille du Gouvernement dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et des investissements.

Les partenariats publics-privés et les investissements dans les secteurs des infrastructures, de la santé, de l'éducation, de l'agro-business ainsi que l'exploitation des ressources naturelles axée sur la transformation de la production sont les clés du développement de la RDC.

Aujourd'hui, la volonté de développer le pays existe, elle est manifeste. Le climat des affaires fait partie des priorités du Gouvernement de la République Démocratique du Congo. D'où la nécessité de poursuivre les réformes visant à rendre plus attrayant l'environnement des affaires et à assurer la protection des investissements.

Le Comité de Pilotage pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements, structure technique du Gouvernement s'inscrit dans cette dynamique en identifiant les obstacles et entraves rencontrés par les entrepreneurs et en proposant au Gouvernement des mesures spécifiques à prendre dans le but de faciliter et de simplifier les procédures administratives et d'améliorer ainsi la perception et l'image de la RDC notamment à travers les classements internationaux tel que le rapport Doing Business de la Banque Mondiale.

Les réformes sont difficiles et coûtent chères. Changer les pratiques, changer les mentalités et ramener la confiance, requièrent des efforts et des ressources importantes.

Comme pour l'administration publique, les provinces ont emboité le pas par la création des cellules provinciales dédiées à l'amélioration du climat des affaires afin de veiller à la mise en œuvre des réformes et réglementations des entreprises.

La compétitivité et la relance des activités économiques tous azimuts dans les provinces à travers l'entrepreneuriat local doivent soutenir la politique de stabilisation du cadre macroéconomique et permettre à terme une amélioration sensible du pouvoir d'achat et du bien-être de tous les congolais. Une évaluation sera faite dans les prochains jours sur la mise en application des réformes par les Exécutifs provinciaux.

Durant les six prochains mois, le CPCAI mettra un accent particulier sur le suivi, l'évaluation et la communication dans quatre domaines de réformes. En effet, pour la création d'entreprise, il est envisagé le renforcement des capacités du Guichet Unique de Création d'Entreprise ; pour le permis de construire, l'harmonisation des textes en vigueur entre le pouvoir central et les provinces ; pour l'accès à l'électricité, la poursuite de la réforme relative à la caution bancaire ; et, enfin, pour le paiement des taxes et impôts, la simplification de la parafiscalité et la fusion des échéances.

Je reste convaincu que les réformes initiées simplifieront et faciliteront les procédures liées au cycle de vie des entreprises et qu'elles amélioreront la perception du public sur les efforts de modernisation entrepris par l'Etat.

J'invite donc tous les opérateurs économiques nationaux et étrangers à participer au programme de réformes à travers un franc dialogue public-privé.



CRÉATION

Le CPCAI a été créé par Décret N°09/31 du 8 Août 2009. Il est placé sous la présidence du Ministre du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité.

MISSIONS

- Identifier les obstacles et entraves rencontrés par les investisseurs dans la constitution des entreprises ainsi que dans l'exécution de leurs obligations vis-à-vis de l'Etat et des tiers ;
- Prendre en compte les préoccupations des opérateurs économiques en matière d'investissements ;
- Définir la politique en vue de l'amélioration du climat des affaires et des investissements en RDC ; proposer des orientations spécifiques en la matière ;
- Examiner et valider des travaux du groupe d'experts ;
- Décider des mesures à prendre et en faire rapport au Conseil des Ministres ;
- Faire accélérer la mise en œuvre des réformes devant permettre une plus grande sécurité juridique et judiciaire des investisseurs ;
- Proposer au Gouvernement des mesures spécifiques sur l'amélioration du climat des affaires ;
- Proposer des mesures à prendre en vue de l'amélioration du Doing Business en RDC.
- Assurer le suivi-évaluation de l'exécution des mesures prises.

OBJECTIFS

- Simplification des formalités relatives à l'exercice des activités économiques ;
- Réduction du nombre de procédures administratives ;
- Réduction du délai de traitement des dossiers et de délivrance des documents administratifs ;
- Allègement des taux d'impôts, droits, taxes et redevances ;
- Transparence des procédures administratives dans les services publics et les opérateurs économiques ;
- Elimination des tracasseries administratives et policières

STRATEGIES

- Implication des services concernés par la réforme à travers des concertations et consultations à plusieurs niveaux ;
- Communication et dialogue permanent avec les milieux d'affaires ;
- Vulgarisation auprès des administrations et services publics concernés ainsi que des opérateurs économiques, y compris les PME et les micro-entreprises.



Professeur Roger MASSAMBA
Président de la Commission Nationale OHADA/ RDC

Prof. Roger MASSAMBA :

« Droit OHADA, facteur déterminant dans l'amélioration du climat des affaires »

AU mois de septembre 2012, la RDC, adhérait à l'OHADA comme 17^{ème} Etat membre, 19 ans après la signature du *Traité (constitutif)*, signé le 17 octobre 1993 en Ile Maurice, par quatorze pays africains. Un acte fort pour concrétiser son attachement à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique.

En effet, avec le Droit OHADA, une certaine unanimité s'est formée autour des idées selon lesquelles, d'une part, la sécurité juridique et judiciaire est l'une des conditions nécessaires pour instaurer de façon durable la confiance des investisseurs, tant nationaux qu'étrangers, développer un secteur privé dynamique et promouvoir les échanges commerciaux, et d'autre part, il n'y a pas de développement économique et social durable sans un cadre juridique propice aux investissements.

Quel bilan faire de cette première année d'adhésion, qu'est-ce qui a changé par rapport au droit ancien, quelle stratégie pour son appropriation ainsi que sa participation effective à l'amélioration du climat des affaires et des investissements ?

C'est à toutes ces questions que le Professeur de droit, de l'Université de Kinshasa, au troisième cycle, Président de la Commission Nationale OHADA, Roger Massamba, bien connu dans le monde scientifique et qui n'est plus à présenter, a répondu naturellement.

Monsieur le Président, un an après l'adhésion de la RDC à l'OHADA, quel bilan dressez-vous ?

Bilan tout à fait positif, évidemment. Rien n'est parfait ici bas, certes. C'est un bilan positif dont on peut être fier et qui est d'ailleurs salué par nos collègues des autres Etats membres de l'OHADA.

De manière générale, il faut retenir que, sur le plan institutionnel, la RDC s'est distinguée par son comportement au niveau de l'OHADA :

1. La RDC dernière à arriver a été la première à payer sa cotisation en 2013 ;
2. La RDC a participé à toutes les réunions du Conseil des Ministres de l'OHADA, à travers les Ministres de la Justice et des Finances qui ont apporté des contributions substantielles qui ont été appréciées. Ils ont pris part à diverses décisions concernant la RDC qui a demandé un peu plus du temps pour l'entrée en vigueur de l'acte uniforme sur la comptabilité, à savoir un an pour les comptes personnels des entreprises, deux ans pour les comptes combinés et consolidés. La RDC a participé à la conférence des Chefs d'Etats et des Gouvernements, le Ministre de la Justice a été Mandaté par le Chef de l'Etat afin de représenter la RDC dans des Grandes Instances.

Sur le plan institutionnel, je dirai qu'il y a une satisfaction. Sur place, le travail qu'a abattu la Commission Nationale de l'OHADA en ce qui concerne les différents axes de notre Plan d'action. Le plan d'action que nous avons

mis sur pied, a permis une évaluation trimestrielle et même des rapports mensuels. Tout est publié sur le Site de la commission Nationale de l'OHADA : www.ohada-rdc.cd.

Les actions menées en l'espace d'une année, il y a l'organisation des formations et la distribution aux Magistrats, Avocats, Experts comptables, et autres, de la documentation (ouvrages, des milliers des codes verts, Harmonisation du Droit Congolais avec les actes uniformes du droit OHADA...), pour mieux faire connaître le Droit OHADA. Ce qui a permis aux utilisateurs de bien travailler.

Toutes les Provinces ont été touchées mais nous avons une petite dette envers la Province Orientale, le Maniema et le Nord-Kivu; cette dette va bientôt être réglée d'ici le mois de Janvier.

Il y a une dimension qui fait que beaucoup ne ressentent pas cette formation c'est tout simplement parce qu'elle ne concerne généralement que 40 à 50 personnes. L'objectif est d'élargir le cercle. Nous formons des formateurs qui forment à leur tour. Ils sont sensés faire la restitution dans leur milieux respectifs, et nous sommes appelés à veiller à ce que cette restitution soit efficace.

Que pensez-vous des allégations selon lesquelles le Droit OHADA est plus complexe que l'ancien sur certaines questions comme le RCCM, la procédure de saisie, etc. ?

Je crois que toute chose nouvelle appelle parfois des réflexes et réflexions de ce genre. Ce qu'il faut

souligner est que le Droit OHADA est en pleine application dans les tribunaux et au niveau du Guichet Unique. Les entreprises sont en train d'harmoniser leurs statuts, les commerçants sont immatriculés à nouveau, tout cela se passe selon les normes du Droit OHADA. C'est vrai que certaines matières sont plus complexes que d'autres, je me souviens quand nous étions étudiants, certains Prof nous disaient que cette matière est très austère, très complexe : les successions sont des matières complexes en Droit. Que ce soit dans le Droit ancien ou nouveau, que ce soit dans le Droit Japonais, Congolais, OHADA et que sais-je, ce sont des matières difficiles et austères. Mais avec le temps les praticiens s'habituent et les difficultés sont en train de disparaître et c'est la pratique qui va aider à surmonter ces difficultés.

Nous renforçons les formations sur les thèmes les plus difficiles. Au début, c'était sur les connaissances générales sur l'OHADA, mais maintenant puisqu'on se dit qu'il y a des difficultés sur l'acte Uniforme, sur les procédures de recrutement de l'exception, nous mettons l'accent sur ce genre de procédure ou de sûreté par exemple. On va arriver.

Une année après l'entrée en vigueur du Droit OHADA, quelle stratégie la CNO utilise-t-elle pour arriver à une appropriation et à une application effective du Droit OHADA en RDC ?

Mais c'est ce qui a déjà commencé. C'est pourquoi on a commencé la formation afin que chacun démystifie l'OHADA en découvrant et constatant qu'il y a beaucoup des règles qui ressemblent aux règles que nous connaissons déjà, les principes de base restent les mêmes. Je rappelle que nous faisons partie de la famille Romano-Germanique et que l'essentiel de l'OHADA est basé sur le système Romano-Germanique. D'abord, que les gens comprennent que ce n'est pas plus compliqué que ce qu'on connaissait, c'est plutôt plus complet et plus moderne. Donc, donner l'occasion à qui le veut d'avoir accès aux

textes, soit par les documents que nous distribuons, soit par le site Internet. Là, vous avez accès aux actes uniformes, traités et un certain nombre de documents et publications afin que les magistrats, avocats, enseignants et hommes d'affaires puissent disposer du fameux document : Harmonisation du Droit Congolais avec les axes uniformes de l'OHADA, parce qu'en consultant ils peuvent régler pas mal des difficultés et savoir comment appliquer le Droit OHADA au Congo.

Le dernier effort que nous allons faire en intensifiant les formations concerne la loi de mise en œuvre de l'OHADA, cette loi ne retarde pas l'application du Droit OHADA mais va simplifier les choses, elle va dire quelles sont les sanctions pour chaque acte Uniforme. Elle va dire quels sont les modes les plus simples et va empêcher les controverses inutiles sur l'application du Droit OHADA et le texte au niveau de la Commission Nationale de l'OHADA avait déjà été prêté et a été transmis au Ministre de la Justice qui l'a envoyé au Gouvernement. Je crois qu'il faut aussi souligner que la Commission Nationale de l'OHADA va mettre l'accent sur d'autres thèmes. J'ai parlé des thèmes difficiles sur lesquelles nous faisons déjà plus de sensibilisation que sur d'autres. Nous allons aussi nous occuper de façon plus remarquable de l'entrepreneur c'est-à-dire le petit commerçant, comment petit à petit formaliser son activité et l'amener à déclarer son activité au registre de Commerce.

Nous veillerons à ce que les Congolais soient informés le mieux possible, nous veillerons à ce que les praticiens, les Juges, les Avocats, les Magistrats et autres de l'intérieur et de l'extérieur de chez nous puissent partager leurs expériences pratiques sur l'OHADA.

Selon vous Monsieur le Président, en quoi le Droit OHADA participe-t-il à l'amélioration du climat des affaires et est un facteur d'attrait des investisseurs ?

Je crois que l'OHADA est le facteur le plus déterminant dans l'amélioration du climat des affaires à côté des

autres facteurs. Sans le Droit OHADA, l'amélioration du climat des affaires est bloquée parce que c'est à partir du Droit OHADA que nous voulons renforcer sensiblement la sécurité juridique et judiciaire. Cela signifie qu'avec des textes clairs et modernes adaptés et accessibles, il est possible que les investisseurs nationaux ou étrangers se disent : « je peux me lancer dans telle ou telle autre activité avec une organisation judiciaire au niveau communautaire plus rassurante qu'autre fois ».

Les milieux d'affaire se sentent plus sécurisés parce qu'ils se diront que même s'il y a encore des petites hésitations au niveau national, on finit quand même par se rattraper et c'est aussi une forte contribution dans la lutte contre la corruption. Enfin, je prends juste quelques exemples : le renforcement du mécanisme d'octroi de crédit et la transparence pour le crédit avec la publicité sur les sûretés mobilières. C'est très clair que les Banques vont être plus enclines à octroyer des crédits pour l'émergence des activités commerciales.

Je veux qu'on prenne un peu plus de considération pour le Climat des affaires. Je viens de dire que la sécurité juridique et judiciaire constituent un outil OHADA important pour l'amélioration du climat des affaires. Il y en a d'autres d'ordre fiscal et administratif.

Je voudrais signaler que quand on regarde notamment le rapport Doing Business, il faut qu'on se dise que ce n'est pas une parole d'évangile, ce n'est pas la Bible ; mais, c'est quand même un thermomètre qu'il faut regarder aussi.

Il y a un certain nombre d'indicateurs, notamment la création d'entreprise par rapport à l'accès aux crédits. Quand vous venez à l'OHADA, vous n'avez pas les mêmes critères. Je sais qu'à partir de l'OHADA on influence à quelques critères, je dirai la moitié notamment la création d'entreprise, la protection des investisseurs.

Je voudrais vous dire, qu'au même moment que Doing business fait son

travail, l'OHADA également a réfléchi sur son propre impact économique et là, nous avons quelques critères particuliers : les actes uniformes de l'OHADA et la création des Entreprises. On arrive au constat que les actes uniformes ne jouent pas le rôle de manière directe ; c'est peut être à cause de la manière dont le RCCM est organisé ou le Guichet Unique. Mais les actes uniformes améliorent la situation et je prends les mots d'une étude réalisée à ce sujet :

« Il apporte une amélioration de l'indicateur création d'entreprise, et des différents éléments à prendre en compte pour créer une Entreprise. C'est un apport décisif.

Une étude a été faite et a amené à la conclusion suivante :

1. L'amélioration de l'indicateur création d'entreprise est très significative grâce à la mise en œuvre des actes uniformes.
2. Quant à l'apport des actes uniformes en matière de crédit, on a constaté que l'évolution d'octroi de crédit a été très sensible durant l'application des actes uniformes par rapport à la période antérieure.
3. Concernant les actes uniformes par rapport à l'investissement direct, là aussi des évaluations ont été faites pour constater qu'il y a une forte pression.
4. Pour ce qui est des actes uniformes par rapport à la croissance économique, là également on sent qu'il y a une progression et on pense qu'à ce niveau là il y a quand même un effort à faire. De façon Générale, en même temps qu'on a un rapport Doing Business, l'OHADA vient d'avoir un rapport sur l'impact du Droit OHADA qui a été présenté aux chefs d'Etat à Ouagadougou, en octobre dernier et je crois que dans les semaines qui viennent, ce document sera rendu disponible et on pourra se dire que Doing Business est important mais il y a aussi d'autres repères, d'autres paramètres, d'autres analyses, qui montrent comment on est en train de progresser et là où on doit faire un peu plus d'effort.

Là, j'ai résumé, il y a aussi d'autres points sur lesquels des efforts sont encore attendus.

Qu'en est-il de l'utilisation par la CNO des enseignants vacataires congolais formés à l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature ?

On a parlé des avantages ou des désavantages. Certains disent qu'on n'est pas objectif, notamment pour le RCCM dont l'informatisation se fait attendre ; mais je peux déjà vous apaiser. Pour la RDC il y a une forte bataille, on pourra être parmi les premiers d'ailleurs là dessus. Mais là pour le moment ça crée problème, il y a encore une certaine lenteur qu'on exagère parfois.

Il y a des troubles dont il faut tenir compte. Néanmoins au-delà des troubles, le nombre des juges est encore insuffisant et il y a des efforts à fournir pour que le travail qui est fait au niveau de la CCJA puisse donner satisfaction. Donc, il y a quelques satisfactions qu'il faut exprimer. Mais aussi les actes uniformes, sont l'œuvre des hommes. Ils nécessitent quelques retouches parce qu'il y a par ci, par là des petites choses qu'on constate et qui exigent l'amélioration des textes.

Donc on n'a pas dit que l'OHADA est parfait. Mais par rapport à cela, un grand progrès a été accompli.

La question que vous posez sur les enseignants vacataires, nous avons une liste d'enseignants vacataires au niveau de l'ERSUMA c'est-à-dire l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature, qui peut changer de nom puisque les choses évoluent, au fur et à mesure. On va les utiliser ici ou parfois ils seront appelés à l'ERSUMA comme d'autres Africains pour aller apporter leur expérience en vue de former d'autres personnes y compris des formateurs. Nous avons un cercle beaucoup plus large que ces quelques Enseignants vacataires. Nous avons des personnes formées qui, pour nous, sont aptes à former d'autres personnes ou compatriotes et donc c'est toute cette liste et les enseignants vacataires et

non vacataires de l'ERSUMA, répertoriée par la Commission Nationale de l'OHADA et reconnue en RDC. En tout cas nous les utiliserons, c'est un devoir d'être utilisé à titre gracieux, mais même si à certains moments il y aura des paiements, on va continuer. En 2014, il sera question d'intensifier ce que nous avons déjà fait entre 2012 et 2013.

Quel sera votre mot de la fin Monsieur le Président ?

On pourrait faire peut-être plus mais on est des hommes, je ne parle pas que de moi-même et du Secrétariat Technique mais il y a pas mal d'hommes qui d'une manière ou d'une autre apportent leur concours à ce progrès que nous recherchons tous. Les efforts fournis sont salués par les autres Etats de l'OHADA qui prennent la RDC comme un modèle. C'est, par exemple, le fait que la RDC paie sa cotisation, qu'elle signe un certain nombre de conventions pour le compte de l'OHADA, au niveau interne, quand elle participe activement à chaque réunion Institutionnelle, quand avec la Commission Nationale de l'OHADA, la RDC crée un site web, alors qu'aucune autre Commission ne l'a pas encore fait, publié l'ouvrage sur l'Harmonisation des actes uniformes de l'OHADA (on ne trouve pas ce genre d'initiative dans tous les pays de l'OHADA), ou la publication dans le Journal Officiel. Il y a quand même quelque chose qui a changé par rapport à l'OHADA ici et je crois qu'il faut en être fier en dépit du fait que le pays a la dimension d'un sous-continent. La tâche à accomplir est immense. Je reconnais que c'est seulement un pas significatif franchi pour une mission qui comprend des milliers de pas.

Propos recueillis par

A.M.M.

Deuxième audience foraine de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA tenue en RDC

La RDC a adhéré à l'OHADA depuis le 12 septembre 2012. Cette adhésion fait de la RDC le 17^e état africain et le plus grand à avoir rejoint ce droit communautaire des affaires africain avec près de 30% de l'espace OHADA.

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA, CCJA est installée à Abidjan en Côte d'Ivoire. Mais compte tenu de la distance et dans le souci de se rapprocher de tous les pays membres de l'organisation et des justiciables, elle a notamment opté pour le déplacement de temps en temps dans les pays de l'espace OHADA pour y tenir des audiences foraines.

C'est dans cette optique que dans sa mission d'implantation du Droit OHADA en RDC, la Commission Nationale OHADA-RDC que dirige le Professeur MASSAMBA MAKELA, en coordination avec le Premier Président de la Cour Suprême de Justice, Monsieur KITOKO KIMPELE Jérôme et le Ministre de la Justice et Droits Humains, Madame MUMBA MATIPA Wivine, a organisé, avec l'aval de Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, Président de la République Démocratique du Congo, la première audience foraine de la CCJA en RDC le 22 novembre 2013 dans la salle d'audiences de la Cour Suprême de Justice à Kinshasa.

Mais, bien avant la tenue de l'audience, les magistrats de ladite Cour ont animé, le jeudi 21 novembre 2013, au Salon Congo du Grand Hôtel de Kinshasa, un atelier de sensibilisation sur les procédures de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage à l'intention des hauts

magistrats, des juges et procureurs, des avocats, des défenseurs judiciaires et de tous les professionnels de Droit en RDC.

La délégation de la CCJA conduite par son Président, était notamment composée du Premier Vice-Président, du Deuxième Vice-Président, du Comptable et du Greffier en Chef de cet organe judiciaire.

Le CPCAI y a été représenté par Son Délégué Principal, accompagné de l'Expert en Réformes, et du Chargé des Réformes.

Tout en remerciant l'assistance au nom de la CNO-RDC, le Président de la CNO, a, dans son allocution, reconnu que cet événement reste historique et symbolique étant donné que les audiences foraines de la CCJA et la visite de ses magistrats se sont fait longtemps attendre.

Prenant la parole, le Président de la CCJA a notamment témoigné sa gratitude au Chef de l'Etat et au peuple Congolais pour avoir accepté l'organisation, en RDC, de la deuxième audience foraine de la CCJA, après celle de Brazzaville et pour l'accueil réservé à la CCJA. Il en a profité pour exprimer sa reconnaissance aux ambassadeurs des Etats présents pour l'attention particulière et l'assistance technique accordée à l'OHADA. Tout en spécifiant que l'organisation des audiences foraines est prévue par l'article 19 du règlement des procédures, il a relevé le fait que depuis la mise en place de la CCJA le 04 avril 1997 et son installation le 17 juillet de la même année, le volume d'affaires enregistré est seulement de 10% pour l'Afrique Centrale et 90% pour l'Afrique Occidentale dont 52% pour la seule Côte d'Ivoire.

Madame le Ministre de la Justice et Droits Humains a, dans son intervention, exprimé la volonté manifeste du Chef de l'Etat de la RDC de renforcer la sécurité juridique et judiciaire par la mise en œuvre de l'OHADA, la présence même de la haute instance judiciaire de la CCJA en RDC illustrant cette volonté. Elle a conclu son intervention en souhaitant qu'une collaboration dynamique et productive soit établie entre les juridictions nationales et la juridiction communautaire, d'autant plus que les textes instituant la CCJA sont sur le point d'être réformés.

Le Premier Président de la Cour Suprême de Justice qui a ouvert les travaux, a évoqué les liens importants qui ont été tissés entre la CCJA et la RDC, notamment lors des réunions bipartites tenues entre la CCJA et la CSJ avant la tenue de l'atelier dans le but de renforcer la sécurité juridique et judiciaire et faire du climat des affaires une réalité en RDC. Tout en remerciant le Chef de l'Etat Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, il a promis l'organisation future des formations et autres activités pour renforcer les compétences du système judiciaire congolais dans la résolution des litiges commerciaux.

Les exposés des membres de la CCJA ont porté sur les sujets suivants:

1. L'organisation et le fonctionnement de la CCJA composée de 9 juges élus pour un mandat de 7 ans non renouvelables par le Conseil des Ministres, les juges ainsi élus, désignent, pour un mandat de 3 ans et demie non renouvelables, un Président assisté de deux Vice-présidents. Le greffe est dirigé par un Greffier en Chef nommé par le



Président de la Cour pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois ;

2. La procédure d'arbitrage de la CCJA suivant l'article 21 du traité fait de la CCJA un centre permanent d'arbitrage. Cependant, la CCJA ne tranche pas, elle nomme et informe les arbitres tout en étant informé du déroulement de l'arbitrage selon l'art 24 du traité. La sentence arbitrale peut faire l'objet de recours en rectification ou en interprétation, en révision, en tierce opposition ou en contestation de la validité ;
3. La fonction contentieuse et consultative de la CCJA qui est mise en mouvement en cas d'application ou d'interprétation des Actes uniformes ;
4. L'organisation du greffe de la CCJA qui est composé de 4 greffiers dont un Greffier en Chef et de 3 Secrétaires.

Ces exposés ont été suivis d'échanges riches et fructueux.

Soulignons que dans la matinée de la journée du 22 novembre 2013, huit arrêts ont été prononcés lors de l'audience foraine tenue dans la salle d'audiences de la Cour Suprême de Justice et qu'une soirée a été organisée au Salon Compère de l'Hôtel Sultani pour clôturer ces journées qui ont été bénéfiques pour la RDC.

J. MOKANDA

Le CPCAI a pris part à la formation en Droit OHADA à Porto-Novo au Bénin

Après l'adhésion de la RDC à l'OHADA, Cap sur le renforcement des capacités des acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre de cette réforme.

Le Comité de Pilotage pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements (CPCAI) a été intéressé à la formation en droit OHADA, organisée du 3 au 13 Juin 2013 à l'Ecole Supérieure de la Magistrature, à Porto-Novo (Bénin), à l'intention de 40 congolais, principalement des Enseignants des Universités congolaises.

Parmi les participants à ces assises, les Professeurs, Chefs des travaux et Assistants en droit commercial et

en droit des sociétés, ainsi que deux délégués du CPCAI (le Délégué Principal et l'Expert en réformes) et deux du COPIREP.

Le Chargé d'Affaires de la RDC au Bénin a assisté à l'ouverture et à la clôture de cette session de formation.

Il s'agit d'une formation organisée par le Comité de Pilotage pour la Réforme des Entreprises du Portefeuille (COPIREP), sur financement de la Banque Mondiale.

Il faut souligner que c'était une formation des formateurs, laquelle a été sanctionnée par la remise des brevets aux participants.

A.M.M.



Ratification par la RDC de la Convention de New York, le dépôt des instruments d'adhésion demeure la dernière franchir

En date du 26 Juin 2013, le Président de la République, Son Excellence Joseph Kabila Kabange, a promulgué la loi n° 13/023 autorisant l'adhésion de la RDC à la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères signée à New York, le 10 Juin 1958.

Il faut noter que conformément à l'article 12, point 2 de ladite Convention, celle-ci n'entrera en vigueur en RDC que 90 jours après la date de dépôt par le pays des instruments d'adhésion.

Quoi qu'il en soit, du point de vue de l'amélioration du climat des affaires et des investissements, cette convention présente de nouvelles perspec-



Convention Investissements une étape à

tives pour la sécurité des investissements en RDC. Par son adhésion, la RDC prend l'engagement de reconnaître et d'exécuter les sentences arbitrales rendues à l'étranger. Cette exécution se fera conformément aux règles de droit national relatif aux voies d'exécution qui sont désormais exclusivement régies par l'Acte Unifié de l'OHADA portant organisa-

tion des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution du 1er Juin 1998.

L'adhésion de la RDC à la Convention de New York est assortie de 4 réserves :

1. la première réserve qui se fonde sur le principe de la réciprocité, spécifie que les sentences arbitrales rendues dans les territoires des Etats non adhérents à la Convention ne sont pas éligibles à l'exécution des sentences arbitrales sur le territoire de la RDC.

Cependant, pour éviter tout effet négatif lié à cette réserve dans un cas d'espèce, il appartiendra aux parties à tout compromis ou clause compromissoire de veiller à ne pas fixer le siège du tribunal arbitral dans un pays non-signataire à ladite Convention ;

2. la deuxième réserve prévoit que seules les sentences arbitrales portant sur les matières considérées comme « commerciales » par la législation nationale seront reconnues et exécutées en RDC ;

3. la troisième réserve qui se fonde sur le principe de la non-rétroactivité signifie que seules les sentences arbitrales rendues après l'adhésion de la RDC à la Convention pourront être exécutées en vertu de la Convention.

4. la quatrième réserve prévoit que la Convention ne pourra pas s'appliquer aux différends portant sur des biens immobiliers situés dans l'Etat considéré ou sur un droit relatif aux dits biens.

C'est quoi l'arbitrage ?

C'est une justice privée, mais de nature juridictionnelle qui consiste à trancher un différend par des Arbitres désignés par les parties. Il est né d'une volonté contractuelle.

L'idée maîtresse demeure le respect de la volonté des parties : la procédure et le fond sont dominés par l'autonomie de la volonté des parties.

Par ailleurs, même si les arbitres exercent une mission juridictionnelle, ils ne disposent pas de l'impérium qui est propre au juge étatique.

La sentence qu'il rend diffère ainsi des jugements internes : Elle aura, certes, l'autorité de la chose jugée, mais elle ne sera pas directement exécutoire. Pour la rendre exécutoire, il sera nécessaire de passer par une procédure d'exequatur. Une procédure permettant de rendre exécutoire soit une décision de justice étrangère, soit une sentence arbitrale, qu'elles aient été rendues au pays ou à l'étranger.

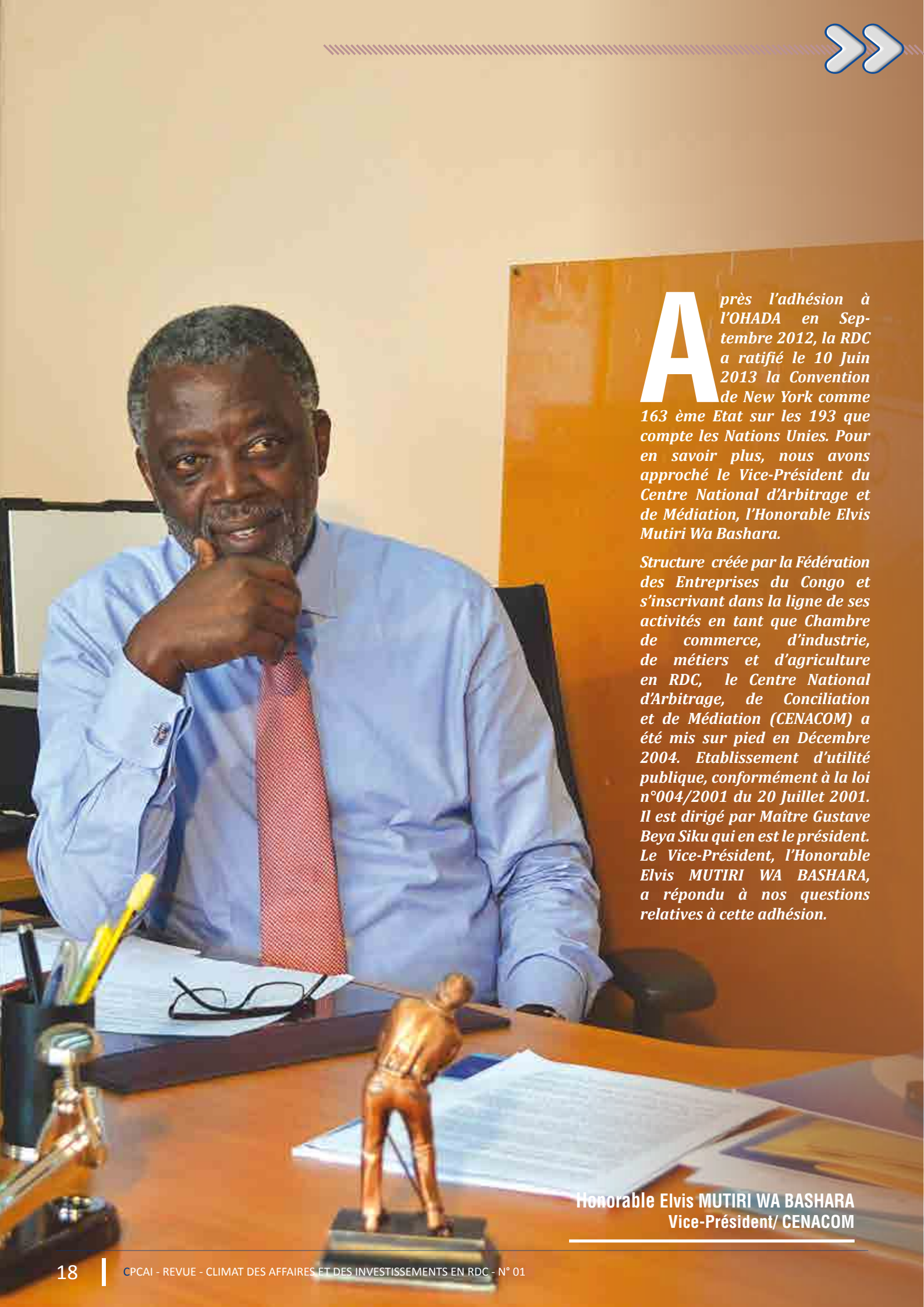
Il faut noter qu'en RDC, il existe deux structures qui s'occupent de l'arbitrage :

le Centre National d'Arbitrage, de Conciliation et de Médiation (CENACOM) et le Centre d'Arbitrage du Congo (CAC).

La première est une initiative de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC). Elle est dirigée par Maître Gustave Beya Siku. La deuxième s'occupe du règlement des litiges commerciaux et civils. Elle est dirigée par le Bâtonnier Mbuyi Mbiye.

Comme autres structures d'arbitrage dans les pays membres de l'OHADA on peut citer :

- La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA (CCJA) ;
- En Côte d'Ivoire : le Centre d'Arbitrage de la Côte d'Ivoire (CACI) ;
- En Guinée : la Chambre d'Arbitrage de Conakry (CAC) ;
- Au Mali : le Chambre de Conciliation et d'Arbitrage du Mali (CECAM) ;
- Au Togo : la Cour d'Arbitrage du Togo (CATO).



Après l'adhésion à l'OHADA en Septembre 2012, la RDC a ratifié le 10 Juin 2013 la Convention de New York comme 163^{ème} Etat sur les 193 que compte les Nations Unies. Pour en savoir plus, nous avons approché le Vice-Président du Centre National d'Arbitrage et de Médiation, l'Honorable Elvis Mutiri Wa Bashara.

Structure créée par la Fédération des Entreprises du Congo et s'inscrivant dans la ligne de ses activités en tant que Chambre de commerce, d'industrie, de métiers et d'agriculture en RDC, le Centre National d'Arbitrage, de Conciliation et de Médiation (CENACOM) a été mis sur pied en Décembre 2004. Etablissement d'utilité publique, conformément à la loi n°004/2001 du 20 Juillet 2001. Il est dirigé par Maître Gustave Beya Siku qui en est le président. Le Vice-Président, l'Honorable Elvis MUTIRI WA BASHARA, a répondu à nos questions relatives à cette adhésion.

Honorable Elvis MUTIRI WA BASHARA
Vice-Président/ CENACOM

Elvis MUTIRI WA BASHARA : la mentalité doit changer

Le 10 Juin 2013 la RDC a ratifié la Convention de New York, quelle lecture faites-vous Monsieur le Vice-Président de cette adhésion ?

Je peux dire qu'enfin la RDC a ratifié la Convention de New-York. Comme vous le savez, la Convention de New-York porte sur l'exécution des sentences arbitrales étrangères dans notre pays. Et là, nous avons rejoint une communauté de 163 pays sur les 193 que compte l'Organisation des Nations Unies. C'était extrêmement important qu'on s'insère dans le conseil des Nations comme un Etat qui accepte les règles commerciales mondiales.

Monsieur le Vice-Président, qu'est ce que ceux qui nous liront pourront-ils retenir de la Convention de New York ?

L'on peut retenir qu'il s'agit d'un instrument juridique qui participe à la transparence des contrats commerciaux. Vous le savez, dans les échanges commerciaux, il y a souvent des différends d'ordre commercial, et quand il y a un conflit d'ordre commercial ou des litiges commerciaux, on choisit d'aller devant les cours et tribunaux. Souvent les hommes d'affaires préfèrent plutôt se fier à l'arbitrage et si effectivement le contrat est mal exécuté, alors l'arbitrage se trouve être le moyen alternatif pour régler le conflit. L'avantage est que tout se fait dans la confidentialité. Quand deux hommes d'affaires vont devant les tribunaux, ils se séparent dos à dos parce qu'il y a un gagnant et un perdant et l'inconvénient est qu'ils n'auront plus à faire les affaires ensemble. Quand le litige commercial est tranché par la voix de l'arbitrage, les gens effacent leurs différends et continuent à commercer ensemble. C'est l'avantage, et je crois que c'est beaucoup plus intéressant de préserver la communauté des hommes ou des femmes d'affaires et avoir des relations tout à fait apaisées.

En adhérant à cette convention, la RDC a émis quelques réserves, lesquelles ?

La première réserve consiste à dire que les litiges ou les sentences arbitrales qui ont été prises avant que la RDC n'adhère à la convention de New-York ne seront pas exécutées. Deuxièmement, les biens immobiliers ne sont pas concernés par la convention de New-York. Il n'y aura pas de sentences arbitrales qui seront exécutées sur les biens souverains, les biens immobiliers de la RDC. Troisièmement, il est tout à fait clair que pour les pays qui n'ont pas ratifié la convention de New-York, s'il y a un homme d'affaires qui a obtenu une sentence arbitrale dans son pays, il ne va pas venir la faire exécuter ici tant que son pays d'origine n'a pas ratifié la Convention de New-York. La 4ème réserve porte sur le fait que les sentences arbitrales ne peuvent s'exécuter que quand ce sont des litiges commerciaux, pas dans d'autres domaines. C'est donc un avantage parce que c'est un instrument permettant de protéger un peu les biens immobiliers de la République.

Pensez-vous, Monsieur le Vice-Président, que ces réserves sont une protection suffisante pour la RDC, n'est-ce pas là un piège par rapport aux litiges qu'elle peut avoir avec certains investisseurs ?

D'abord il y a eu débat au Parlement, c'est tout à fait normal. C'est ce qui est intéressant dans le débat parlementaire, quand ce n'est pas tout le monde qui adhère à une voie ou une autre. Ce qu'il faut souligner c'est qu'il y a eu un vote positif et massif pour que cette convention soit approuvée comme un instrument que la RDC peut utiliser. Donc, nous avons adhéré massivement à cette convention. Maintenant que nous avons émis des réserves, a dit ce que plusieurs ont dit à l'assemblée,

c'est que l'Etat Congolais doit être crédible dans ces engagements, et que s'il est crédible dans ses engagements, il n'aura pas à craindre quoique ce soit.

En quoi Monsieur le Vice-Président, l'adhésion de la RDC à la Convention de New York constitue-t-elle une avancée dans l'amélioration du climat des affaires et des investissements ?

L'adhésion à la convention de New-York est un élément qui entre dans un ensemble de mesures que le Gouvernement doit prendre pour améliorer le climat des affaires. La convention de New-York à elle seule ne peut rien, c'est parmi un attelage d'instruments internationaux qui permettent de rassurer les investisseurs du point de vue sécurité juridique et judiciaire. Elle participe de ce point de vue à l'amélioration du climat des affaires. Mais une fois encore pour l'amélioration du climat des affaires, il ne suffit pas d'avoir des mesures qui sont appliquées à Kinshasa et oublier que dans l'ensemble de la République il y a de la résistance de la part des agents de l'ordre et de l'administration publique. Il faut changer la mentalité.

Votre mot de la fin Monsieur le Vice-Président ?

A ce jour, le CENACOM attend le dépôt des instruments juridiques et l'entrée en vigueur de la convention de New-York de 1958.

La mentalité doit changer. Il faut que plusieurs représentants de l'autorité, impliqués dans les activités économiques, comprennent que la meilleure façon d'améliorer le climat des affaires, c'est de laisser libre l'exercice du commerce et des activités économiques. Tout le poids repose effectivement sur le pouvoir public.

*Propos recueillis par
A.M.M.*

CPCAI :

Toutes les cellules provinciales du climat des affaires renforcées en capacités

Le CPCAI tient à booster la mise en application des réformes par les services concernés sur l'ensemble du territoire national. C'est dans ce cadre que toutes les cellules provinciales du climat des affaires ont été renforcées en capacités du 17 au 18 Juillet 2013 à Matadi. C'était au cours d'un séminaire-atelier de mise à niveau, organisé par le Comité de Pilotage pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements (CPCAI).

Durant deux jours, les délégués de toutes les provinces de la RDC ont échangé notamment sur les difficultés, les contraintes liées à l'application de ces réformes ainsi que les stratégies et les perspectives.

Représentant le Gouverneur empêché, le Commissaire au Plan, Monsieur Simon Mboso a, dans son mot de bienvenue prononcé au cours de la cérémonie d'ouverture dudit séminaire, indiqué que le travail qui attend les cellules du climat des affaires est énorme au regard des défis à relever en matière d'amélioration du climat des affaires et des investissements. D'où la nécessité de l'implication de tous.

Dans son mot d'ouverture le Ministre du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité, Célestin Vunabandi, a estimé que ce séminaire-atelier tombe à point nommé et cela, non seulement parce que les rapports



de suivi-évaluation produits par le CPCAI font état d'un faible taux d'application des réformes, particulièrement en provinces, mais aussi parce que ce séminaire coïncide avec la mise sur pied des cellules provinciales du climat des affaires et l'installation officielle de celle du Bas-Congo intervenue la veille, à l'issue de la 7ème Table-ronde des Ministres National et provinciaux en charge du Plan. Il va ajouter que le Gouvernement de la RDC a fait de

l'amélioration du climat des affaires son cheval de bataille et qu'il ne ménage aucun effort en vue de rendre plus attractif l'environnement des affaires, l'un des axes majeurs de sa politique. C'est dans ce cadre, a-t-il indiqué, que plusieurs réformes ont été amorcées dans différents domaines pour permettre l'épanouissement du secteur privé, créateur d'emplois et des richesses.



Le Ministre a également invité les cellules provinciales du climat des affaires à devenir de véritables courroies de transmission, en provinces, de toutes les réformes prises par le Gouvernement.

Après la séance d'ouverture, les participants ont suivi les différents exposés faits par les experts du CPCAI. Ouvrant la série des présentations, le Délégué Principal du CPCAI, Alexis Mangala, a planché sur le rôle du CPCAI et les missions des cellules provinciales dans l'amélioration du climat des affaires et des investissements.

Il a été suivi par l'Expert en Réformes du CPCAI, qui a exposé sur les réformes menées depuis la création du CPCAI jusqu'à ce jour.

L'opérationnalisation du Guichet Unique de Création d'Entreprise, ses avantages, les procédures et les coûts constituent les différents points qui ont été abordés par le Directeur Général de cette structure, le Professeur Herady AMISI.

Au cours de la deuxième journée, trois exposés étaient à l'ordre du jour : d'abord par l'Expert en Réformes, qui a exposé sur les réformes en cours et sur les réformes pouvant être initiées en provinces. Ensuite par l'Expert

en Suivi-Evaluation, qui a parlé de l'importance du suivi-évaluation des réformes et outils d'évaluation. Il a démontré comment il est difficile si pas impossible aux cellules du climat des affaires de jouer pleinement leur rôle sans une évaluation rigoureuse du travail abattu sur le terrain.

Pour clore la série, l'Expert en Communication, a parlé de la communication comme composante majeure d'amélioration du climat des affaires et des investissements. Elle a démontré comment la communication demeure un élément déterminant pour la réussite de tout travail. Elle a notamment insisté sur le principe de « Bien faire et le faire savoir ».

En marge de ces présentations et, pour nourrir les échanges, tous les Ministres Provinciaux en charge du Plan, en dehors de ceux du Katanga et du Bandundu empêchés, ont présenté un bref exposé sur l'état des lieux du climat des affaires, les contraintes et les perspectives dans leurs provinces respectives.

A quelques exceptions près, le tableau est le même partout pour expliquer le faible taux de mise en œuvre des réformes: absence de voies de communication, multiplicité des textes, faiblesse de l'administration, insécurité, tracasseries diverses et absence

de motivation des fonctionnaires et agents, etc.

Ce qui est important de noter, c'est que toutes les provinces ont, à travers leurs délégués, pris conscience des efforts à fournir pour améliorer le climat des affaires. Le partage d'expériences ne va sans doute pas manquer d'inspirer les provinces qui ont du retard aussi bien dans la mise en œuvre des réformes menées par le pouvoir central que dans l'initiative des réformes propres aux provinces. Le cas de la Province Orientale qui a créé un guichet unique de perception des impôts, droits, taxes et redevances lui dus a fait école.

Après des débats forts animés et riches, les recommandations essentielles suivantes ont été formulées :

- Poursuivre et intensifier la vulgarisation des réformes en provinces ;
- créer des Site Web pour les cellules des provinces ;
- Poursuivre l'implantation des Tribunaux de Commerce dans les provinces ;
- Veiller à l'application des textes instituant le nombre des services dans les postes frontaliers ;
- Clarifier la collaboration entre les services déconcentrés et la province ;
- Renforcer le partenariat entre le secteur public et privé ;
- Installer le Guichet Unique de Création d'Entreprise en provinces ;
- Appuyer le fonctionnement des cellules provinciales ;
- Simplifier la parafiscalité ;
- Assurer l'appropriation institutionnelle du processus de réformes aussi bien au niveau du pouvoir central qu'au niveau des provinces et des entités territoriales décentralisées.

A.M.M.



Les Ministres provinciaux en charge du Plan

Ministère du Plan et SMRM : Conférence-débat à la Fikin



Dans le cadre de l'édition foraine 2013, le Ministère du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité, a organisé, le 23 Août 2013, à la Foire internationale de Kinshasa, une conférence-débat axée sur les enjeux et défis de la planification du développement.

Dans son mot de circonstance, le Ministre Célestin Vunabandi, a d'abord apprécié les efforts fournis par le Gouvernement de la République en vue d'améliorer la situation de la RDC. Ensuite, il a brossé les différentes missions des structures qui composent le Ministère avant de faire un état des lieux de manière globale.

Célestin Vunabandi, pour l'occasion, a tablé sur la préparation du plan de développement économique et social, la programmation de son exécution et le suivi de sa

réalisation, ainsi que la coordination des travaux de toutes les commissions créées pour la discussion des documents de planification. Dans la foulée, il n'a pas manqué de s'attarder sur la mise sur pied des instruments scientifiques permettant d'appréhender la vie économique et sociale du pays dans son

ensemble et dans ses différents secteurs.

En plus, la coordination et le rôle de l'intégration des différents programmes sectoriels préparés par les Ministères, les Entités Territoriales Décentralisées et les acteurs économiques et sociaux, ont été précisés pour valoriser l'étude et l'appréciation de tous les moyens humains, matériels et financiers qui doivent concourir à la mise en œuvre du plan économique et social.

A propos de la planification, le numéro un du Plan et SMRM a cité entre autres, les études macroéconomiques et le pilotage des différents projets d'investissement, comme la tâche primordiale de son ministère. Au regard des ambitions dévolues à son Ministère, il a insisté sur les caractères transversal et stratégique du Plan et SMRM.

Evaluant la situation actuelle, il n'a pas manqué de faire allusion à l'atteinte du point d'achèvement par le Gouvernement, à l'élaboration du Document Stratégique de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté deuxième génération qui devrait consolider les acquis du DSCR 1. Ce document devait soutenir la croissance, la création d'emplois et la lutte contre les changements climatiques. Ces derniers principaux leviers se

révèlent comme de la réduction sensible de la pauvreté.

Abordant le point de la bonne gouvernance, des progrès pour la

réalisation des OMD et de différents défis qui en résultent, le document propose des stratégies devant aboutir à un passage à l'échelle de la RDC dans le cadre de la lutte contre la

***A toutes ces questions,
le Ministre Célestin
Vunabandi a répondu
sans atermolement.***

pauvreté. Elle prend aussi en compte les questions de genre, dans tous les domaines de développement en vue de corriger les iniquités et inégalités envers les femmes et de contribuer ainsi plus efficacement à la réduction de la pauvreté.

Concernant le suivi de la mise en œuvre de la Modernité, Célestin Vunabandi a précisé que son Ministère s'occupe de la conception et de la mise en place des mécanismes et outils quantitatif et qualitatif de suivi des projets et programmes. Ce suivi qui se veut de proximité de l'exécution des projets et programmes concourant à l'atteinte des objectifs de la Révolution de la Modernité.

Il permet l'identification des principales contraintes handicapant la bonne marche des projets et programmes de mise en œuvre de la Révolution de la Modernité et la formulation des recommandations en vue des solutions appropriées, de la participation à la visibilité des actions de mise en œuvre de la Révolution de la Modernité, en collaboration avec le Ministère ayant les Médias dans ses attributions, suivi du respect, par les parties, des clauses et procédures des accords de mise en œuvre de la Révolution de la Modernité, ainsi que de l'exécution de toutes autres tâches contribuant au suivi de la mise en œuvre de la Révolution de la Modernité.

Pour le Ministre, le plus important dans ce processus, c'est la volonté politique du Gouvernement qui ne ménage aucun effort en vue de chercher des solutions pouvant faire face aux énormes défis à relever dans plusieurs domaines de la vie nationale.

Parmi les défis à relever dans ce processus de la révolution de la modernité et de la lutte contre la pauvreté, il y a lieu de citer : l'amélioration du climat des affaires et des investissements qui occupe une place de choix dans la mesure où elle permet l'épanouissement du secteur privé, créateur d'emplois et de richesses. C'est dans ce cadre que le Gouvernement de la République en a



Stand CPCAI FIKIN 2013

fait son cheval de bataille. A prendre en compte également le recensement général, lequel permettra à l'Etat congolais d'avoir des données fiables étant donné que toutes les statistiques sont dépassées et ne reflètent nullement la réalité sur le terrain.

Quant aux échanges, ils ont tourné autour notamment de la mise à profit des universités pour les études scientifiques à mener à l'instar du recensement général et de la multiplication des projets sans résultats concrets.

A toutes ces questions, le Ministre Célestin Vunabandi a répondu sans atermolement. Et ce, à la grande satisfaction de l'assistance.

Pour terminer cette journée consacrée au Plan et SMRM, le Ministre a fait le tour de tous les stands érigés

par les structures sous-tutelle du Ministère du Plan et SMRM, à l'occasion de cette édition foraine 2013, et où elles avaient exposé leurs supports de communication. Une occasion pour le Comité de Pilotage pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements (CPCAI), en a profité pour faire connaître ce qu'il est et ce qu'il fait en vulgarisant et en sensibilisant sur les réformes initiées par le Gouvernement depuis sa création.

Ont pris part à cette journée, le cabinet du Ministre, Madame le Secrétaire au Plan, les responsables de toutes les structures sous tutelle du Ministère du Plan et SMRM, le Directeur Général de la Fikin, ainsi que d'autres invités.

A.M.M.

La poursuite du processus s'impose

Pour le Ministre du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité, Célestin Vunabandi, la position actuelle de la RDC dans le rapport Doing Business 2014, n'est pas à la hauteur des ambitions et de la taille du pays.

Le plus important est de continuer à fournir des efforts sans désespérer et de manière soutenue et faire preuve de plus d'audace dans ce processus de réformes pour l'intérêt du pays jusqu'à atteindre le niveau de performance des autres pays.

Quoi qu'il en soit, même si la déception y est, à-t-il poursuivi, le Gouvernement a pris l'engagement de poursuivre le processus.

Il a par ailleurs précisé que le classement est bon pour la perception que les autres peuvent se faire de la RDC, mais ce qui devra compter, c'est ce qui est fait pour permettre aux investisseurs futurs et ceux qui sont déjà installés au pays, de travailler avec plus de quiétude.

C'était à l'occasion de la publication le 29 Octobre 2013 du rapport Doing Business 2014 de la Banque Mondiale. Le Gouvernement de la RDC, par le biais du Ministre du Plan et SMRM, a donc réagi au cours d'une conférence de presse tenue le 1er Novembre 2013, au Cercle de Kinshasa au rapport susvisé. Selon ce rapport, la RDC occupe la 183ème place sur les 189 pays évalués.

Dans son mot de circonstance, le numéro 1 du Plan et SMRM a indiqué que la position de la RDC dans ce rapport serait différente si l'ensemble des réformes initiées et communiquées à la Banque Mondiale avaient été prises en compte par les services Doing Business.

A ce propos, il a énuméré les réformes communiquées à la Banque Mondiale notamment la suppression de l'attestation de confirmation de siège, la réduction du délai de création d'entreprise, par-

ticulièrement de celui d'authentification des statuts, d'octroi du numéro d'identification nationale, d'attribution du numéro impôt et d'affiliation à l'INSS, la réduction du coût d'authentification des statuts, l'adhésion à l'OHADA avec l'Acte Uniforme portant sur le droit commercial général et l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Guichet Unique de Création d'Entreprise, (en trois jours et avec un coût global de USD 120), l'introduction de la TVA, la promulgation du nouveau code des douanes, le recours au système Sydonia ++, la possibilité offerte aux clients de la SNEL de remplacer le paiement en espèces de la caution par une garantie bancaire et la mise en place du manuel des procédures harmonisées transitoires applicables au Guichet Unique à l'importation et à l'exportation.

Pour le Ministre Vunabandi, bien des réformes menées et communiquées aux services Doing Business dans le délai n'ont pas été comptabilisées dans le cadre de ce rapport. Il s'agit : de la mise sur pied du Guichet Unique de Création d'Entreprise, de la possibilité offerte aux clients de la SNEL de remplacer le paiement en espèces de la caution par une garantie bancaire, sur l'indicateur « accès à l'électricité » : de la mise sur pied du logiciel YSYS-CERI pour la communication et le partage, en temps réel, des informations sur le crédit, la non prise en compte de la réduction de 40 à 35 % de l'imposition sur les bénéfices et profits des sociétés, de la promulgation du nouveau code des douanes qui vise entre autres à faciliter les opérations de dédouanement grâce à la déclaration préalable de certaines marchandises, à la transmission électronique du manifeste et à la simplification des procédures et inspections, l'informatisation des procédures par le recours au système sydonia ++ et la réduction des paiements illégaux qui renforce la transparence et réduit les coûts.

A.M.M.



Son Excellence
Monsieur Célestin VUNABANDI KANYAMIHIGO
Ministre du Plan et SMRM

Création d'entreprise : 84,3 % du niveau de satisfaction selon l'enquête menée par le CPCA

Plus de 8 mois après le lancement du Guichet Unique de Création d'Entreprise, les chiffres parlent. Globalement, le processus de création d'entreprise à Kinshasa, partant du Guichet unique jusqu'aux autres services intervenants donne un niveau moyen de satisfaction de 84,13%. C'est la conclusion de l'enquête menée par le Comité de Pilotage pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements (CPCA), du 16 au 19 décembre 2013, à Kinshasa, sur l'indicateur création d'entreprise.

L'objectif de cette enquête était de comparer, d'une part, les données sur la création d'une SARL (en termes des procédures, de délai et de coût), avec la situation au Guichet Unique depuis le 25 avril 2013, et d'autre part, d'évaluer le niveau de satisfaction des requérants face aux formalités qu'ils ont remplies auprès des différents services.

Les résultats de ladite enquête sont encourageants, car ils confirment à ce jour que le délai réel de création d'entreprise à Kinshasa est de 23 jours, avec 6 procédures, pour un coût total de 170 USD.

Il sied de souligner que ces données seront encore sensiblement revues à la baisse avec la signature imminente du Décret portant réorganisation et fonctionnement du Guichet Unique qui intégrera tous les services intervenant dans le processus de création d'entreprise au sein du Guichet Unique.

Ce rapport a été validé par tous les services intervenant dans la création d'entreprise, à savoir, la DGI, l'INSS, l'ONEM, le Secrétariat Général à l'Economie pour l'identification Nationale, les services de l'environnement. Ont été également associés à cette réunion de validation la FEC et la Primature.

D'autres résultats de l'enquête mettent en évidence :

1. L'opérationnalité ;
2. La création d'emplois ;
3. Le niveau de satisfaction auprès des différents services.

a. Opérationnalité des SARL créées au Guichet Unique

Sur 94 SARL enquêtées, seules 64, soit 68,82 % sont opérationnelles, tandis que 29, soit 31,18 % ne le sont pas.

La principale raison de non opérationnalité des SARL demeure la difficulté de financement : l'accès au crédit, notamment à cause du manque de confiance dans le système d'octroi des crédits et la difficulté des garanties.

b. Création d'emplois

Les résultats de l'enquête confirment que 86,25 % qui sont opérationnelles emploient entre 1 et 15 hommes, tandis que seules 80,28 % d'entre elles emploient entre 1 et 15 femmes.

c. Niveau de satisfaction auprès des différents services :

● Guichet unique :

Au niveau du Guichet unique, l'enquête relève que 97,56 % des SARL ont été satisfaites des services rendus, contre 2,44% qui ne l'ont pas été, notamment à cause du temps que leurs dossiers ont mis, particulièrement pour obtenir le numéro d'Identification Nationale. Actuellement, la situation s'est améliorée.

● DGI

A la DGI, 81,67% des SARL créées ont été satisfaites des services, contre 18,33% qui ne l'ont pas été notamment à cause du fait que leurs dossiers ont pris plus de 5 jours de traitement.

● INSS

25,53 % des SARL enquêtées se sont affiliées à l'INSS et 80% d'entre elles ont été satisfaites des services.

● INPP

Au niveau de l'INPP, sur une proportion de 10,64 % des SARL ayant obtenu le certificat d'immatriculation, toutes ont été satisfaites des services rendus par cet institut.

● Inspection du travail

Pour les SARL ayant fait une déclaration à l'inspection du travail, 76,47% ont été satisfaites de services contre 23,53 % qui ne l'ont pas été.

● ONEM

Au niveau de l'ONEM, sur une proportion de 20,21% des SARL ayant fait une déclaration, 66,67 % ont été satisfaites, contre 33,33% qui ne l'ont pas été.

● Environnement

29,79 % des SARL enquêtées ont obtenu le permis d'exploitation et 83,33 % d'entre elles ont été satisfaites des services.

Pour les 15,87 % des entreprises non satisfaites du processus de création d'entreprise, partant du Guichet Unique jusqu'aux autres services intervenants, il y a nécessité d'aller à la rencontre de certaines préoccupations exprimées par les SARL enquêtées et aussi envisager d'autres mécanismes d'amélioration.

F. MPUTAKESE



Guichet de Création d'Entreprise : « Plus de 1700 entreprises créées »

Un nouveau service étatique vient d'être mis en place par le Gouvernement dans le cadre de la dynamique de réformes fondamentales destinée à améliorer en continu le climat des affaires au pays : il s'agit du Guichet Unique de Création d'Entreprise. Etablissement public doté de l'autonomie administrative et financière, le Guichet Unique de Création d'Entreprise a été inauguré officiellement le 29 mai 2013 par le Premier Ministre et Chef du Gouvernement, Matata Ponyo Mapon. Ce nouveau service sans précédent qui traduit la vision du développement à travers la facilitation des activités entrepreneuriales de production des biens et des services et la création des emplois est dirigé par Monsieur Amisi Herady. Professeur de droit à l'Université de Kinshasa et à l'Université Protestante au Congo, Député national honoraire, Magistrat honoraire et ancien Directeur de promotion des investissements à l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI), le Directeur Général du Guichet Unique de Création d'Entreprise s'est livré à une interview pour expliquer la portée exacte de la réforme introduite en matière de création d'entreprise, mais également pour présenter un bilan de son service, huit mois après son effectivité sur terrain.

Pouvez-vous expliquer en peu de mots le Guichet Unique de Création d'Entreprise ?

Le Guichet Unique de Création d'Entreprise, c'est ce service étatique récemment mis en place par le Gouvernement, avec comme mission fondamentale de faciliter la tâche à toute personne qui veut créer son entreprise, quelle qu'en soit la taille c'est-à-dire petite, moyenne ou grande, en RD Congo. Il s'agit donc d'un centre unique d'accomplissement rapide et en toute transparence des formalités légales et administratives de création d'entreprises. Grâce à ce service, l'opérateur économique désireux de créer une entreprise, société ou personne physique communément appelée Etablissement n'a plus à contacter diverses administrations étatiques pour accomplir les formalités requises, son seul interlocuteur est donc le Guichet Unique. Trois jours maximum, tel est le délai d'accomplissement de toutes ces formalités, dont le coût global est l'équivalent en Francs congolais de 120 USD pour une société, et l'équivalent de 40 USD pour une personne physique ou Etablissement.

Six mois après la création du Guichet unique, quel est le bilan ?

Comme je venais de l'indiquer, le Guichet Unique a reçu le mandat de faciliter la tâche aux créateurs d'entreprises. Tous ceux qui ont déjà contacté ce service s'en sont sortis émerveillés, pour ne pas dire très agréablement surpris, certains n'y croyant pas au départ. Au cours de ses huit premiers mois de fonctionnement, soit de mai à décembre 2014, le Guichet Unique a créé 1786 entreprises, dont 712 sociétés et 1074 Etablissements. Il n'y a pas que ça, il y a aussi les inscriptions complémentaires que le Guichet Unique

Professeur Amisi Herady
Directeur Général du Guichet Unique de Création d'Entreprise



accorde aux entreprises existantes ayant connu quelques modifications dans leur régime, et 1751 entreprises en ont bénéficié. Avec l'application du droit OHADA en RDC, l'on est presque certain que les sociétés créées seront opérationnelles, le capital social tel que mentionné dans les Statuts ayant déjà été intégralement libéré (c'est-à-dire déposé dans un compte bancaire bloqué au nom de la société) avant l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM). C'est dire donc que les entreprises créées sont bel et bien effectives et non fictives. Tout compte fait, accomplissant en toute célérité son mandat, le Guichet Unique aura déjà été utile à quelques 3537 entreprises qui ont bénéficié de ses services. Il y a de quoi être fier du résultat atteint, mais surtout il y a de quoi être fier de la vision et des actions concrètes de notre Gouvernement, il faut vraiment jeter des fleurs au Gouvernement pour toutes ses performances.

Quel est l'apport du Guichet Unique de Création d'Entreprise dans la politique de création d'emplois du Gouvernement ?

Le Guichet unique de création d'entreprise est le fruit d'une vision réaliste et salutaire du Gouvernement. En effet, les entreprises sont par essence appelées à créer des richesses en termes de production des biens et des services dont la communauté a besoin, mais également à créer des emplois au profit des Congolais, ce qui contribue à la lutte contre la pauvreté. Or, pour qu'elles puissent créer des emplois, il faut que ces entreprises existent et donc se créent. Vous comprendrez donc que lorsque l'on facilite le processus de création d'entreprises, l'on favorise notamment la création d'emplois au pays. De là il saute aux yeux une nette corrélation entre le Guichet unique de création d'Entreprise et la création d'emplois.

Le Guichet Unique de création d'Entreprise n'intègre pas encore tous les services intervenant dans le processus de création d'entreprise. Qu'est-ce qui est fait pour y arriver ?

Ce qui a été prévu dans le Décret organique du Guichet Unique, c'est le regroupement des services intervenant de manière plus ou moins directe dans le processus de création d'entreprise, tels que l'Office notarial, le Greffe d'immatriculation et le Centre d'ordonnement de la DGRAD. Le Guichet Unique travaille aussi en synergie avec d'autres services qui n'y sont pas incorporés, notamment le service de l'Identification

d'entreprise du Ministère de l'Economie, le Journal Officiel, La Direction Générale des Impôts, etc.. Toujours dans le souci de faciliter davantage les choses, le Gouvernement est en train d'examiner les voies et moyens d'écourter davantage tout le processus d'accomplissement de toutes les formalités, quelles qu'elles soient, de constitution et d'opérationnalité d'entreprises, de sorte qu'une fois sorti du Guichet Unique l'opérateur économique n'ait plus à aller ailleurs pour quoique ce soit, il doit être à même de démarrer ses activités. L'on doit ainsi aboutir à ce que d'aucuns appellent un Guichet unique intégral. Mais cela ne signifie pas que tous les services doivent intégrer physiquement le Guichet Unique. Ce qui est important à mon avis, c'est que tous les services intervenant dans le processus puissent opérer dans le même esprit de célérité et de transparence.

Une intégration des services aura-t-elle un impact sur la performance du Guichet Unique ?

Je viens de le préciser, l'essentiel n'est pas que tous les services intègrent le Guichet Unique, mais plutôt qu'ils travaillent dans une même vision de célérité, de transparence et de facilitation. Si les uns et les autres travaillent dans cet esprit, eh bien, la performance du Guichet unique ne peut que, inéluctablement, s'accroître. Je dois souligner qu'avec les efforts réalisés au niveau actuel du Guichet Unique, les opérateurs économiques se réjouissent énormément déjà de pouvoir désormais créer une entreprise en trois jours maximum. Mais puisque nous sommes dans un processus, nous devons toujours chercher à améliorer davantage, à faciliter davantage.

Avez-vous une stratégie ou une politique d'implantation en provinces ?

La RDC comporte 11 provinces, en ce compris la ville de Kinshasa, la capitale. Le créateur du Guichet Unique avait pensé à la dissémination de la facilitation du processus de création d'entreprises à travers toute l'étendue du territoire national. Cela est clairement prévu dans le Décret organique du Guichet Unique. Dans le cadre du budget de l'Etat pour l'exercice 2014, nos projections ont pris en compte toutes les dépenses relatives à l'installation et au déploiement du Guichet Unique sur toute l'étendue du territoire national. Avec l'application de ce budget 2014, le Guichet Unique amorcera son déploiement progressif en provinces comme cela est tant réclamé par les opérateurs économiques.

Certaines provinces se montrent un peu plus dynamiques dans cette expectative du processus d'implantation du Guichet Unique à l'intérieur du pays. Par exemple je suis en contact régulier avec les autorités du Bas-Congo, qui manifestent un réel désir de voir s'installer rapidement le Guichet Unique dans leur ressort. En province Orientale où j'ai été participé à la Table ronde des bailleurs de fonds au mois de novembre dernier, les autorités ont beaucoup apprécié l'expérience du Guichet Unique. Je me souviens que séance tenante, le Gouverneur de Province a instruit les autorités compétentes de préparer déjà des locaux devant abriter l'antenne provinciale du Guichet Unique. Ce qui est souhaitable, c'est que tous les services intervenants en province se mettent déjà dans la danse. J'ai toujours considéré que le Guichet Unique c'est un esprit et en tant que tel tout le monde doit le partager afin de refléter une bonne image de notre pays.

Faut-il envisager d'autres bureaux, même à Kinshasa, pour atteindre le plus grand nombre d'opérateurs économiques

Je ne le dirai jamais assez, le Guichet Unique signifie la facilitation. A ce titre, si on se rend compte que les opérateurs économiques doivent quitter, par exemple, Matadi-Kibala, Kingasaniyasuka, Malueka ou Nsele, bref les coins périphériques de Kinshasa pour atteindre le centre-ville où se trouvent les bureaux du Guichet Unique, éprouvant ainsi d'énormes difficultés, l'on pourrait alors penser à ouvrir d'autres offices dans la ville pour leur épargner ce voyage. En tout point de vue, créer une entreprise ne doit plus être un calvaire, mais plutôt un réel plaisir. Ce serait donc opportun de réfléchir sur la possibilité d'installer le Guichet Unique de proximité en vue d'alléger la tâche à ceux qui veulent créer des entreprises.

Votre mot de la fin ?

La RD Congo est en train de connaître des profondes mutations en ce qui concerne le climat des affaires. Bien des réformes importantes sont déjà opérationnelles dans divers secteurs. Nous sommes en train de vivre une nouvelle ère de notre histoire, une nouvelle ère où le Gouvernement est engagé dans un franc partenariat public-privé, en aménageant un cadre propice au développement des affaires.

Ce qui pouvait être un rêve hier, est devenu aujourd'hui une réalité. Le Guichet Unique de Création d'Entreprise vous attend.

*Propos recueillis par
A.M.M.*



Le Guichet Unique de Création d'Entreprise doit être renforcé

Les experts des différents Ministères et structures étatiques impliqués dans le processus de création d'entreprise en République Démocratique du Congo, se sont réunis le mercredi 16 Octobre 2013, dans la salle de réunion du Comité de Pilotage pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements (CPCAI).

L'objectif de cette séance de travail de près de quatre heures présidée par l'Expert en Réformes du CPAI était d'examiner en profondeur le projet de Décret portant réorganisation et fonctionnement du Guichet Unique de Création d'Entreprise, proposé par le CPAI en vue de recueillir les observations et recommandations de tous les services concernés. Il s'agit des services suivants : le Ministère de l'Economie

nationale, Ministère de l'Environnement, l'Inspection Générale du Travail, la DGI, l'INSS, ONEM et l'INPP.

L'esprit de ce Décret est d'intégrer tous les services qui interviennent dans le processus de création d'entreprise en vue de faciliter la tâche aux requérants et de leur éviter de parcourir tous ces services dans les formalités de création d'entreprise.

Pour l'Expert en Réformes du CPAI, le but visé est d'avoir un guichet qui répond au standard international.

Prenant la parole, le point focal de la SFI en RDC, Fabrice Lusinde, a tenu à préciser que le plus important c'est de simplifier davantage le processus de création d'entreprise.

Au-delà de l'examen du projet susmentionné, des échanges forts animés ont tourné entre autres autour de la mise en place d'un formulaire

unique de demande et de la présence de tous les services au Guichet Unique.

Notons que tous les articles du projet ont été examinés. Le CPAI est chargé d'intégrer tous les amendements et de renvoyer le document aux différents experts en prévision de la dernière lecture.

Les Ministères et structures suivants étaient représentés à cette séance de travail : Primature, le Ministère de l'Economie et Commerce, le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale, la DGRAD, le Guichet Unique de Création d'Entreprise, l'INSS, l'INPP, la DGI, l'ONEM, la SFI et le CPAI.

D. MAGALA



Les femmes entrepreneuses à Guichet Unique de Création d'E

Elles étaient nombreuses à prendre part à la journée d'information sur le Guichet Unique de Création d'Entreprise, organisée le 26 Juin 2013 par la Direction Générale de cette nouvelle structure.

Dans son mot de circonstance, Madame Kisolokele, Directrice Générale Adjointe du GUCE, a indiqué que l'objectif de cette journée s'inscrit notamment dans la vulgarisation de la réforme sur le GUCE et de la sensibilisation des femmes qui évoluent dans l'informel à revenir dans le formel et à devenir des actrices du développement.

La Présidente de l'ONG « Réseau deux Congo » qui regroupe des femmes de deux pays voisins a appelé à l'autonomisation de la femme dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, la création du GUCE étant une opportunité à saisir. Le Directeur pays du PNUD a souligné la volonté du Gouvernement de concrétiser l'autonomisation de la femme et d'assainir l'environnement des affaires avant d'inviter les autorités à impliquer davantage les femmes, piliers et principales pourvoyeuses des ressources dans la famille.

La journée d'information avec les femmes entrepreneuses s'inscrit dans la logique de sensibiliser les

l'école du entreprise

femmes à quitter le secteur informel. Les statistiques démontrent que sur les 100 % entreprises créées, seules 16% sont créées par les femmes. Une situation à ne pas encourager au regard des avantages qu'offrent le Guichet Unique de Création d'Entreprise.

La Secrétaire Générale au Genre, Famille et Enfant, a fait le plaidoyer du renforcement du leadership féminin. Le Directeur de Cabinet de la Ministre de la Justice et Droits Humains, avant de prononcer le mot d'ouverture des travaux de la journée d'information, a déployé le nombre réduit des femmes ayant créé une entreprise et la faible per-

formance des entreprises créées et dirigées par des femmes, d'où la nécessité de les inviter à sortir de l'informel et à s'impliquer.

De son côté, la Ministre provinciale de l'éducation, tout en saluant le Gouvernement pour les réformes fondamentales initiées, a précisé que le Guichet Unique de création d'entreprise tombe à point nommé. Il s'agit d'un aboutissement des efforts entrepris dans le sens d'assainir l'environnement des affaires.

Le Directeur Général du Guichet Unique de Création d'Entreprise a évoqué trois aspects dans sa présentation, notamment, la nouvelle image du pays qu'offre le GUCE en mettant fin au parcours du combattant caractérisant ce secteur; les atouts (célérité, transparence et efficacité dans la procédure) et du GUCE qui constitue une condition sine qua none du développement de la RDC.

Parmi les intervenants, Expert en Réformes du CPCAI a exposé sur les réformes du CPCAI de nature à promouvoir l'autonomisation de la femme entrepreneuse. Selon lui, pour changer l'image du pays, plusieurs réformes ont été menées par le Gouvernement depuis 2009, en vue d'assainir l'environnement des affaires. Il a focalisé son intervention sur trois indicateurs doing business sur les 10 à savoir : création d'entreprise, accès au crédit et paiement des taxes et impôts. Sur chacun de ces indicateurs, il a donné les réformes qui intéressent les femmes entrepreneuses. Pour ce qui est de la création de l'entreprise, il a parlé du Droit OHADA qui introduit le statut entrepreneur ainsi qu'une gamme de sociétés variée.

Parmi les réformes pour cet indicateur, l'adhésion à l'OHADA, constitue l'une des réformes phares dans la mesure où elle apporte la sécurité juridique et judiciaire. Concernant le paiement des taxes et impôts, il a parlé de l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée, l'assainissement de la parafiscalité avec la suppression de plus 250 taxes sur les 600 existantes.

Pour ce qui est de l'accès au crédit, l'Expert en Réformes, a parlé du lancement de l'applicatif interne à la Banque Centrale du Congo permettant le partage des informations en temps réel entre les banques. Il a également évoqué le crédit bail dont le projet de loi est en examen au Parlement ainsi que la possibilité d'inscription des sûretés mobilières au Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) qu'offre le Droit OHADA.

Lors des échanges, plusieurs questions ont fait l'objet des discussions notamment les taxes à payer au GUCE, le taux élevé de crédit appliqué par les banques, la taxe sur le revenu locatif et la diminution du volume d'affaires suite aux tracasseries. Les femmes entrepreneuses ont formulé quelques recommandations, à savoir : la traduction des supports de communication en langues nationales et leur diffusion sur l'ensemble du pays, ainsi que le renforcement des capacités des femmes entrepreneuses.

Il faut noter que plusieurs autorités, partenaires au développement, députés nationales et provinciales ont pris part à cette activité.

A.M.M.

L'harmonisation des t entre le pouvoir centr les provinces s'impos

C'est l'essentiel que l'on peut retenir de la rencontre organisée par le Comité de Pilotage pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements, le 20 Décembre 2013 entre le Ministère National en charge de l'Urbanisme, le Secrétariat Général à l'Urbanisme et le Ministère provincial en charge de l'Urbanisme/ Ville de Kinshasa.

Au centre des discussions, l'Arrêté Ministériel N° CAB/MIN/ATUHIT-PR/007 du 26 Juin 2013, portant réglementation de l'octroi du permis de construire en RDC.

Il s'agit d'un arrêté qui est affiché au niveau de tous les services de la ville, mais qui n'est pas appliqué pour la simple raison que la ville applique l'arrêté du Gouverneur du mois de Mars 2013.

L'objectif de cette séance de travail qui a duré plus de trois heures était de voir comment harmoniser les textes et réfléchir des mesures

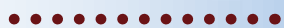
urgentes à prendre pour que la RDC ne perde pas des points sur cet indicateur pour lequel le pays garde, depuis 2011, sa meilleure position dans le rapport Doing Business.

Ce qui pose problème :

- L'existence de deux commissions des autorisations de bâtir : une au niveau provincial et une autre au niveau national ;
- Le nouveau mode de calcul de la taxe de bâtisse fixé par le pouvoir central, qui n'est pas appliqué par les provinces, chacune d'elles ayant sa réglementation propre et son taux propre de calcul de la taxe de bâtisse.. Il ya lieu de préciser que chaque province a sa réglementation propre en cette matière. Ce qui ramène à 12 régimes pour cet indicateur.

Pour la Secrétaire Générale à l'Urbanisme, la mise sur pied de la commission technique d'analyse s'explique par le manque d'expertise constaté au niveau provincial. Et cet arrêté 007 a l'avantage de résoudre

Contextes Urbanisme et Affaires Foncières



quelques faiblesses dans le secteur et renforce la dimension sécurité du permis de construire. Elle a tenu à préciser que toutes les provinces ont été mises à contribution dans l'élaboration du projet d'Arrêté.

Pour le Directeur de Cabinet au Ministère Provincial en charge de l'Urbanisme et des Affaires Foncières, une harmonisation est nécessaire qui tienne des réalités provinciales et qui devraient aboutir à la mise en place d'une seule commission des autorisations de bâtir.

Après échanges et discussions, toutes les parties se sont mises d'accord sur la nécessité d'harmoniser les textes, de n'avoir qu'une seule commission technique qui traiterait tous les dossiers des requérants et les orientera suivant les compétences. Les réunions se poursuivent pour tenter d'arriver à une réglementation pour toute la RDC.

Les institutions et structures suivantes prennent part à ces réunions : la primature, le Ministère national de l'Aménagement du Territoire,

Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction, le Secrétariat Général de l'Urbanisme, le Ministère Provincial de l'Urbanisme et Affaires Foncières, le CPCAï et la Banque Mondiale par son point focal chargé d'accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre des réformes Doing Business.

A.M.M.

Mode de calcul de la taxe de bâtisse plus simplifié en RDC

Son Excellence
Monsieur Fridolin KASWESHI MUSOKA
Ministre de l'ATUHITPR



En RDC, pour obtenir l'autorisation de bâtir, il faut au préalable payer la taxe de bâtisse qui se calcule par rapport à la catégorie, la pondération et le rang de la construction à bâtir.

Ce mode de calcul vient d'être simplifié par l'Arrêté Interministériel N° CAB/MIN-ATUHITPR/013/2013 et N° 925/CAB/MIN/FINANCES/2013 du 09 août 2013 portant fixation des taux des droits et taxes à percevoir à l'initiative du Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction signé par leurs Excellences Fridolin KASWESHI MUSOKA et Patrice KITEBI KIBOL MVUL, respectivement, Ministres de l'ATUHITPR et Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé des Finances.

Cet Arrêté Interministériel vient, en effet, fixer le nouveau mode de calcul de la taxe de bâtisse en RDC qui est désormais calculé au m², par une formule plus simple et compréhensible par tout assujetti.

Selon cet Arrêté, les entités urbaines sont classifiées en 4 rangs, selon le degré d'urbanisation et de développement, de la façon suivante :

- Premier rang : comprend les milieux très habités et fortement développés. On y trouve des routes modernes, l'accès à l'eau et à l'élec-

tricité, les voies de drainage des eaux, la technologie...

- Deuxième rang : ce sont les milieux moyennement habités et développés, avec routes non asphaltées, de l'électricité, de l'eau et les voies de drainage ;
- Troisième rang : milieux peu habités, peu développés avec des voies non asphaltées, l'électricité ou l'eau, mais pas les deux à la fois ;
- Quatrième rang : regroupe tous les milieux non habités qui demeurent à l'état primitif.

Le délai de paiement de la taxe de bâtisse est de 8 jours, à partir de la réception de la note de perception auprès de la DGRAD.

L'annexe dudit Arrêté donne le mode de calcul et les taux de la taxe en Franc Congolais, au m² par superficie, dans le respect du degré d'urbanisation des entités urbaines dont les coefficients de pondération sont : 1 pour le premier rang, 0,85 pour le deuxième rang, 0,70 pour le troisième rang et 0,55 le quatrième rang.

L'élément de base de ce calcul est la superficie bâtie.

Comme exemple de ce mode de calcul :

1. Superficie bâtie pour usage résidentiel, administratif, éducatif, social, commercial et culturel

a. Premier rang (Pondération 1)

- Jusqu'à 100m² : $S \times 1.132 \text{ FC}$

Ainsi donc, si un immeuble a une superficie bâtie de 65m², la taxe de bâtisse est calculée comme suit :

$$65 \times 1.132 \text{ FC} = 73\,580 \text{ FC}$$

- De 301 à 1000m² : $377.360 + \text{FC} (S-300) \times 1.651 \text{ FC}$

Pour une superficie de 327m², on aura :

$$377\,360 \text{ FC} + 27 \times 1\,651 \text{ FC} = 421\,937 \text{ FC}$$

b. Deuxième rang (Pondération 0,85)

- Jusqu'à 100m² : $S \times 1.132 \text{ FC}$
 $65 \times 1.132 \text{ FC} = 73\,580 \text{ FC}$
 $73\,580 \text{ FC} \times 0,85 = 62\,543$

- De 301 à 1000 m² : $377.360 \text{ FC} + (S-300) \times 1.651 \text{ FC}$
 $377\,360 \text{ FC} + 27 \times 1\,651 \text{ FC} = 421\,937 \text{ FC}$
 $421\,937 \text{ FC} \times 0,85 = 358\,646.45 \text{ FC}$

2. Complexe industriel

- Jusqu'à 1000m² : $1.698.120 \text{ FC} + (S-1000) \times 1.165 \text{ FC}$

Si j'ai une superficie de 842m², je calculerai de la façon suivante :

$$1.698.120 \text{ FC} + (-158) \times 1165 \text{ FC} = 1\,514\,050 \text{ FC}$$

J. Mokanda



Profession d'expert immobilier enfin libéralisée au Congo



La libéralisation de la profession d'Expert Immobilier est l'une des réformes initiées par le Gouvernement de la République à travers le CPCAI, dans l'optique de l'amélioration du climat des affaires et des investissements. « Cette réforme, dont on espérait un heureux aboutissement, est en rapport avec l'indicateur transfert de propriété du Doing Business ».

A ce jour, nous pouvons considérer que c'est un pari gagné, car en date du 25 juin 2013, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement MATATA PONYO MAPON a signé le Décret N° 13/032 du 25 juin 2013 portant réglementation de l'exercice de la profession d'Expert Immobilier.

Le Décret 13/032 commence par donner certaines définitions des notions prioritaires se rapportant à l'exercice de la profession d'Expert Immobilier en son article 2. Il s'agit de :

- La Chambre des Experts Immobiliers : comme une organisation regroupant l'ensemble des professionnels de l'évaluation ou expertise immobilière ;
- Evaluation ou Expertise Immobilière : une opinion motivée sur la valeur d'un immeuble, pour une fin particulière, à une date donnée ;
- Expert Immobilier : un professionnel indépendant, personne physique ou morale, dont le métier consiste à définir, en toute impartialité et avec précision, la valeur vénale ou locative d'un bien, d'un droit foncier ou immobilier, qu'il soit d'habitation, d'entreprise, d'un fonds de commerce, agricole,

forestier, artisanal ou industriel, de loisir, de bureau ;

- Valeur vénale : la valeur du marché qui correspond au montant que le propriétaire vendeur peut espérer obtenir en condition normale du marché immobilier, au moment de l'expertise ;
- Registre : répertoire reprenant nominativement tous les Experts Immobiliers agréés, conformément aux conditions prescrites ;
- Stagiaire : postulant Expert Immobilier qui est soumis à une formation professionnelle requise par la Chambre.

Au deuxième chapitre, le Décret énumère les conditions d'exercice de la profession d'Expert Immobilier, soit : (a) être membre de la Chambre des Experts Immobiliers en RDC, (b) la profession est libérale et indépendante, (c) il faut être Congolais, (d) il faut être détenteur d'un diplôme de deuxième cycle délivré par un Institut d'Etudes Supérieures du Bâtiment et des Travaux Publics agréés ou avoir bénéficié d'une formation équivalente éprouvée, (e) ne pas avoir connu de condamnations par la loi, et si tel est le cas, avoir été amnistié ou réhabilité, (f) justifier d'une bonne conduite par la production du Certificat de bonne vie et mœurs du lieu de la résidence des cinq dernières années et d'un Extrait du casier judiciaire en cours de validité, (g) avoir un numéro d'impôt, (h) avoir prêté serment.

Toujours au deuxième chapitre, tout Expert Immobilier avant d'être inscrit au Registre doit passer par un stage professionnel sous la conduite d'un Expert Immobilier inscrit au Registre de la Chambre. Etant une profession libérale et indépendante, la profession d'Expert Immobilier est incompatible avec l'exercice de toute activité de nature à porter atteinte à l'indépendance et au caractère libéral de la profession, nous pouvons citer notamment : toute fonction permanente dans une administration publique soumise à une rémunération et tout emploi à gage créant un lien de subordination.

En son chapitre trois, le Décret exige de l'Expert Immobilier le respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle, les honoraires sont fixés de commun accord entre l'Expert Immobilier et le client, dans

toute fonction permanente dans une administration publique soumise à une rémunération et tout emploi à gage créant un lien de subordination.

le cadre d'un tarif minimum et maximum arrêté par la Chambre, et enfin le Décret parle aussi de la discipline au sein de la profession en instituant des sanctions disciplinaires qui sont : l'avertissement, le blâme, l'interdiction d'accepter ou de continuer certaines missions, l'exclusion temporaire et la radiation de l'ordre professionnel. Le Décret renvoie même à une sanction pénale pour quiconque exercera illégalement la profession d'Expert Immobilier.

J. Mokanda

Droits fixes proportionnels, taxes, frais techniques et cadastraux à nouveau fixés par le Ministère des Affaires Foncières

Les Ministres des Affaires Foncières, Robert MBWINGA BILA et Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé des Finances, Patrice KITEBI KIBOL MVUL ont signé conjointement le 06 mai 2013, l'Arrêté Interministériel N° 0001/CAB/MIN/AFF.FONC/2013 et N° /CAB/ MIN/FINANCES/2013/806 portant fixation des droits fixes proportionnels, taxes, frais techniques et cadastraux à percevoir à l'initiative du Ministère des Affaires Foncières.

Tout en voulant être plus complet, cet Arrêté Interministériel comporte une annexe qui fixe la grille tarifaire des droits fixes proportionnels, des frais techniques et cadastraux, en commençant par donner les actes générateurs ainsi que le taux à payer pour chaque acte qui est payable soit en CDF soit en USD.

Ainsi donc, les actes générateurs des droits fixes proportionnels, frais techniques et cadastraux sont :

1. la taxe spéciale de transfert des contrats de location,
2. les droits fixes d'enregistrement,
3. les droits proportionnels d'en-

- registrement (concession ordinaire),
4. les frais d'établissement contrat en matière foncière,
5. la consultation des registres fonciers, immobiliers et cadastraux,
6. les frais de mesurage et bornage des parcelles,
7. les frais d'enquête et de constat en matière foncière,

8. les produits des concessions perpétuelles,
9. la vente des biens privés immobiliers abandonnés (bien sans maître),
10. les amendes transactionnelles,
11. les frais techniques.

A.M.M.



Son Excellence
Monsieur Robert MBWINGA
Ministre des Affaires Foncières

Procédure et délai de mutation des droits de propriété foncière et immobilière simplifiés en RDC

Pour améliorer le climat des affaires en RDC à travers l'indicateur transfert de propriété, le Ministre des Affaires Foncières, le Professeur Robert MBWIN-GA a signé le 12 juin 2013 la note circulaire N° 05/CAB/MIN/AFF. FONC/2013 relative à la procédure et au délai de mutation des droits de propriété foncière et immobilière.

En édictant ces règles la note circulaire N°005/CAB/MIN/AFF. FONC/2013, veut raccourcir et simplifier la procédure et le délai des opérations de transfert de propriété en RDC.

La note circulaire commence par parler de mutation entre vifs qui peut se faire, soit en milieu urbain, soit en milieu rural, soit encore à l'endroit où est situé l'objet du contrat.

Pour que soit effectuée une mutation en milieu urbain, les documents suivants doivent être présentés : (a) le contrat de vente dûment notarié par le notaire de la ville, et non par le conservateur des titres immobiliers, (b) le rapport de la valeur expertisée de l'immeuble, objet de la mutation, (c) la preuve de paiement auprès du comptable de la DGRAD des droits proportionnels, (d) la preuve de paiement des frais cadastraux et techniques, (e) la fiche de renseignement pour conversion ou octroi des titres immobiliers.

En ce qui concerne la délivrance du titre de propriété, le délai est fixé à 3 jours si le dossier déposé est complet; ce délai est cependant suspendu si le dossier est incomplet ou est objet d'une contestation, d'un litige.



La mutation en milieu rural étant soumise à certaines contraintes, notamment la précarité des infrastructures routières et des moyens de déplacement, l'éloignement des administrés de l'Administration, les délais ont été rallongés pour les immeubles situés en dehors des lieux où sont localisés le Bureau du Conservateur des Titres Immobiliers. Ainsi donc, dans les milieux ruraux les conditions sont les suivantes :

- Le délai est prolongé à 7 jours pour un dossier complet.
- Documents à présenter : les mêmes que pour les immeubles situés en milieu urbain ;
- Taux des droits et frais à payer : droits proportionnels de 3% de la valeur expertisée de l'immeuble, ainsi que le procès-verbal de l'ex-

pertise, contresigné par deux ou trois Experts ;

- Les frais techniques et cadastraux sont pris conformément à l'Arrêté N° 0001/CAB/MIN/AFF. FONC/2013 et N° CAB/MIN/FINANCES/2013 /806 du 06 mai 2013 portant fixation des droits fixes et proportionnels, taxes, frais techniques et cadastraux à percevoir à l'initiative du Ministère des Affaires Foncières.

Pour ce qui concerne la cession entre vifs, s'il s'agit de la cession en ligne directe (parents à enfants, époux), seuls les frais techniques et cadastraux sont payés ; mais si c'est une cession entre partenaires, tous les frais sont exigibles.

J. Mokanda

Droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du ministère des affaires foncières sont connus et revus

Les Ministres des Affaires Foncières Robert MBWINGA BILA et Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé des Finances, Patrice KITEBI KIBOL MVUL ont signé conjointement en date du 03 juillet 2013, l'Arrêté Interministériel n° 003/CAB/MIN/AFF.FONC/2013 et n° CAB/MIN/FINANCES/2013/854 du 03 juillet 2013 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Affaires Foncières.

Cet Arrêté Interministériel vient en effet rationaliser les droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Affaires Foncières tout en les adaptant à l'environnement socioéconomique et juridique actuel.

Une autre particularité de cet Arrêté est la classification des Provinces, Villes, Territoires, Communes et

Quartiers selon les rangs dans le but de doter toutes les circonscriptions foncières d'un texte unique en matière de taxation afin d'instaurer la transparence.

Les taux des taxes, droits et redevances sont payés en monnaie nationale au taux fixé par la Banque Centrale du Congo.

L'Arrêté comprend trois annexes qui sont :

- L' Annexe 1 portant sur les droits fixes et proportionnels : qui donne les taux des droits fixes d'enregistrement, droits proportionnels d'enregistrement, redevances sur les concessions ordinaires, frais d'établissement des contrats en matière foncière, droits de consultation des registres fonciers, immobiliers et cadastraux, frais de mesurage et de bornage des parcelles, frais d'enquête et de constat en matière foncière, droits sur les

ces du oncières

concessions perpétuelles, droits sur la vente des biens privés, immobiliers, abandonnés, taxe spéciale de transfert des contrats de location, amendes transactionnelles ;

- L' Annexe 2 portant sur les prix de référence et redevances des parcelles domaniales en RDC catégorise les Provinces, Villes, Territoires et Communes de la RDC en 4 rangs pour les références et le paiement des redevances domaniales. Le prix des redevances est fixé par catégorie, par prix de référence au m² en Franc Congolais ;
- L' Annexe 3, enfin, portant sur les prix de référence, redevances des concessions agropastorales en RDC qui sont calculés par hectare de terres possédées en Franc Congolais.

J. Mokanda





Monsieur Eric MBALA
Administrateur Délégué de la SNEL

Monsieur Eric Mbala : les opérateurs économiques préfèrent la caution en espèces en lieu et place de la garantie bancaire

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et des investissements, le délai, le coût et les procédures concernant le raccordement à l'électricité moyenne tension, sont pris en compte pour évaluer les facilités offertes aux opérateurs économiques dans ce secteur. La réforme consiste à accepter soit la caution en espèces soit encore la garantie bancaire pour ce qui est du raccordement à l'électricité. Nous avons rencontré l'Administrateur Délégué de la SNEL pour avoir des réponses à toutes ces questions.

Ingénieur Civil et électricien de formation, il est à la tête de cette entreprise depuis le mois d'août 2011.

Monsieur l'Administrateur Délégué, l'indicateur Doing Business « raccordement à l'électricité » moyenne tension pour les petites et moyennes entreprises prend en compte le délai, le coût et les procédures pour l'opérateur économique. Quels efforts ont été faits par la SNEL pour améliorer les critères ci-dessus ?

Ce qu'il faut noter d'abord est qu'il fallait améliorer la communication avec les futurs clients ou les investisseurs, en même temps réduire les étapes à franchir pour arriver à bénéficier des raccordements. Toutes ces mesures ont été orchestrées, la communi-

cation a été également mise en place, l'information a été apportée au milieu des hommes d'affaires et d'autres facilités qu'il fallait amener. Toutes ces conditions qui sont des préalables pour arriver à un raccordement. Nous avons revu nos ambitions à la baisse pour faciliter l'accès à l'électricité aux demandeurs. C'est notamment le cas de la caution qu'il faut payer, nous avons apporté des mesures qui puissent faciliter la tâche donc à ceux qui réclament un raccordement afin qu'ils aient un accès plus facilité, et le nombre d'étapes qu'il faut franchir a été réduit pour faire gagner du temps.

Monsieur l'Administrateur Délégué, une des réformes faite concernant l'accès à l'électricité était d'offrir aux petites et moyennes entreprises la possibilité de payer soit la caution en espèces, soit de présenter une garantie bancaire. Pouvez-vous nous dire si les opérateurs économiques recourent à cette deuxième possibilité ?

La mesure ou la disposition existe, elle est à la portée de ceux qui demandent. Vous devez comprendre qu'ils sont des hommes d'affaires et qu'ils font des calculs. Une caution bancaire comporte des frais, et ils ont le loisir de faire le choix. Mais la plupart de ceux qui nous ont rencontrés préfèrent honorer cette caution directement avec la SNEL. « Ils





préfèrent payer cette caution en espèces. Mais la facilité est là, pour ceux qui peuvent passer par des banques».

Mais je crois que c'est lié beaucoup plus aux finances, c'est-à-dire qu'il saist qu'une caution bancaire qui va durer pendant tout le temps du fonctionnement de son activité ou de son usine va générer des frais auxquels il devra faire face. Mais par contre, un dépôt à la SNEL constitue en réalité une garantie dans le cas où le client serait en défaut de paiement. On aurait alors une mensualité servant au fait de réserve. C'est comme s'il prépayait la première facture et les gens trouvent que c'est plus naturel que d'aller vers une banque, surtout lorsque les montants ne sont pas énormes. Mais je pense qu'ici, l'ouverture qui est donnée par la SNEL, et aussi par le Gouvernement Congolais, c'est que lorsque ces cautions vont devenir énormes, je crois que l'homme d'affaires qui est en train d'investir a intérêt de passer par les Banques plutôt que d'apporter des espèces ou payer directement à la SNEL. Je crois que ça viendra avec le temps, par rapport à la masse qui sera exigée à ce moment. Les hommes d'affaires ont cette dimension de pouvoir traverser les banques et passer par cette facilité qui est offerte.

Des efforts ont été faits sous votre mandat pour améliorer notamment le délai ainsi que les procédures concernant le raccordement à l'électricité moyenne tension pour les PME. Quelles autres stratégies avez-vous pour la poursuite de cette réforme dans la mesure où il s'agit d'un travail de longue haleine ?

Faciliter l'accès à l'électricité c'est accéder à un marché et lorsqu'un marché devient plus large, la vitesse d'y accéder également s'accroît. La première chose qu'il faut faire, c'est d'augmenter l'offre sur ce marché et améliorer également sa qualité. Ce qui veut dire qu'il faut avoir le produit, donc l'électricité et qu'il faut la produire dans la centrale, non pas seulement pour une heure, mais plutôt pour toujours.

En même temps qu'on va améliorer la quantité du produit, il faut améliorer sa qualité, notamment en ce qui concerne la SNEL, par l'amélioration de l'existant donc nos centrales qui ont un certain âge. On réclame aujourd'hui la maintenance accrue et la modernisation. Là, nous avons l'avantage de vous

confirmer qu'il y a des programmes qui sont en cours et qui vont permettre à la Snel de pouvoir renouveler son outil de production afin d'améliorer également sa disponibilité sur le système électrique et d'augmenter la quantité du produit qu'on met sur le marché.

S'agissant particulièrement de la ville Province de Kinshasa, rien que le fait d'assurer la maintenance de nos groupes dans les centrales, et le fait d'avoir augmenté le nombre de machines en service, nous avons un produit qui est garanti, et en même temps pour échapper au désagrément qu'apporte l'étiage, nous avons pris des mesures pour faire le dragage et nous prévoyons des mesures encore beaucoup plus accrues pour enlever trois millions de tonnes de sable qu'il y a dans le canal d'amenée et nous permettre d'échapper justement aux caprices de l'étiage du fleuve Congo pendant la saison sèche.

Ca c'est le produit, mais ce produit il faut le transporter jusqu'au lieu de consommation. Nous sommes heureux également de vous annoncer et de confirmer que la deuxième ligne entre Inga et Kinshasa dont on a entendu parler est en construction. Elle va être achevée totalement au mois de juin 2014. Elle aura pour avantage de pouvoir apporter à Kinshasa le produit en quantité suffisante. En même temps, il ne suffit pas simplement de transporter, mais il faut maintenant écouler ce produit jusque dans les maisons, dans les usines. Effectivement aujourd'hui, nous avons des projets qui visent à améliorer la desserte dans les réseaux de distribution de Kinshasa. Il y a des travaux qui ont déjà démarré dans certains quartiers comme à Kimbanseke et d'autres qui vont également démarrer en 2014 et, en tout cas avant 2016, le visage de Kinshasa sur le plan de desserte électrique va changer.

L'impact sur les hommes d'affaires est l'accès facile à l'électricité et la réduction du délai pour se faire raccorder. Mais ce qu'il faut également noter, ce qu'on peut avoir le produit électricité, mais il faut aussi raccorder. ça demande donc que vous ayez le matériel approprié pour raccorder les gens, et tout passe par une politique d'approvisionnement qu'il faut rendre rationnel, Deuxièmement, il faut aujourd'hui attirer l'industrie du matériel électrique

au Congo, parce que si nous avons l'industrie de ce matériel au Congo, vous comprenez d'abord que les prix vont être atténués, nous aurons accès facile physiquement à ce matériel, et donc dans les étapes de raccordement, on aura amélioré la qualité et la quantité du produit, mais en même temps on a apporté le matériel électrique sur le champ, et donc le délai d'accès va être réduit et on aura augmenté la capacité d'accès et le coup va être réduit.

Votre mot de la fin monsieur l'Administrateur Délégué.

La première vocation naturelle de la République démocratique du Congo est de produire de l'énergie propre. Nous n'avons pas besoin d'importer des capacités, nous en avons déjà naturellement, et lorsque nous entendons parler des projets comme Grand Inga qui démarre, c'est pour vous dire que ce pays devrait attirer réellement des hommes d'affaires qui trouveront de l'énergie en abondance. La RDC étant dotée de ressources naturelles diversifiées, va apporter à ces hommes d'affaires tout ce dont ils ont besoin. Maintenant, par rapport à l'emplacement stratégique de ce pays au cœur de l'Afrique, les hommes d'affaires qui vont s'installer pour transformer les ressources naturelles dont dispose le pays auront un marché continental qui pourra partir de la RDC.

Ainsi donc, nous demandons aux hommes d'affaires de s'inscrire déjà, et d'avoir une adresse au Congo, de ne pas attendre de voir ces ouvrages qui sont annoncés être réalisés. Le mieux c'est de mettre déjà pied au Congo. Des améliorations vont se faire progressivement à partir de l'existant. Il y a des améliorations qui vont être accrues du fait que nous sommes dans un vaste programme d'équipement en électricité, de nouvelles centrales qui sont en construction, d'autres qui sont annoncées, ainsi que la modernisation de l'existant pour améliorer la quantité et la qualité de la desserte. Nous sommes aujourd'hui devant un défi à relever, en ce qui concerne la quantité et la qualité. Aujourd'hui, cela ne doit pas nous effrayer parce que les programmes sont en cours.

Propos recueillis par A.M.M.

Climat des affaires :

DGDA, une redevance rémunératoire informatique

Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des finances, a signé le 1^{er} octobre 2013, l'arrêté n° CAB/MIN FINANCES/2013/129 portant dispositions applicables à la redevance rémunératoire informatique.

L'objectif de cet arrêté est d'assurer le fonctionnement continu du système informatique douanier ainsi que du système d'information intégrée de surveillance électronique et d'inspection des marchandises. Ces deux systèmes sont connectés en vue de simplifier les procédures douanières et de faciliter les échanges commerciaux.

Le taux de la redevance est fixé :

A.) d'une part, à 1% de la valeur CIF pour les marchandises importées et 0,5% pour les marchandises destinées à l'exportation.

B.) Et, d'autre part, à 0,10 % de la valeur CIF à l'importation :

- des marchandises destinées à l'usage des ambassades, des consulats et des organismes internationaux ;
- des marchandises destinées à l'usage personnel et, sous réserve de réciprocité, des agents diplomatiques et consulaires de carrière ainsi que des fonctionnaires internationaux ;
- des marchandises importées dans le cadre des projets de coopération bilatérale ou multilatérale au titre de don ou subvention non remboursable et dont les simi-



Son Excellence
Monsieur Patrice KITEBI KIBOL MVUL
Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé des Finances

- lares n'existent pas en RDC ;
 - des biens faisant l'objet de transfert de résidence ;
 - des produits pétroliers ;
 - des produits miniers ;
 - du courant électrique.
- C.) Sont exemptés du paiement de la redevance rémunératoire informatique :
- Les envois de secours ;
 - Les marchandises importées dans le cadre strictement humanitaire ;
 - Les matériels de guerre destinés à la défense nationale et à la sécurité du territoire.

Cette redevance est perçue par la DGDA et liquidée par le receveur au moment de l'accomplissement des formalités de dédouanement. Elle est gérée par un comité de suivi du programme informatique intégré renforcé de la DGDA placé sous l'autorité

directe du ministre ayant les finances dans ses attributions.

Ce comité a pour tâches :

- de veiller à la mise en œuvre du projet informatique intégré renforcé,
- d'approuver la liste des équipements, matériels et logiciel,
- Et d'émettre les avis sur toute question liée au programme sus-visé.

Ce comité de suivi est dirigé par le directeur de cabinet du ministre ayant les finances dans ses attributions. Il est composé de 8 (huit) membres dont 3 (trois) du ministère des finances et 5 (cinq) de la DGDA. Le frais de fonctionnement du comité de suivi et la rétribution de ses membres sont couverts par une quotité de 3% de la redevance rémunératoire informatique.

D. Magala

Joséphine Swalehe :

DGRAD, les efforts d'assainissement se poursuivent

L'une des Régies financières importantes de la République Démocratique du Congo, la Direction Générale des Recettes Domaniales, Administratives et de Participations et est placée sous la tutelle du Ministère des Finances. Elle a comme rôle de percevoir les recettes non fiscales à l'échelon national.

Nous avons tenu à approcher Mme le Directeur Général de cette Régie financière, Joséphine SWALEHE pour avoir une idée nette sur les efforts fournis en rapport avec le climat des affaires, précisément sur l'indicateur Doing Business « paiement des taxes et impôts ».

C'est une femme dont l'intelligence, la précision, la concision et la clarté dans la manière de répondre à nos questions nous a donné une idée sur sa façon de diriger cette régie dont la tâche n'est pas facile au regard de l'étendue de la République.

Madame le Directeur Général, parmi les reproches faits à la RDC sur son climat des affaires et des investissements, figure en bonne place une fiscalité touffue, avec une multiplicité des taxes et des taux forts élevés, sans compter la taxation multiple sur la même assiette. Que fait la DGRAD pour y remédier ?

Par rapport à cette situation, nous nous sommes réuni deux fois par rapport à la multiplicité des actes de la DGRAD, et les deux réunions que nous avons tenues ont eu pour effet d'assainir la nomenclature de la DGRAD. Nous nous sommes réuni avec les services d'assiettes et, pour éviter qu'il y ait des

contestations intérieures, nous avons signé des PV et à l'issue de ces réunions, nous avons pu élaguer plus ou moins 78 actes, pour lesquels nous avons déjà transmis le projet d'ordonnance loi 2013 à Son Excellence Monsieur le Ministre Délégué auprès de Son Excellence Monsieur Premier en charge des finances. Nous attendons la réaction de l'autorité pour qu'on puisse finaliser ce projet. Toujours dans la même vision, nous envisageons une réunion immédiatement après les fêtes de fin d'année pour revoir tous les systèmes d'autorisation, de permis qui surchargent lourdement notre ordonnance-loi. Là aussi un travail sera fait pour essayer soit de supprimer soit de garder à titre gracieux. Voilà un peu la démarche que nous sommes en train de faire pour assainir le climat des affaires par rapport à la multiplicité des actes. Il faut souligner qu'il y a un projet en cours avec l'Union Européenne pour l'informatisation de certains actes de la DGRAD, et à très court terme, il y a un site web qui sera bientôt mis en place pour plus de visibilité dans les actes que la DGRAD encadre, qui sont très nombreux.

Les autres régies financières font de gros efforts de modernisation par le recours aux nouvelles technologies de l'information. Qu'attend la DGRAD pour s'informatiser ?

Nous avons un grand projet avec l'Union Européenne. C'est le projet d'appui à la modernisation des finances publiques, qui a un financement de plus ou moins 2.700.000 Euros en faveur de la DGRAD pour la sécurisation des recettes. Ce projet s'appuie sur l'informatisation de la régie, la suppression de certains imprimés, notamment la note de perception. Ils nous créent beaucoup

des problèmes aujourd'hui. A titre d'exemple rien que pour la Province du Katanga, nous manipulons plus ou moins 600 notes de perception par mois. Le premier objectif de ce projet, c'est de mettre fin aux notes de perception, c'est de voir dans quelle mesure la saisie des informations pour des déclarations relatives au paiement peut être informatisée à l'instar du Guichet Unique de la DGDA. Le projet pilote porte sur la redevance douanière.

Madame le Directeur Général, dans l'effort en cours pour réduire le nombre de perceptions, quel objectif visez-vous ? Peut-on arriver à l'unification de celles portant sur une même assiette, mais perçues par des services différents ?

Ecoutez, il n'y a pas les mêmes assiettes pour les actes, puisque c'est la loi qui dit que lorsque tel événement se produit, il faut percevoir tel acte. Ce que nous visons ce sont les actes à faible rendement qui, généralement, profitent plus à quelques fonctionnaires qu'à la fonction publique. Nous visons également les actes redondants et les actes dont la perception est difficile et qui deviennent une source de tracasseries pour les opérateurs économiques. Ce sont essentiellement ces trois facteurs qui nous conduisent à supprimer certains actes et c'est un début, nous allons continuer.

Quel est l'état de vos rapports avec les autres services d'assiettes qui vous reprochent de mener certaines missions de contrôle sans les associer ?

Ecoutez, je ne sais pas quel service d'assiette peut se permettre de faire une telle accusation parce que chacun

a sa compétence, le service d'assiette contrôle l'assiette; nous, nous contrôlons le recouvrement. Donc, il n'y a pas de confusion possible. Eux, ils vont pour voir si les éléments ont été déclarés. Par exemple, pour la redevance minière, le service d'assiette aura pour compétence de vérifier si la quantité qui a été déclarée au titre d'exportation est réelle; évidemment après la déclaration, parce que le système est déclaratif. La DGRAD a le contrôle sur la taxation elle-même. Elle doit vérifier si les éléments qui sont contenus sont réels, et vérifier si le paiement correspond effectivement à l'assiette qui a été déclarée par l'opérateur économique.

En fait, la DGRAD a compétence d'accepter ou de rejeter la note de taxation au moment où l'opérateur économique fait la déclaration. Mais, pour accélérer le processus de mobilisation des recettes, souvent on fait des contrôles périodiques et ça, c'est un décret qui nous donne cette compétence là, voir même la loi.

Quel sera votre mot de la fin Madame le Directeur Général ?

Assainir l'environnement des affaires c'est plusieurs actes qui doivent être pris. Il n'y a pas que l'assainissement de la nomenclature. Des mesures politiques également doivent être prises en dehors de tout ce que nous venons de citer comme informatisation dans l'immédiat en ce qui nous concerne, nous la DGRAD. Nous suivons le mot d'ordre du Gouvernement qui nous a demandé de travailler en partenariat avec les opérateurs économiques. Nous les invitons à venir déclarer eux-mêmes les recettes qui doivent être payées au compte du trésor public par le canal de la DGRAD mois par mois. Comme ça ensemble, nous faisons une évaluation trimestrielle et nous harmonisons pour un contrôle avec ces opérateurs économiques. Ce qui nous facilitera le suivi et éviterait des contrôles intempestifs. Et avec eux, nous allons harmoniser sur la période de contrôle, c'est ce que nous demandons aujourd'hui aux opérateurs économiques et en ce qui nous concerne, ça nous facilite pour la prévision budgétaire mois par mois et ça permet au gouvernement d'avoir des recettes attendues plus certaines que celles que nous avons aujourd'hui.

Propos recueillis par A.M.M.

La DGRAD met en place la cellule de suivi des mesures relatives au climat des affaires



La Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales, Juridiques et de Participations (DGRAD), a mis en place, le 29 Août 2013, la Cellule chargée du suivi de l'application des mesures prises pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements.

Cette décision fait suite à la lettre du Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé des Finances du 12 Août 2013 portant création d'une cellule dans toutes les régies financières de la RDC.

Placée sous la supervision du Directeur Général de la DGRAD, cette cellule est chargée notamment de concevoir une feuille de route définissant ces mesures, et celles à mettre en œuvre, assortie d'un chronogramme en phase avec la feuille de route au niveau national et de produire, chaque semaine le rapport d'évaluation.

Elle est composée d'un président, d'un vice-président, d'un rapporteur, et de deux membres.

Par ailleurs, les directeurs centraux, urbains et provinciaux de la DGRAD sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Il faut souligner que les différents rapports de suivi-évaluation produits par le Comité de Pilotage pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements font état d'un faible taux d'application des réformes initiées par le Gouvernement dans le but de rendre plus attrayant cet environnement.

A.M.M.





Madame Madeleine ANDEKA OLONGO
Vice-Présidente du Cadre de Concertation
de la Société Civile/ thématique Climat des Affaires

MADELEINE ANDEKA OLONGO :

Le dialogue doit être maintenu avec toutes les parties prenantes

Le secteur privé et la société civile ont un rôle très important à jouer dans l'amélioration du climat des affaires. Plusieurs réformes ont été menées pour assainir ce secteur. C'est dans cette optique que nous avons fait parler Madame Andeka, Team Leader de la Société civile au sein du Groupe thématique Climat des Affaires, administrateur honoraire de la Confédération des petites et moyennes entreprises du Congo, Secrétaire Exécutive de Renforcement des Capacités et d'Appuis aux Organisations de la Société Civile et de la Base et Présidente du Comité de Règlement des Différents à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (A.R.M.P.).

Madame, c'est depuis quatre ans que la RDC s'est engagée dans le processus d'amélioration du climat des affaires. Quelle lecture faites-vous ?

Le contexte actuel du pays nécessite l'amélioration du climat des affaires, par -ce que, tenez, le secteur public ne peut pas prendre la proportion de tous les chômeurs en charge. Ce sont les affaires, le secteur privé qui créent les richesses et qui créent l'emploi. Donc, il faudrait que dans un cadre microéconomique le monde des affaires soit mis dans un environnement propice à l'émergence des entreprises, à la consolidation de ce qui existe. A cet égard, je dirai que l'amélioration du climat des affaires est nécessaire.

Le mal était tellement profond, que les efforts qui sont en train d'être faits en ce moment ne vont pas peut être donner des résultats à court terme. Mais néanmoins, ce sont des réformes qui sont courageuses et importantes. Le problème c'est de sortir du gouffre, revenir à la normal, et si on continue à mettre en application les lois, à veiller à la gouvernance, veiller au secteur public-privé, à discuter, si on continue je pense que ça ira. C'est vrai que les gens qui ne travaillent pas là dedans ne peuvent pas percevoir les ef-

forts qui ont été faits. Moi, c'est depuis 4 ans je suis dans le comité d'amélioration du climat des affaires, je pense qu'il y a beaucoup de choses qui ont été faites, il faut s'en féliciter.

Selon vous, quels sont les obstacles et quelles stratégies pour y remédier ?

Au fait, les plus grands obstacles aujourd'hui c'est la méconnaissance de ces réformes au niveau des communautés de base, de la population et de l'administration publique. Tenez, si un fonctionnaire ignore ce qu'il doit faire, il ne le fait pas. Le plus grand problème c'est la vulgarisation de tout ce qui est en train d'être fait. Le plus grand problème, même si on vulgarise, même si les gens donnent l'impression de ne pas savoir qu'il y a des réformes, on doit changer la manière de travailler.

La sanction à tous les niveaux, le plus grand problème c'est l'impression que l'homme de la rue a de ces réformes. Les réformes doivent être faites par rapport aux demandes internes, au contexte interne. Les priorités doivent s'aligner aux besoins du pays. Vraiment j'ai parlé en tant qu'une personne qui côtoie la rue.

L'impression qu'on a est qu'il y a un effet du populisme, on fait beaucoup de bruit pour ce qui ne vaut pas. On doit sensibiliser les gens pour dire qu'on a libéralisé la fonction de notaire par exemple. C'est important qu'on en parle jour et nuit pour que les gens sachent exactement ce qui est fait. Le CPCAI doit sensibiliser. J'ai travaillé pour la mise en place du groupe thématique amélioration du climat des affaires au niveau du Gouvernement. Plus d'une fois, j'ai interpellé pour que nous soyons associés. Nous sommes des partenaires.

Quel rôle le dialogue entre les parties prenantes peut-il jouer dans un contexte qu'est le nôtre ?

Dans la gestion de la Res publica aujourd'hui, il faut associer toutes les parties prenantes à la gouvernance, autant le secteur privé, la Société civile, le sec-

teur public. C'est des échanges, de la compréhension mutuelle d'affronter les difficultés ensemble ainsi qu'avoir une vision commune de ce que l'on veut. C'est cela tout l'intérêt de nous impliquer. Je connais un adage qui dit : faire sans moi, c'est faire contre moi. Au fait, il s'agit d'améliorer le climat des affaires, croyez-moi, il y aura un dialogue avec ceux qui font des affaires, croyez-moi il y aura un blocage quelque part, par contre le dialogue est utile. C'est vrai que parfois les sujets sur lesquels il faut dialoguer sont très ardues, mais les négociations font avancer toujours.

Le climat des affaires est l'affaire de tous les secteurs publics comme privés. Que faites-vous concrètement sur le terrain ?

Vous savez, aucun homme d'affaires, aucune femme d'affaires ne vous dira qu'enfreindre la loi ne lui porte pas préjudice, ce n'est pas vrai. Si vous ne payez pas les impôts, si vous n'êtes pas affilié à l'INSS vous aurez des problèmes. Aux concertations nationales, le président de la FEC Mr Albert Yuma a si bien souligné qu'il y a une forte pression fiscale et cela implique la tendance à la fraude. Mais néanmoins, cela ne conforte pas les opérateurs économiques. D'où la nécessité de dialoguer, de voir dans quelle mesure on peut réduire l'assiette fiscale pour qu'on ait plus de personnes qui payent l'impôt pour élargir les recettes de l'Etat. C'est de cela qu'il faut parler, comment faire pour que quand les recettes fiscales diminuent qu'on n'augmente pas les charges afin de donner à l'Etat des moyens qui nous reconfortent tous.

Votre mot de la fin Madame ?

Nous devons maintenir le dialogue entre toutes les parties prenantes de la République. Nous devons avoir la culture du respect des engagements : Société civile, secteur public et privé. Nous formulons beaucoup de recommandations mais que nous ne respectons pas. C'est ce qui laisse à désirer.

Propos recueillis par A.M.M.



Le Premier Ministre convainc les investisseurs américains

C'était au cours du Sommet d'affaires Etats-Unis-Afrique, organisé par The Corporate Council on Africa (CCA) du 08 au 11 Octobre 2013 à la prestigieuse place Mc Cormick de Chicago.

La journée du 9 Octobre, axée sur le Doing Business pour la RDC, était une occasion pour la RDC de présenter les opportunités d'affaires aux investisseurs potentiels américains.

L'objectif poursuivi était de présenter les opportunités qu'offre la RDC en matière d'investissements et d'expliquer les efforts fournis par le Gouvernement pour assainir le climat des affaires et améliorer la bonne gouvernance.

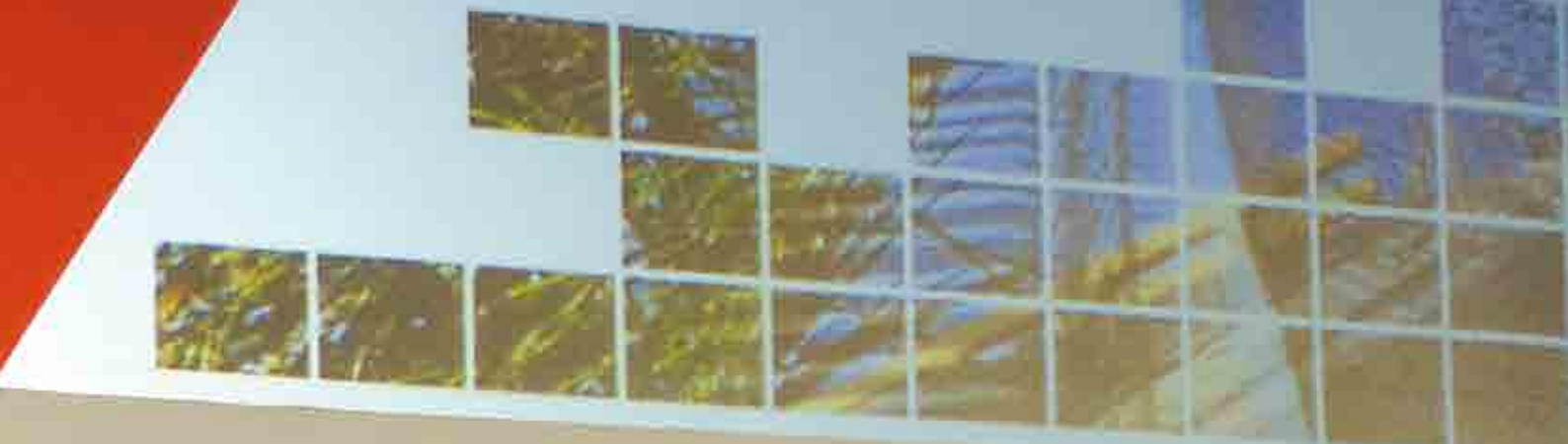
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, qui a conduit la délégation de la RDC, composée des Ministres

du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité, des Mines, de l'Agriculture et du Développement Rural, du Délégué Principal du CPCAï et du Directeur Général de l'Anapi, a dans son intervention présenté l'état actuel de l'économie congolaise, marqué par un taux de croissance de 8,2% et un taux d'inflation cumulé se situant à 0,421 % pour la première moitié de l'année 2013.

Dans son allocution le Premier Ministre a souligné que l'argent n'aime pas le bruit. En RDC, le bruit à l'Est ne sert pas le pays. C'est dans cette optique que le Gouvernement s'y attelle en lançant une profonde réforme de l'armée, de la police et des services de renseignements en vue de garantir la sécurité tant physique des investisseurs que juridique et financière de leurs capitaux.

La RDC a initié des réformes pour améliorer le climat des affaires. Au niveau du Gouvernement, des efforts ont été fournis pour qu'au-delà de la gouvernance économique, des solutions durables soient trouvées en vue de mettre fin à l'insécurité qui bloque notamment l'exploitation industrielle et professionnelle des ressources minières, le développement des unités de transformation et les infrastructures de transport, a-t-il ajouté.

Avant de conclure son mot, le Chef du Gouvernement demeure convaincu que la conjugaison des efforts aussi bien par la RDC que par toute la communauté internationale pourrait mettre fin rapidement à cette instabilité qui d'ailleurs ne touche que 5% de l'étendue du territoire national. Il a invité les investisseurs américains à ne pas hésiter à venir en RDC.



Il faut noter qu'avant l'intervention du Premier Ministre, l'Ambassadeur de la RDC aux Etats Unis, Mme Faïda Mitifu, l'a remercié pour son déplacement, un signal fort de sa détermination à vouloir porter haut l'étendard de la RDC.

Toujours au cours de cette journée, trois Ministres ont fait des exposés dans le sens de présenter les opportunités d'investissements en RDC. Il s'agit des Ministres du Plan et Suivi de Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité sur la promotion des investissements et efforts récents consentis pour l'amélioration du climat des affaires ; des Mines sur l'état des lieux et opportunités d'investissements dans le secteur des mines et des carrières en RDC et de l'Agriculture sur la relance de l'agriculture, de la pêche et de

l'élevage, opportunités d'affaires en RDC.

Une autre intervention à signaler, c'est celle de Monsieur Pape Demba Thiam, Coordonnateur de la Section RDC de la Banque Mondiale, qui a démontré combien les efforts du Gouvernement sont appréciés par la Banque Mondiale. C'est ainsi a-t-il ajouté qu'elle est disposée à accompagner la RDC dans le cadre de la stabilisation du cadre macro-économique en vue d'améliorer les conditions sociales de la population.

Le secteur privé, représenté par Monsieur LONRHO, a démontré comment le climat des affaires est assaini. Il en a profité pour lancer un appel aux investisseurs américains de venir investir en RDC.

Un autre temps fort de la journée, c'était la projection du documentaire captivant intitulé « RDC Paradis oublié », présentant les différentes richesses dont regorge ce géant d'Afrique, sous les applaudissements des investisseurs américains et de toute l'assistance.

Par ailleurs, la RDC avait un stand d'exposition qui a connu plusieurs visites dont celle du Premier Ministre, où étaient exposés notamment certains minerais, des documents tels que Guide Pratique pour investir en RDC, les dépliants du Comité de Pilotage pour l'Amélioration du climat des Affaires et des Investissements ainsi que les Actes de la conférence sur le secteur Minier tenue à Lubumbashi.

A.M.M.



Table ronde des bailleurs à la dimension de la provi

La Province Orientale résolument engagée dans le processus du développement.

La table ronde des bailleurs de fonds, annoncée lors de la journée d'information sur la Province Orientale à Kinshasa, organisée au mois de juillet 2013, s'est tenue du 13 au 15 novembre 2013, dans la ville de Kisangani, en Province Orientale.

L'objectif de ces assises organisées sous la coordination de l'APIF, par la première province en RDC de par sa superficie était de présenter aux différents bailleurs de fonds et opérateurs économiques, les multiples opportunités d'affaires et d'investissements qu'offre cette Province.

Le premier jour a démarré par le mot de bienvenue prononcé par le Ministre Provincial du Plan, qui a circonscrit la cadre de ces assises suivi

par le Président du Conseil Provincial de la FEC qui, après avoir parlé de la croissance dysfonctionnelle de la province par rapport aux richesses dont elle regorge, a souhaité que des solutions crédibles et concrètes soient dégagées de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds, notamment pour l'amélioration du climat des affaires et des investissements.

Tout en souhaitant voir la Province Orientale reprendre sa place de 3^e pôle de croissance économique de la RDC, le Directeur pays du PNUD a demandé au gouvernement provincial de créer un climat des affaires favorable et d'avoir une politique d'aménagement de l'espace rural. Il a conclu son intervention en disant que les richesses de la province doivent être le socle pour bâtir une société économique prospère pour tous, et non être une source de divisions.

Dans son allocution d'ouverture des

travaux, le Gouverneur de Province, a expliqué que la Table Ronde des Bailleurs de Fonds est organisée en conformité avec le programme d'actions du gouvernement provincial qui était axé sur les points suivants :

- 1) La bonne gouvernance et l'instauration de l'autorité de l'Etat par l'amélioration du climat des affaires;
- 2) La diversité économique, l'accélération de la croissance, du commerce et des emplois ;
- 3) L'accès aux services sociaux de base ;
- 4) L'environnement et le changement climatique.

C'était aussi l'occasion pour le Gouverneur de Province Jean BAMANISA SAIDI qui s'inscrit dans la vision du Chef de l'Etat, de la Révolution de la Modernité, au vu des grands travaux



de fonds nce

de reconstruction des infrastructures qui y sont réalisés, de chercher et d'obtenir l'appui des bailleurs de fonds dans l'accompagnement et le financement des travaux.

La deuxième journée était consacrée aux différentes interventions. Après l'accueil et le mot de bienvenue la parole a été donnée aux différents Ministres Provinciaux de la Province Orientale de présenter aux différents bailleurs de fonds et opérateurs économiques, les projets mis en place par la province. Le Secrétaire Exécutif Adjoint du COPIREP a parlé de la loi sur le désengagement de l'Etat dans les entreprises publiques et de ses missions.

Le Délégué Principal du CPCAI a, quant à lui, parlé de l'importance d'améliorer le climat des affaires pour tout développement économique.

De son côté, le Directeur Provincial

de la SNEL s'est exprimé sur les défis majeurs dans le domaine énergétique.

Le représentant de la BAD, a exposé sur l'engagement de sa structure aux grands projets et à la réforme des entreprises publiques et l'Union Européenne a mis l'accent sur son assistance au Gouvernement de la RDC dans des projets économiques, politiques, sanitaires et environnementaux. Et pour finir, le représentant de la délégation Belge s'est aussi exprimé sur le soutien de son pays aux différents projets de la RDC,...

Le Directeur des opérations de la Banque Mondiale a dans son exposé émis le souhait de voir la province devenir une province dynamique où les jeunes auront du travail. Il a confirmé le soutien de la Banque Mondiale à la province. Il n'a pas manqué de faire état de la croissance économique et de la baisse de l'inflation en RDC, des différentes réformes initiées par le Gouvernement ainsi que de l'importance de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique. Il a clôturé son intervention en demandant à la province d'être sélective et compétitive, de mettre en place des institutions provinciales compétentes et transparentes, de développer le secteur privé, et enfin d'améliorer le climat des affaires et mettre fin à l'insécurité.

Le Directeur Exécutif de l'APIF/PO, Monsieur Charles LUTUTA s'est apesanti sur le climat des affaires et le plan stratégique de l'APIF/PO. Il a commencé par faire un état des lieux du climat des affaires en Province Orientale, caractérisé par des tracasseries administratives, la persistance des antivauteurs, une fiscalité complexe et un héritage sombre issu de la Zaïrianisation, cause de la destruction du tissu économique de la province.

Ensuite, il a expliqué les raisons qui ont milité pour la mise en place de l'APIF/PO, qui sert de relais au CPCAI et à l'ANAPI dans la Province Orientale, les missions lui assignées, la feuille de route de l'APIF/PO issue des Assises Nationales du 27 août 2009 de Kinshasa, des réformes initiées par la province orientale à travers l'APIF et le plan stratégique de la structure.

Le troisième et dernier jour était consacré à la présentation de certains exposés des délégations et aux allo-

cutions des diplomates, notamment l'Ambassadeur du Nigeria et à la lecture du rapport final dans lequel des recommandations ont été formulées, notamment la mise en place des PPP, la mise en place d'un comité de suivi des recommandations, la poursuite des efforts entrepris, l'accompagnement des bailleurs de fonds, la mise en place d'une structure de pilotage de la transformation économique...

Soulignons que certains bailleurs de fonds et opérateurs économiques ont souscrit aux projets présentés; nous citons à titre d'exemple : Kibali Goldmines qui a souscrit pour une valeur de 3 millions de dollars dans la réhabilitation des infrastructures routières, la RAWBANK pour 400 000 dollars pour la construction d'une école secondaire,...

Le Soudan du Sud a commandé 50 000 tissus auprès de la SOTEXKI pour une valeur de 750 000 dollars américains. Cette commande devrait servir sans doute à redynamiser la SOTEXKI et un accord de coopération a été signé entre l'entreprise congolaise et la partie sud soudanaise.

Ont pris part à cette Table Ronde des Bailleurs de Fonds : les opérateurs économiques nationaux et étrangers venus de différents pays (Belgique, France, Brésil, Suisse, Espagne, Nigeria, Angleterre,...), la délégation de la Banque Mondiale conduite par son Directeur des opérations, celle du PNUD conduite par son Directeur pays en RDC et qui a largement contribué à la tenue de ces assises, les Honorables Députés Nationaux et Provinciaux, les chefs d'entreprises, les représentants du Gouvernement Central, la représentation de la Banque Africaine de Développement, la délégation de l'Union Européenne, les représentants de différents corps diplomatiques affectés en RDC, la délégation du Soudan du Sud, les représentants des services et établissements publics, le secteur privé en RDC représenté par la FEC, la société civile, les Nations-Unies, les structures techniques gouvernementales, les banques commerciales,...

Le CPCAI a été représenté à cette table ronde par son Délégué Principal, accompagné du Chargé des Réformes.

J. Mokanda

Le climat des affaires était au rendez-vous de la 9^e édition de l'PAD

La 9^{ème} édition d'Infrastructures en Afrique, Partenariats pour le Développement (IPAD), a eu lieu du 9 au 11 Octobre 2013, à Fleuve Congo Hôtel. Une occasion pour les différents opérateurs du secteur de l'industrie minière et des fournisseurs de technologie d'échanger et d'exposer leurs produits.

Au cours de la 2^{ème} journée, dans l'après-midi, plusieurs thèmes ont été abordés par les intervenants notamment le climat des affaires. Parmi les membres du panel des experts retenus pour répondre aux questions des participants, Monsieur Janvier Kiambu, Expert en Réformes du Comité de Pilotage, le Directeur Général du Guichet Unique de Création d'Entreprise, Monsieur Bertrand Montembault, Avocat au Barreau de Paris et Mme Barbara de GTZ.

Dans son intervention, l'Expert en Réformes a fait état des réformes récentes initiées par le Gouvernement de la RDC, dans le cadre du processus d'assainissement de l'environnement des affaires.

Parmi les réformes citées, on a noté l'adhésion à l'OHADA, le lancement du Guichet Unique de Création d'Entreprise, le nouveau mode de calcul de la taxe de bâtisse, le lancement de l'applicatif interne à la Banque Centrale, la réduction de l'imposition sur le bénéfice de 40 à 35 % et du taux des pénalités de 10 à 4 %, la suppression des perceptions illégales aux frontières, adhésion à la convention de New York et l'acceptation de la garantie bancaire pour le raccordement électrique.



Dans sa conclusion l'expert en réformes reste convaincu que la mise en place des réformes est un processus continu, qui portera sans nul doute ses fruits. Le plus important selon lui, c'est la volonté politique du Gouvernement qui ne ménage aucun effort en vue d'initier les réformes importantes.

Parlant du Guichet Unique de Création d'Entreprise, le Directeur Général, a tablé sur les innovations qu'apporte cette structure. Il a d'abord répondu à la question relative à l'existence des pré requis spéciaux dans le traitement des dossiers entre les nationaux et ceux appartenant aux étrangers.

Il a expliqué les avantages qu'offre le Guichet Unique de Création d'Entreprise notamment la transparence, la rapidité et la célérité.

Monsieur Bertrand Montembault, a focalisé son intervention sur « Comment le système d'impôts favorise les affaires ».

Pour lui, le contexte actuel n'est pas favorable à l'industrie minière. Les facteurs deviennent compliqués. C'est ainsi qu'il estime que les opérateurs économiques de ce secteur doivent revoir leurs stratégies en vue d'être à l'abri des risques éventuels. Il estime que la fiscalité minière doit concilier la flexibilité et la transparence.

A.M.M.

Le climat des affaires au rendez-vous du Business meeting pour le financement du plan national d'investissement agricole



Son Excellence
Monsieur Jean-Chrysostome VAHAMWITI
Ministre de l'Agriculture et Développement Rural

En collaboration avec les partenaires au développement, le Ministère de l'Agriculture et Développement Rural, a organisé, du 07 au 08 Novembre, au Grand Hôtel Kinshasa, le premier meeting pour le financement du programme national d'investissement agricole.

L'objectif de ces assises qui ont réuni experts tant nationaux qu'internationaux du secteur agricole était de réfléchir et de mettre en place une stratégie pouvant faire de la République Démocratique du Congo un véritable grenier agricole.

Le premier jour de ce programme, l'on a noté entre autres l'allocution du Ministre de l'Agriculture et Développement rural, Chrysostome Vahamwiti, qui a indiqué que le secteur agricole constitue l'une des priorités du Gouvernement, qui ne ménage aucun effort pour trouver des solutions idoines à ce sujet. Le Secrétaire Général Adjoint du COMESA a également souligné l'importance de ce secteur et l'intérêt pour les partenaires au développement d'y investir.

Au cours de la deuxième journée, quatre intervenants étaient prévus à l'ordre du jour.

Le premier, le Docteur John Mususa, Conseiller Principal du Premier Ministre, a exposé sur « Pars Agro Industriels » qui est composante du plan national d'investissement agricole.

D'entrer de jeu, il a parlé du paradoxe existant entre le taux de croissance soutenu enregistré depuis 2001 jusqu'à ce jour et la pauvreté dans laquelle croupit la population congolaise dans son ensemble.

La RDC a un taux de croissance de 8,2%. Le gros de cette croissance provient du secteur minier (cuivre 50.000 tonnes/an, du cobalt et du secteur de construction). En dépit de ce taux, les indicateurs montrent que 70% de la population vit avec 1 \$ par jour, 58% a une alimentation très pauvre.

Selon l'orateur, la forte dépendance aux importations occasionne une surenchère des prix des produits importés. D'où la nécessité de mettre en place une politique agricole à la hauteur des défis à relever notamment offrir une gamme variée des produits alimentaires, produire et distribuer de manière efficiente et à moindre coût, créer des emplois stables et rémunérateurs, réduire significativement la dépendance des importations et faire de la RDC un exportateur des produits alimentaires.

Le climat des affaires est l'un des déterminants pour le développement du secteur agricole. Le deuxième intervenant, l'Expert en Réformes du Comité de Pilotage pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements, a fait une présentation sur le CPCAI, ses missions, ses objectifs, sa composition, sa stratégie, les réformes menées et celles en cours de finalisation.

Pour le besoin de la cause, il a insisté sur les réformes essentielles menées et en cours. Cinq indicateurs : la création d'entreprise, le permis de construire, le transfert de propriété, l'accès au crédit, le paiement des taxes et impôts et les réformes phares notamment l'adhésion à l'OHADA, le Guichet unique de création d'Entreprise, l'introduction de la TVA. Parmi les réformes en cours, il a parlé de la loi au Parlement sur le renforcement de la capacité de la femme

mariée entrepreneuse qui, en principe, pourrait travailler, poser des actes sans autorisation maritale. Pour lui, au regard du rôle que joue la femme dans la société, le renforcement de ses capacités apportera un plus dans le développement. Ce qui pourra l'aider à quitter le secteur informel pour le secteur formel.

La responsable de HPP (Humana People to people Congo), une ASBL de droit congolais dont la vision repose sur une société dans laquelle les communautés se suffisent et améliorent la qualité de leur vie par la promotion du développement socioéconomique, a exposé sur l'autosuffisance alimentaire avec les clubs des fermiers.

Abondant dans le même sens que l'Expert du CPCAI, l'orateur estime qu'il existe un lien direct entre le climat des affaires et le développement du social. D'où la nécessité de mettre l'homme au centre de tout, prenant sa destinée en mains.

Pour y arriver, tous les acteurs notamment la société civile et le secteur privé, doivent chacun jouer son rôle. Le secteur privé devra travailler main dans la main avec le Gouvernement dans une approche de partenariat gagnant-gagnant.

Pour conclure, elle résume la vision de HPP qui consiste à transformer les petits fermiers en grands en utilisant les meilleurs techniques et en augmentant la production agricole animale. Ce qui aura pour conséquence directe le bien-être familial.

A.M.M

Séance de travail entre le CPCAI et la FEC Nord-Kivu

...après l'échange des civilités et la présentation des deux parties, le Délégué Principal a commencé par dire un mot sur la composition, les missions du CPCAI en mettant un accent particulier sur la mission de suivi-évaluation...



» Le CPCAI et les délégués de la FEC/ Nord-Kivu

La salle de réunion du CPCAI a servi de cadre, le 03 Septembre 2013, à la séance de travail entre, d'une part, le Délégué Principal du Comité de Pilotage pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements (CPCAI), entouré de tous ses experts et de l'autre, la délégation de la Fédération des Entreprises du Congo, représentée par le président de la FEC du Nord-Kivu le président de la FEC de Butembo, secteur pétrolier du Nord Kivu et Monsieur André Ngoja Ngoja, Architecte et promoteur de l'Hôtel Linda à Goma.

La FEC Nord Kivu a fait le déplacement de Kinshasa en vue de rencontrer différentes autorités et leur exposer les préoccupations particulières des opérateurs économiques de cette partie de la RDC.

Prenant le premier la parole après l'échange des civilités et la présentation des deux parties, le Délégué Principal a commencé par dire un mot

sur la composition, les missions du CPCAI en mettant un accent particulier sur la mission de suivi-évaluation qui comporte aussi la responsabilité de dénoncer des abus constatés sur le terrain ainsi que la résistance à la mise en œuvre des réformes menées. Pour terminer, il a évoqué l'implication attendue des provinces après la mise sur pied des cellules provinciales du climat des affaires.

La FEC Nord Kivu a parlé du lourd climat des affaires connu dans la province notamment par les difficultés d'importation des marchandises par les ports de Mombasa et de Dar-Es-Salaam à la suite du surcoût imputé aux perceptions DGRAD et OGE-FREM, de la multiplicité des services à la frontière, des tracasseries de tout genre occasionnés par les différents cadres et agents de l'Etat, des taux et taxes fantaisistes, les entraves à la libre circulation des personnes et de leurs biens, le conflit de terres entre la FEC à Goma et certains services de l'Etat, le non respect de la nomen-

clature des recettes, les édits en flange de certaines lois, la lenteur des procédures et le coût élevé, bref un climat des affaires non attrayant qui fait fuir certains capitaux vers les pays voisins.

A toutes ces préoccupations, le CPCAI, par la bouche de son Délégué Principal, a promis non seulement de saisir la hiérarchie, mais également de tenir des séances de travail avec les services publics concernés en vue de faire toute la lumière à ce sujet.

Contents des échanges fructueux avec le CPCAI, la délégation du Nord a formulé quelques recommandations à savoir : Que la FEC soit considérée comme un partenaire et non comme un adversaire et que les réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires et des investissements soient appliquées par les services concernés.

A.M.M.

Echanges entre les Experts du CPCAI et du PARRSA



» Experts du CPCAI et du PARRSA

Echanges fructueux au siège du Cpcai, ce mercredi 12 juin 2013, entre les experts du CPCAI et ceux du projet d'Appui à la Réhabilitation et la Relance du Secteur Agro- industriel (PARRSA) en RDC.

Un seul point au centre de cette discussion : l'environnement des affaires face au projet de la relance du secteur agricole en RDC.

Il s'agit d'un grand projet dont le coût global est de 120 millions de dollars américains. Il est réparti en 2 secteurs phares, la réhabilitation des routes de desserte agricole et la relance du secteur agricole, ainsi que la distribution des semences agricoles.

Hormis les deux aspects évoqués, l'élaboration de la stratégie de relance de l'agroalimentaire demeure un paramètre non négligeable.

Dans leurs interventions, Koubaa-Rafik, expert en développement des affaires et Elech Mohamed Yassine, Management sur terrain du PARRSA, ont non seulement présenté le projet mais également ont voulu en savoir un peu plus sur le travail que fait le Comité de Pilotage pour l'Amélioration du climat des Affaires et des Investissements.

Leurs questions ont tourné notamment autour du climat des affaires, des indicateurs sur lesquels le CPCAI focalise son attention, des relations entre le CPCAI et les opérateurs économiques du secteur privé, des réformes prioritaires de la RDC et les personnes ressources par rapport à chaque réforme, de l'existence d'une structure qui s'occupe du Droit OHADA.

A ces préoccupations, l'Expert en suivi-évaluation du CPCAI, Mr Freddy

MPUTAKESE, a expliqué les missions, les objectifs et la composition de la Cellule d'appui du Gouvernement en matière du Climat des affaires. Il n'a pas manqué de préciser que le secteur privé, représenté par la FEC, est membre du CPCAI.

Concernant le secteur agricole, il a rassuré les experts du PARRSA par le fait que lors des assises nationales, les participants avaient formulé des recommandations relatives aux réformes à initier dans le secteur agricole.

Parlant du Droit OHADA, l'expert en suivi-évaluation a indiqué qu'il existe au niveau national, une autre structure, la CNO qui, elle, s'occupe de la mise en œuvre du droit OHADA.

Pour conclure, l'Expert en Suivi-évaluation s'est appesanti sur les indicateurs Doing Business retenus par la Banque Mondiale, pour lesquels elle publie chaque année un rapport. Un classement des pays selon que le climat des affaires est bon, moins bon, médiocre ou mauvais.

Après échanges, une projection du site web du CPCAI a été faite par la Cellule de Communication tout en expliquant le contenu de différentes rubriques; question de permettre aux Experts du PARRSA de se faire une idée sur le travail qu'abat le CPCAI.

D. Magala



La Plateforme Breakfast co s'intéresse au climat des a

La plateforme « Breakfast Connexion» a organisé le 31 Aout 2013, sa quatrième édition, axée sur la problématique de la TVA et l'amélioration du climat des affaires et des investissements en RDC.

L'objectif poursuivi par cette plateforme est de regrouper les hommes d'affaires et les décideurs autour des questions précises.

Deux intervenants ont fait des communications à cette occasion : Le Directeur Tshiswaka de la cellule des réformes de la DGI, représentant le Directeur Général empêché, et le Dé-

légué Principal du Comité de Pilotage pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements.

Le premier intervenant a planché sur les principes de la législation congolaise de la TVA en lieu et place de la problématique de la TVA, concept trop globalisant selon lui.

En instaurant la TVA par l'ordonnance 10/001/2013, a-t-il indiqué, l'Etat a voulu que le champ d'application soit le plus large possible contrairement à l'Impôt sur le Chiffre d'Affaires. Elle est perçue sur tout le processus de la production à la consommation. Aussi, s'agissant du taux appliqué, l'Etat n'a

pas voulu s'éloigner de l'ICA dont le taux était de 18%. D'où la fixation du taux de 16%, l'un des plus bas en Afrique.

Parmi les principes de la TVA qu'il a énumérés, on peut retenir : l'unicité du taux, la déductibilité de la TVA, la limitation du droit à déduction pour les assujettis partiels, la régularité des déductions opérées dans certains cas, l'imputation des crédits de TVA, les obligations déclaratives et des paiements, l'obligation de tenue de la comptabilité et l'obligation de délivrance de la facture à l'acheteur.

Dans ses explications, l'orateur a

souligné certaines exceptions pour lesquelles la TVA n'est pas d'application. Ces exonérations concernent les importations reposant sur des considérations sociales et fiscales notamment d'ordre diplomatique, les intrants pharmaceutiques, vente des journaux et des livres. Ces exonérations sont très limitées et de stricte interprétation, a-t-il ajouté.

Le deuxième intervenant, Délégué Principal du CPCA, a exposé sur l'amélioration du climat des affaires et des investissements par une fiscalité et une parafiscalité simplifiées.

Après un bref sommaire sur la mis-

sion, la composition, les objectifs et les stratégies appliquées par le CPCA pour arriver à jouer pleinement son rôle dans l'assainissement de l'environnement des affaires et des investissements, le Délégué Principal a parlé des réformes menées sur l'indicateur « paiement des taxes et impôts ».

Il a d'abord commencé par définir le climat des affaires comme un ensemble de facteurs politiques, socioéconomiques, culturels et autres qui poussent un investisseur à aller investir quelque part pour y fructifier son capital. Ensuite, le Doing Business comme un service de la Banque Mondiale qui évalue les facilités que chaque pays offre aux opérateurs économiques en termes des réformes menées et des pratiques sur le terrain. Il publie chaque année un rapport qui classe les pays du monde suivant les facilités sur base des indicateurs distincts, chacun se rapportant à une facilité offerte aux investisseurs, de la création à la liquidation d'une société de taille moyenne. Ces indicateurs sont : la création d'entreprise, le transfert de propriété, le raccordement à l'électricité, le permis de construire, le règlement de l'insolvabilité, la protection de l'investisseur, l'accès au crédit, le commerce transfrontalier, le paiement de taxes et impôts et l'exécution des contrats.

Concernant l'indicateur paiement des impôts et taxes, le Délégué Principal, a évoqué les critères liés à cet indicateur notamment les paiements, le délai et le taux des taxes et impôts totaux payés par une entreprise de taille moyenne en un an.

Le premier critère met l'accent sur le nombre de paiements ou la fréquence de ces paiements en une année. Il a précisé que la RDC en compte 32.

Le deuxième critère « délai » mesure le nombre d'heures nécessaires pour préparer, produire et payer les trois principaux prélèvements que sont : l'impôt sur les bénéfices, l'impôt sur la consommation, les cotisations sociales obligatoires et les taxes sur le foncier et l'autorisation de bâtir. Pour la RDC, on compte 336 heures.

Le troisième critère « taux d'imposition » mesure le coût total des taxes et impôts payés par une entreprise standard par rapport au résultat brut avant impôts. Pour la RDC ce taux est de 339,7%.

Le rapport Doing Business 2013, n'a pas été oublié par l'orateur. Il a qualifié la position de la RDC de moins reluisante. C'était une occasion indiquée pour lui de faire allusion aux réformes initiées par le Gouvernement dans le domaine de la fiscalité et parafiscalité. C'est le cas de l'institution de la TVA, de la réduction de 40 à 35 % du taux d'imposition sur le bénéfice des sociétés, de la suppression du précompte, l'interdiction d'immixtion des droits, taxes et redevances dus au trésor.

Parmi les réformes en cours, il a cité notamment la fusion des échéances fiscales, l'attribution du numéro impôt en ligne, la télé-déclaration et le télépaiement, la rationalisation de la parafiscalité ; lesquels pourraient contribuer à assainir le climat des affaires en RDC.

Dans sa conclusion, il reste convaincu que plus le régime fiscal et parafiscal est complexe et non transparent, plus il y a coulage des recettes ; plus le régime est simple et les taux réduits, plus on élargit l'assiette fiscale et plus on résorbe l'informel. Cependant pour y arriver, il faut donc oser abolir, abroger et réduire.

Au cours des échanges, les préoccupations des participants ont tourné autour de l'impact des réformes menées sur la situation réelle du climat des affaires en RDC.

Pour terminer, le Coordonnateur, Monsieur Jean Jacques Kissimba, a remercié tous les participants tout en indiquant que sa plateforme « Breakfast Connexion » reste ouverte aux suggestions et autres remarques pouvant aider à améliorer la qualité du travail abattu.

A.M.M.

Le CPCAI participe au premier forum des entrepreneurs et dirigeants chrétiens congolais

Il s'est tenu, du vendredi 23 au samedi 24 août 2013 au Grand Hôtel de Kinshasa, le premier forum des Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens congolais, EDC en sigle, sous le thème : « création d'entreprise et problématique de financement ». Plusieurs personnalités étaient au rendez-vous de cet atelier.

Le CPCAI qui devait intervenir, y a été représenté par son Expert en Réformes, accompagné du Chargé des Réformes, et du Chargé de Communication. Parmi les intervenants, il y avait notamment : Monsieur Marc MALONGI, Coordonnateur Principal de l'EDC, Monsieur Gilbert NKULI, Vice Président de l'EDC et Directeur Général du Guichet Unique de Création d'Entreprise.

Après le mot de bienvenue et la prière, l'allocution d'ouverture a été prononcée par Monsieur Marc MALONGI, Coordonnateur Principal de l'EDC. Dans son allocution, il a notamment parlé de l'EDC qui est une ASBL qui œuvre pour l'encadrement et la promotion de l'entrepreneuriat afin d'apporter, en parallèle avec l'action gouvernementale, des solutions pour l'amélioration des conditions de vie des congolais et lutter contre la pauvreté notamment par l'émergence d'une classe moyenne en RDC.

La première présentation qui a porté sur « la création d'entreprise, levier de la classe moyenne pour l'émergence du Congo » a été celle du Vice-Président de l'EDC, Monsieur Gilbert NKULI. Tout en reconnaissant que sous l'impulsion du Gouvernement de la RDC des réformes courageuses ont été initiées, il a plaidé pour l'émergence d'une classe moyenne en RDC, qui utilisera les moyens que produit le Gouvernement, la classe politique. Pour l'orateur, l'émergence de cette classe moyenne congolaise ne sera possible que quand

le pays sera doté des hommes et femmes armés du savoir nécessaire pour la création de nouveaux emplois au lieu d'attendre seulement à être engagés, capables de conserver et de transformer les produits alimentaires qui ouvrira la voie à l'industrialisation.

Le deuxième à intervenir était le Directeur Général du Guichet Unique de Création d'Entreprise, Dans son exposé, il a parlé du Guichet Unique de Création d'Entreprise comme une nouvelle image de la RDC. Selon le professeur, jadis créer une entreprise en RDC était un vrai parcours du combattant, il fallait de ce fait, un délai de 155 jours et un coût de 3000 dollars, avec 13 procédures. Après, le délai a été ramené à 58 jours, pour un coût de 850 dollars et 10 formalités. Avec le GUCE, le délai est réduit à 3 jours, avec un coût global de 120 dollars pour les sociétés personnes morales et 40\$ pour les sociétés personnes physiques. Tout cela pour attirer les investisseurs.

De son côté, l'Expert en Réformes du CPCAI, a parlé de l'impact des réformes sur la classe moyenne. Il a commencé par distinguer le climat des affaires qui peut être compris comme l'ensemble des facteurs économiques, juridiques, sécuritaires, culturels...qui peuvent inciter un investisseur à s'établir et développer ses affaires dans un pays, alors que le Doing Business est un service de la Banque Mondiale qui évalue les réglementations et les pratiques de chaque pays en rapport avec les facilités offertes aux investisseurs. Cette évaluation se fait à travers 10 indicateurs qui constituent les étapes essentielles d'une entreprise de taille moyenne de sa naissance jusqu'à sa mort.

Il a ensuite parlé de l'état des lieux du climat des affaires en RDC, caractérisé par une législation vétuste et inappropriée, une fiscalité peu incitative,

l'insécurité juridique et judiciaire, des infrastructures inadéquates...avant de dire un mot sur le CPCAI, sa composition et ses missions. S'agissant des réformes menées par le CPCAI, il s'est appesanti sur celles qui ont un lien avec le thème du jour, à savoir : la création d'entreprise et l'accès au crédit. Parmi les réformes menées sur la création d'entreprise, l'intervenant a parlé de la mise en place du Guichet Unique de Création d'Entreprise, la décentralisation de la fonction de notaire, la suppression de l'attestation de confirmation de siège... et comme réformes en cours, il y a : la libéralisation de la fonction de Notaire, l'informatisation du RCCM, le renforcement des compétences du Guichet Unique de Création d'Entreprise, le renforcement de la capacité juridique de la femme mariée, l'adhésion de la RDC à l'OHADA avec toutes les conséquences qui en découlent, la suppression de la discrimination entre les sexes et les races...

Sur l'accès au crédit, il a fait état de la mise en place de l'applicatif interne pour les demandeurs de crédit par la Banque Centrale, l'inscription des sûretés mobilières au RCCM comme réformes menées, avant de citer celles qui sont en cours, à savoir : l'installation d'une banque de crédit, l'institution du crédit bail, la modernisation du cadastre foncier...

Les réformes mises en place devraient contribuer à l'amélioration du climat des affaires et des investissements. Cependant, des mécanismes doivent être mis en place pour leur application effective étant donné que l'appropriation de ces réformes rencontre certaines contraintes (résistance des services publics, faible appropriation, faiblesse de l'administration,...).

D. MAGALA



Lancement du premier salon de l'innovation

L'organisation non gouvernementale, Ciel Corporation, a lancé, le 16 Août dernier, au Fleuve Congo Hôtel, le premier salon de l'innovation.

Plusieurs personnalités, opérateurs économiques de divers domaines ont pris part à cette cérémonie qui pour les organisateurs, était un rêve qui, devient une réalité.

Dans son mot de circonstance, Monsieur François Kabemba a indiqué qu'il s'agit d'une plateforme permettant à chacun de s'exprimer en vue de faire entendre sa voix et de contribuer ainsi à l'amélioration des conditions des populations. Pour lui, toute action humaine devrait s'inscrire dans cette logique. Les entreprises publiques et privées doivent travailler plus pour améliorer les conditions sociales des populations et la réussite devrait être considérée comme collective, c'est-à-dire la

conjugaison des efforts de tous, a-t-il renchéri.

Avant de conclure, il a remercié le Gouvernement à travers le Ministère de l'Industrie pour son accompagnement visant la promotion de la créativité.

Prenant la parole la conseillère de l'Ambassade des Etats-Unis, a précisé qu'il s'agit d'une opportunité fantastique pour la promotion de l'innovation avec toutes ses conséquences notamment la stabilité économique ; avant de souligner que les Etats-Unis partagent les mêmes objectifs.

Le Ministre de l'Industrie, Petites et Moyennes Entreprises a mis un accent particulier sur le caractère transversal de l'innovation. Avant de préciser que c'est grâce à elle que le monde enregistre des progrès sur tous les plans notamment technologique.

Il n'a pas manqué de faire allusion à l'accord signé le 14 Février 2011 entre la RDC et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Par cet accord, la RDC entend promouvoir les entreprises innovantes. Ce qui cadre avec la vision politique du Chef de l'Etat. C'est dans ce cadre qu'il faut inscrire l'élaboration d'un cadre juridique devant aboutir à la création d'un centre d'appui à l'innovation. Ce qui témoigne, selon le Ministre Rémy Musungayi, de l'engagement de la RDC à soutenir les innovations.

C'était l'occasion indiquée pour le Ministre de l'Industrie de faire le tour des différents stands des sociétés privées et publiques.

Durant trois jours, les différentes entreprises publiques et privées ont exposé à la fois sur ce qu'elles sont et sur ce qu'elles font.

A.M.M.



Le climat des affaires, l'un des points du Forum Economique congolais dans l'Union Européenne

Du 24 au 25 Juin 2013 à Bruxelles s'est tenu le troisième Forum Economique Congolais dans l'Union Européenne. Une opportunité internationale pour le Gouvernement de la RDC de faire entendre sa voix sur les efforts en cours dans le cadre de la gouvernance économique.

Il a été question pour le Gouvernement de brosser un tableau présentant la politique économique de la RDC en vue de faire connaître les réformes réalisées en la matière.

Une forte délégation de la RDC y a pris part notamment les Ministres du Plan et SMRM, Célestin Vunabandi, de l'Economie et Commerce, Jean-Paul Nemoyato, de l'Industrie, Remy

Musungayi, des Transports, Justin Kalumba, Délégué aux Finances, Patrice Kitebi, le CPCAI était représenté par Me Dieudonné Ngwasi.

Le thème retenu pour cette édition de ce forum, « Réformes économiques, opportunités d'affaires et participation de la diaspora à la reconstruction en RDC ». L'un des principaux objectifs consistera à présenter les opportunités d'affaires clairement identifiées en mettant un accent particulier sur les différentes réformes économiques initiées par le Gouvernement de la RDC en vue de rendre plus attrayant le climat des affaires.

L'impact de la croissance sur la population, les grands projets en cours de réalisation et leur résultat attendu, les réformes économiques effectives

et en cours en RDC ainsi que leur influence sur le climat des affaires, les réussites économiques récentes du secteur privé et tant d'autres sous-thèmes, ont fait également l'objet des discussions au cours des assises.

Il faut noter que le Forum économique, a été créé à l'initiative de l'Ambassade de la République Démocratique du Congo en Belgique. Il s'agit d'une plateforme de dialogue et d'échanges avec la diaspora congolaise dans l'Union Européenne ainsi que les partenaires au développement sur la promotion des investissements en RDC dont l'action se veut permanente dans la durée.

A.M.M.

Suivi-évaluation de l'application des réformes, CPCAI et FEC en ont discuté

Le Comité de Pilotage pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements et la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), ont évalué le 1er Juin 2013, dans la salle de réunion du CPCAI, l'application par l'administration publique des réformes relatives à l'assainissement de l'environnement des affaires.

C'était sur la base des rapports de suivi et évaluation produits par le CPCAI dans les villes ci-après : Kinshasa, Lubumbashi, Kananga et Mbuji-Mayi.

Trois indicateurs ont fait l'objet du suivi dans ces provinces : la création d'entreprise, le permis de construire et le transfert de propriété.

Selon ces rapports, le taux des réformes connues et appliquées dans ces villes se présente de manière ci-après : Kinshasa 50%, Lubumbashi 50%, Mbuji-Mayi 19%, et Kananga 7%.

L'objectif de cette séance de travail qui a réuni d'un côté les Experts en suivi-évaluation, en Communication, et le Chargé des Réformes du CPCAI et de l'autre, ceux de la FEC, l'Expert Laurent YOGO et le Directeur AMISI IDI était d'échanger sur le taux d'application des réformes.

L'idée pour le CPCAI qui a parmi ses missions notamment celle de maintenir le dialogue permanent avec le secteur privé, était d'obtenir la contribution de la FEC sur les différents rapports de suivi et évaluation.

Prenant la parole, l'Expert en suivi-évaluation du CPCAI, qui a présidé la

réunion, a tenu à expliquer la procédure utilisée pour arriver à ce rapport, lequel donne une vue claire de l'application des réformes suivant les trois indicateurs ci-haut cités. C'est auprès des administrations publiques que ces études ont été menées.

De son côté, le Directeur Amisi de la FEC, qui approuve le contenu du travail fait par le CPCAI, a émis quelques réserves sur le taux d'exécution qui selon lui, peut encore être revu à la baisse si l'on retient que certaines réformes pour lesquelles les frais dits « administratifs et techniques » perçus sont à considérer comme n'étant pas simplement appliquées.

Tenant compte de tous les obstacles à l'application des réformes, les délégués de la FEC, ont fait quelques observations parmi lesquelles :

- (1) l'absence totale de sanctions ;
- (2) le taux élevé des perceptions à payer qui favorise le développement des systèmes et mécanismes frauduleux chez les contribuables en complicité avec les agents de l'Administration Publique ;
- (3) la prise en charge des cellules provinciales du climat des affaires ;
- (4) le déficit communicationnel entre le Gouvernement Central et les Provinces ;
- (5) le non respect par les Provinces des droits, perceptions et taxes repris dans la nomenclature et ;
- (6) le manque de suivi des réformes entreprises auprès des administrations qui ne les respectent que pendant un court moment et retournent par la suite à leurs mauvaises pratiques.

Bénéficiaire de toutes ces réformes et soucieux de voir celles-ci être appliquées par tous les services concernés, le secteur privé, représenté par la FEC, a formulé quelques recommandations :

- Simplifier les procédures et le coût des perceptions pour éviter des mécanismes frauduleux, en occurrence le taux de mutation fixé à 3% et celui du permis de construire fixé à 0,4% qui paraissent encore élevés, surtout en Provinces ;
- Que son Excellence Monsieur le Premier Ministre et Chef du Gouvernement rappelle à l'ordre les membres de l'Exécutif Central au strict respect des perceptions reprises dans la nomenclature qui ne reprend pas les frais administratifs et techniques, allusion faite aux affaires foncières et à l'Urbanisme ;
- Fixer le coût des perceptions en tenant compte des vraies réalités des provinces ;
- Trouver une solution pour la prise en charge des Cellules Provinciales du CPCAI afin de les rendre actives et dynamiques ;
- Renforcer le suivi et la communication du CPCAI sur les réformes au niveau des Provinces ;
- Appliquer des sanctions pour tous les services en cas de non respect des mesures prises ;
- Maintenir un dialogue permanent avec le secteur privé.

A.M.M.



» Eustache Ouayoro
Directeur des Opérations de la
Banque Mondiale / RDC

Eustache Ouayoro :

« *Le développement de la RDC ne pourra se faire qu'avec un secteur privé efficace et performant* »

efforts du Gouvernement dans divers domaines. Le climat des affaires fait partie également des préoccupations de votre institution. Le Gouvernement de la RDC en a fait son cheval de bataille. Quelle lecture faites-vous de l'évolution du climat des affaires et des investissements en RDC ?

Le Climat des affaires est mieux analysé par le secteur privé, qui en est le bénéficiaire. Ce qu'on peut retenir, c'est la volonté manifeste du Gouvernement de faire en sorte que le climat des affaires soit le plus favorable au développement du secteur privé. L'ensemble du travail est coiffé par le Ministre du Plan et l'on a noté une implication très forte de S.E.M. le 1er Ministre. Des réunions périodiques, des rencontres avec le secteur privé et un travail se fait sur le Doing Business en particulier. « Nous apprécions les efforts du Gouvernement ». Et beaucoup reste à faire. C'est comme, par exemple, la réforme relative au lancement du Guichet Unique de Création d'Entreprise. Le nombre d'entreprises créées prouve à suffisance l'impact de cette réforme. « J'ai lu dans le journal que depuis sa mise en place il y a plus de 900 entreprises créées. C'est une bonne chose.

Je pense que le climat des affaires n'est pas fait pour faire plaisir à Doing Business, à la Banque Mondiale ou au Fonds Monétaire International. C'est parce que c'est important pour les entreprises. C'est le secteur privé qui crée de la richesse et en créant de la richesse, crée des emplois.

Le développement de la RDC ne pourra se faire qu'avec un secteur privé efficace, performant et qui a sa place dans l'échiquier économique. En le faisant, il emploie les gens qui sont qualifiés pour faire en sorte qu'on fasse reculer la pauvreté.

Ce que je voudrais dire et que je n'ai pas dit dans la première partie est que le temps pour créer une entreprise a été sensiblement réduit, le nombre des taxes réduit de manière importante de 118 à une trentaine et le Gouvernement continue à travailler, le temps pour avoir accès à un permis de construire a été réduit de manière significative. Le fait que la RDC de rejoindre l'OHADA, a eu un impact considérable sur les questions liées au règlement de l'insolvabilité, à l'accès au financement. La Banque a joué un rôle important.

Par exemple, la RDC fait partie de la Convention de New York de 1958 sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères. On peut aussi citer la création de six tribunaux de commerce. Et, la Banque Mondiale a également joué un rôle pas le moindre. Et ces tribunaux sont d'une importance capitale dans l'amélioration du climat des affaires et des investissements.

Il faut dire que le climat des affaires n'est pas seulement la partie réglementaire et législative. C'est également les infrastructures qui permettent aux affaires de se développer. Là, également, la Banque Mondiale avec le Gouvernement restent très actifs dans la construction des routes et dans le domaine de l'électricité.

Le soutien de la Banque Mondiale pour les cinq prochaines années à travers le projet « Pôles de croissance » témoigne une fois de plus de votre détermination d'accompagner la RDC sur la voie du développement. Pensez-vous, Monsieur le Directeur des Opérations, qu'il y a lieu d'espérer que la situation s'améliore encore davantage dans 5 ans ?

Quand on parle du projet « Pôles de Croissance », ce que nous voulons faire avec le Gouvernement de la RDC, c'est de créer les zones de richesses. L'agri-

La Banque Mondiale a toujours soutenu la RDC dans divers domaines. Le concept « climat des affaires » fait également partie des préoccupations de cette institution qui a, entre autres missions mettre fin à l'extrême pauvreté et œuvrer pour une prospérité partagée.

Pour ce qui concerne le climat des affaires et des investissements, la Banque Mondiale est l'un des partenaires privilégiés qui soutiennent les efforts du Gouvernement visant l'assainissement de l'environnement des affaires par le biais du Comité de Pilotage pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements (CPCAI).

Ingénieur en génie civil et sanitaire, le Directeur des Opérations de la Banque Mondiale en RDC et au Congo-Brazza, Eustache Ouayoro a rejoint cette institution en 1990, comme Chargé des projets.

De nationalité ivoirienne, le Directeur Ouayoro, a accepté de répondre aux questions relatives au climat des affaires en RDC, avec en toile de fond, les efforts entrepris par le Gouvernement pour assainir l'environnement des affaires en RDC.

Monsieur le Directeur des Opérations, la Banque Mondiale a toujours été aux côtés de la RDC pour soutenir les

culture est un vivier, secteur important pour la création de la richesse et la réduction de la pauvreté.

Il faut noter que plus de 75% de personnes vivant en RDC sont employées dans le domaine agricole et le secteur rural. D'où l'importance de notre soutien à ce secteur. Donc, nous sommes engagés dans l'amélioration du climat des affaires avec le Gouvernement et nous avons tout un processus sur lequel nous allons travailler avec les autorités.

Le Gouvernement dans sa stratégie, met un accent particulier sur le dialogue public-privé. Que pensez-vous de ce dialogue dans le contexte actuel de la RDC ?

Le dialogue public-privé, c'est fondamental. Ce sont les principaux intéressés. Le climat des affaires, c'est pour aider le secteur privé à se développer. C'est lui qui est impacté par le climat des affaires. Il faut mettre en place une plate-forme public-privé, la faire fonctionner et la rendre régulière et dynamique. Je pense que c'est l'engagement des uns et des autres. Le Ministre de l'Economie nationale nous a rassurés que cette plate-forme existe et qu'il faut la rendre plus opérationnelle. Nous saluons toutes ces initiatives tendant à améliorer le climat des affaires et des investissements. Nous suivons cela avec beaucoup d'attention. Et nous espérons que par ce dialogue, très rapidement l'on pourra faire des progrès importants qui seront manifestés au niveau du secteur privé.

Mais le climat des affaires n'est qu'une partie de ce qui doit être fait. D'autres paramètres non négligeables entrent en ligne de compte pour faciliter le travail des nationaux et des étrangers.

Là, je pense qu'il faut clarifier : voilà ce que le Doing Business mesure et voilà ce qu'il ne mesure pas. Il se limite aux grands pôles économiques. Pour la RDC, il s'agit de Kinshasa et de Matadi dans la Province du Bas-Congo. Il ne s'agit pas de mesurer ce que fait le climat des affaires à Kisangani. Le Doing Business ne mesure pas la qualité des infrastructures, la qualité de la force au travail, la qualité des services sanitaires et la qualité de l'enseignement.

Beaucoup de pays s'intéressent au classement. Mais ce qui est important

c'est voir des progrès réalisés par les pays frontaliers. Il faut se mesurer par rapport aux pays qui ont fait les plus grands progrès et par rapport à ce qui reste à faire.

Nous, au niveau de la Banque Mondiale et de la Coopération Britannique, sommes en train de développer un programme important, un plan d'actions de recommandations pour que nous puissions travailler de manière effective sur le terrain, non seulement sur les 10 thèmes Doing Business mais aussi faire en sorte que la facilitation des affaires soit une réalité.

Par exemple, le Gouvernement est en train de faciliter la création d'une entreprise en trois jours. Mais quand une entreprise est créée, il faut qu'elle ait accès au crédit. Donc si on facilite la création d'entreprise et qu'on ne résout pas le problème lié à l'accès au crédit, la difficulté persistera. C'est déjà bon, les progrès réalisés par la RDC.

La position de la RDC dans le rapport Doing Business n'est pas reluisante concernant la plupart des indicateurs. Malgré les réformes initiées, le pays est toujours mal classé alors que les efforts fournis sont reconnus par la Banque Mondiale. Qu'est-ce qu'il faut pour que la RDC améliore sa position dans le rapport Doing Business ?

Le classement est important mais il n'est pas l'élément déterminant. Ce qui est important, ce sont des progrès qui ont été réalisés par rapport aux réformes. Mais ce qui est très important c'est l'engagement des autorités à pouvoir assainir l'environnement des affaires. Dans le cadre de la RDC, des progrès importants ont été réalisés. Le fait que la RDC ait adhéré à l'OHADA, a permis d'initier certaines réformes en ce qui concerne notamment la protection des investisseurs et la création d'entreprise. Les réformes importantes ont été initiées en RDC. Les coûts, les délais et les taxes ont été réduits. Mais peut-être c'est parce que d'autres pays ont fait les progrès de même niveau que la RDC, peut-être qu'ils sont allés plus vite, à un rythme plus accéléré que la RDC. Je ne voudrais que pas que les gens soient découragés si le classement de la RDC ne change pas. Je ne connais pas ce classement. Cela ne veut pas dire que des progrès n'ont pas été faits. Ce qui

est important, c'est de se mesurer par rapport aux pays frontières pour voir ce qui a été fait surtout dans le cadre de l'indicateur commerce transfrontalier, voir le niveau atteint par les pays frontaliers.

Je citerais par exemple au Port de Matadi, le système « Sydonia ++ ». C'est bien, mais il faut aller au-delà. Il y a encore certaines utilisations manuelles, créant une certaine confusion dans le système. C'est pareil pour la réforme concernant le commerce transfrontalier avec le nouveau code des douanes. Certaines procédures sont encore manuelles. C'est comme la réforme relative à la Connection à l'électricité avec l'utilisation des garanties bancaires mais l'utilisation n'est pas encore totalement positive pour les dépositeurs. Nous demandons au Gouvernement de continuer. Les choses ne vont pas changer du jour au lendemain.

Je pense que le Comité de Pilotage pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements, qui est une structure gouvernementale, abat un travail nécessaire, important et essentiel depuis sa mise sur pied en 2009. C'est une structure qui bénéficie du soutien financier de la Banque Mondiale pour son fonctionnement. Ce qu'il faut dire est que c'est dans la durée que toutes ces réformes pourront porter des fruits. C'est un travail de longue haleine. Il faut continuer et faire en sorte que le climat des affaires soit amélioré.

Notre rôle au niveau du Groupe de la Banque Mondiale et au niveau des autres bailleurs, c'est d'accompagner le Gouvernement et faire en sorte que le climat des affaires devienne ouvert et facile pour les entreprises privées congolaises et pour celles qui viennent de l'étranger.

Nous disons qu'au-delà de ce climat des affaires, il faut investir dans la formation de la jeunesse congolaise, dans l'administration publique. Il faudrait que les jeunes congolais arrivent à donner les compétences recherchées par ceux qui créent les entreprises. Nous travaillons avec les autorités sur toutes ces questions. Ce qui est important, c'est la détermination et nous pensons que cette détermination existe et nous donne de gros espoirs.

Propos recueillis par A.M.M. avant la publication du rapport Doing Business 2014.



➤➤ Mme Marlene KANGA / Directeur Région Afrique Centrale (BAD) entourée des diplomates, des responsables des structures et des ONG

CPCAI participe à l'atelier sur les contraintes au développement économique en RDC et au Congo Brazzaville

La Banque Africaine de Développement a organisé le 28 Octobre 2013, à l'Hôtel Venus de la Gombe, l'atelier de dissémination nationale de l'étude sur les contraintes de l'investissement privé en République Démocratique du Congo et en République du Congo.

Cet atelier s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie de la BAD de vouloir à tout prix développer le secteur d'investissements en Afrique Centrale, où le climat des affaires est peu favorable, caractérisé notamment par l'insécurité juridique et judiciaire,

une fiscalité complexe et l'inadéquation entre la formation des étudiants et les besoins des entreprises en main-d'œuvre qualifiée.

Dans son mot de circonstance, la Directrice Marlène KANGA ORCE/BAD, a indiqué que cet atelier témoigne de la détermination de la BAD à accompagner les pays d'Afrique mal classés dans le dernier rapport Doing Business de 2013. C'est une manière selon elle, pour son institution de réitérer son engagement de contribuer à l'amélioration du climat des affaires et des investissements en vue de permettre le développement du sec-



teur privé, créateur d'emplois et de richesses.

Prenant la parole, le Directeur de Cabinet du Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Finances empêché a précisé que les pays d'Afrique Centrale sont caractérisés par un contraste entre les richesses existantes et la pauvreté de leur population ainsi que la dépendance de leur économie. D'où la nécessité pour lui de mettre en place un environnement propice aux investissements en éliminant tous les obstacles, bref la bonne gouvernance.

Il reste convaincu que la paix et la sécurité demeurent des facteurs déterminants qui doivent servir de sous-bassement des différentes actions.

Un autre temps fort de l'atelier a consisté à la restitution des rapports des pays concernés.

Le premier intervenant, l'économiste pays/Congo/BAD ayant mené l'étude sur la République du Congo/Brazzaville. Il a présenté les contraintes institutionnelles, économiques et a formulé des propositions. Pour les citer, il a fait principalement allusion à : l'insuffisance du dialogue public-privé et le manque des compétences. Comme propositions, pour remédier à cette insuffisance, il propose le renforcement des capacités de l'adminis-

tration publique, la rationalisation et le renforcement du dispositif d'appui au secteur privé.

S'agissant des politiques nationale et régionale, il a mis un accent particulier sur le coût et l'accès au capital ainsi que et la promotion du développement des mécanismes infrastructurels.

Le second intervenant, l'économiste ayant travaillé sur la RDC a d'abord parlé des atouts qu'a ce pays notamment la stabilité macroéconomique et des richesses importantes. Cependant, ce même pays a des faiblesses liées entre autres à la faible diversification de l'économie, au contexte politico-sécuritaire et au secteur privé formel réduit, au système judiciaire inefficace, à la faiblesse de l'accès au crédit, l'inadéquation entre la formation et les besoins des entreprises, une fiscalité lourde, et à la faiblesse des moyens techniques et financiers.

Comme solutions, l'économiste a proposé, entre autres, l'intensification du dialogue public-privé, l'aménagement du territoire, l'assainissement du cadre légal du secteur infrastructurel, la réforme de la fiscalité et le renforcement du Guichet Unique de Création d'Entreprise.

Parmi les autres intervenants, le Délégué Principal du Comité de Pilotage

pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements, a dans sa présentation parlé des missions du CPCAI, de sa composition et des différentes réformes menées et celles en cours.

Avant de conclure son mot, il a mis un accent particulier sur les perspectives et les défis à relever pour que le travail produise les effets escomptés.

Les défis et perspectives sont multiples mais il en a épinglé certains :

Créer une culture et un comportement qui font de l'opérateur économique un véritable partenaire du développement du pays (pour la création des richesses et des emplois), renforcer l'efficacité de l'administration publique, améliorer l'image du pays en matière d'investissements, améliorer le classement de la RDC dans les prochains rapports Doing Business.

Convaincu du faible taux d'application des réformes initiées, le Délégué Principal reste optimiste. Certains paramètres conditionnent la réussite du processus des réformes notamment un leadership fort et ferme est affirmé, la collaboration est franche et efficace entre toutes les institutions, un dialogue public/privé permanent est entretenu, un consensus sur les réformes est trouvé, le soutien du Parlement et du Pouvoir judiciaire est garanti, l'adhésion des services publics est franche, le suivi-évaluation des réformes faites.

Il faut souligner que trois groupes thématiques ont été mis en place : contraintes institutionnelles et politiques, contraintes économiques et contraintes infrastructurelles.

A l'issue de ces travaux, quelques recommandations ont été formulées notamment la redéfinition du cadre réglementaire et légal des plusieurs secteurs en RDC, la restructuration du cadre organisationnel dans les entreprises publiques, le renforcement des compétences au sein de l'administration et l'amélioration du climat des affaires et des investissements.

A.M.M





Les experts congolais, mauriciens et Monsieur Steven Dimitriyev, Chef du Projet compétitivité et développement du Secteur Privé de la Banque Mondiale

La Banque Mondiale a financé la des experts congolais en Ile Ma



Banque Mondiale

Une délégation de la RDC, composée du Secrétaire Général aux Affaires Foncières, des Ministres provinciaux en charge du Plan de Kinshasa et du Bas-Congo, du Directeur Général de la DGRAD, des responsables, des experts, dont les Ministères et structures sont impliqués dans l'amélioration

du climat des affaires et des investissements, a effectué du 18 au 26 Octobre 2013, un voyage d'études en Ile Maurice.

Financée par la Banque Mondiale dans le cadre du Projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé (PCDSP) que gère le COPIREP, organisée par le Centre Régional Multi-



formation urice

disciplinaire pour l'Excellence basé à Port-Louis (CRME), cette mission avait pour objectif de faire bénéficier à la RDC de l'expérience de l'Ile Maurice, pays mieux classé dans le rapport Doing Business du point de vue des facilités d'affaires offertes aux investisseurs.

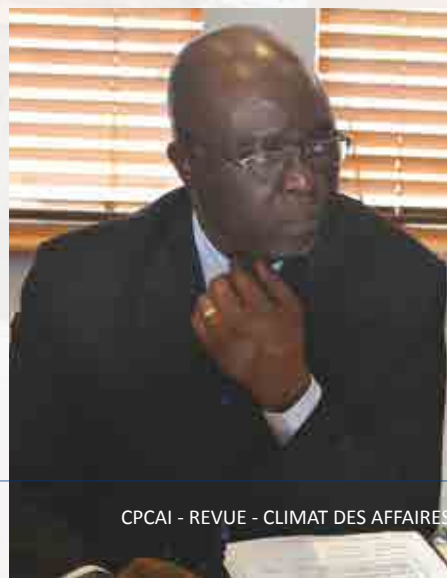
Dans le cadre de cette mission, quatre

indicateurs Doing Business étaient pris en compte à savoir : la création de l'entreprise, le commerce transfrontalier, le transfert de propriété et le paiement des taxes et des impôts. L'idée étant de permettre aux congolais d'échanger avec les mauriciens sur ces indicateurs en vue de voir des pratiques à adapter dans le contexte congolais afin de rendre plus souple, plus attrayant l'environnement des affaires en RDC.

Au cours de la première journée du lundi 21 Octobre 2013, trois grandes réunions ont été organisées. La première réunion avec le Directeur de cabinet du Ministre des Finances Mauricien, était axée sur comment faire le business en Ile Maurice.

Le Directeur de cabinet du Ministre des Finances, a tenu à souligner que son pays est disposé à partager son expérience avec les autres pays d'Afrique, particulièrement avec la RDC en mettant en exergue l'approche « gagnant-gagnant » qui crée l'équilibre en matière de partenariat. Il sera question, à ses dires, de réfléchir ensemble sur comment développer ensemble des secteurs spécifiques de coopération à convenir.

Il a fait un état des lieux des réformes entreprises depuis 2006, indicateur par indicateur jusqu'à ce jour. Son exposé a démontré comment les procédures ont été simplifiées, des coûts réduits sensiblement ainsi que la mise en place du système de paiement en ligne, la réduction des délais dans l'octroi des documents administratifs, l'harmonisation des taux entre les services. Bref, tous les indicateurs ainsi que leurs avancées ont été passés au peigne fin.



Le Conseiller Principal du Premier Ministre en matière du climat des affaires, Monsieur André Mushama, a présenté l'équipe congolaise. Il a en outre précisé que cette mission témoigne de la détermination du Gouvernement congolais d'aller plus loin dans le processus des réformes visant l'assainissement de l'environnement des affaires.

La deuxième réunion a été tenue avec le Représentant du Joint Economic Council (JEC), une plateforme qui favorise et développe le dialogue public-privé. Elle est impliquée dans différentes négociations, des différents projets PP et collabore étroitement avec le comité interministériel sur le climat des affaires.

Il réunit le secteur privé, s'implique également dans l'identification des différents problèmes dans différents secteurs.

A ce niveau, il sied de signaler que le secteur privé contribue à 80% du PIB, 80% de l'emploi, et 93 % des investissements.

La troisième réunion avec le Directeur Général de l'Autorité Mauricienne des revenus (Mauritius Revenue Authority, MRA).

Il s'agit d'une structure sous la tutelle du Ministère des Finances et du Développement Economique, chargée de la collecte des revenus. Il gère le paiement des taxes et le commerce transfrontalier.

137.600 contribuables y sont enregistrés et représentent 90% des recettes fiscales étatiques.

67% des paiements s'effectuent électroniquement.

Transfert de propriété

Grâce à l'informatisation de tout le système, un projet a été mis en place afin d'appuyer la réforme : « Mauritius eRegistry Project » (MeRP).

Ce dernier avait pour but de transformer le fonctionnement du bureau à travers un système électronique. Ce qui a abouti à la numérisation et l'archivage des actes notariés, au renforcement des capacités du personnel et des clients, à la rénovation du bureau,

à une communication qui s'adapte aux cibles ainsi qu'à la commercialisation.

Les avantages de cette réforme se résument comme suit :

Après les aspects généraux sur l'enregistrement des biens, Mme Deviantee a parlé à la délégation congolaise de l'impact de la réforme sur le service d'enregistrement et notamment :

- La numérisation du registre des archives et des actes notariés ;
- La réduction des effectifs de 52 à 41 Agents ;
- La réduction du délai de 90 jours à 15 jours maximum et de 15 jours à deux dans la pratique ;
- Le triplement des recettes de 2005 à 2008.

Création d'entreprise

Pour y arriver, selon Mme Prabha 2 étapes sont essentielles : fournir un cadre moderne et efficace pour les entreprises et agir en tant que facilitateur (indépendant du Gouvernement, régulateur).

Pour ce qui est de la création d'entreprise, il faut souligner que cette révision a contribué à une politique sociale propice au climat des affaires, une démocratie rendant le pouvoir judiciaire indépendant, favorisant ainsi un climat des affaires qui donne confiance aux investisseurs et une main-d'œuvre hautement éduquée et qualifiée.

Par ailleurs en Ile Maurice, la réforme au niveau de cet indicateur a permis :

- l'existence de deux types de sociétés : unipersonnelle et SARL ;
- Rendre le rôle du notaire facultatif,
- un coût bas ;

- moins des procédures ;
- l'enregistrement et le paiement en ligne ;
- la gestion efficace d'une base de données fiable ;
- le partage à temps de l'information avec les autres services.

Paiement des impôts et taxes

Selon Madame Prabha Chinien, Directrice du Bureau d'enregistrement des entreprises et sociétés ainsi que de l'unité de l'insolvabilité, la vision qui a guidé la réforme était notamment de :

- Créer un registre moderne et efficace pour les entreprises pouvant permettre de faire face à la concurrence mondiale ;
- Fournir un cadre moderne, efficace et propice au développement des entreprises, à la promotion de la transparence et à l'amélioration de la compétitivité ;
- Agir en tant que facilitateur pour inciter les investisseurs nationaux et internationaux à investir en Ile Maurice avec confiance.

Cette réforme avait comme objectif de :

- Faire du bureau d'enregistrement des sociétés, le dépositaire d'une base de données centrales pour tous les services ;
- Informatiser le système.

La réforme a ainsi permis de limiter l'intervention humaine, étant donné que l'enregistrement, le paiement et la recherche peuvent se faire en ligne. Et le résultat, c'est une augmentation sensible des entreprises créées, soit 72.220 entreprises individuelles en octobre 2013 et 177.844 sociétés à la même période.

Commerce transfrontalier

L'Ile Maurice a mené des réformes en profondeur en vue de réduire le nombre de documents, le délai ainsi que le coût d'importation et d'exportation. A ce jour, en effet, l'Ile Maurice a, pour exporter, 5 procédures contre 8 en Afrique Subsaharienne, un délai de 10 jours contre 38 jours en Afrique Subsaharienne et un coût d'USD 660 contre USD 1.990 de moyenne subsaharienne. Pour l'importation, on a 6 procédures contre 9, un délai de 10 jours contre 37 et un coût de USD 695 contre USD 2.567.

Pour ce qui est de la simplification des opérations, on recourt au contrôle a posteriori de l'audit de procédures. Le contrôle frontalier est unifié (One Stop Shop Board) et, en partant des données des déclarations douanières, on trace des circuits des conteneurs (vert, jaune, rouge et bleu) selon le risque que représente chaque conteneur.

Ont pris part à cette formation, André Mushama Ndjene, Conseiller Principal du Premier Ministre en charge du Climat des affaires, Léon Ntongo Lumuka, Secrétaire Général aux Affaires Foncières, Alexis Mangala Ngongo, Délégué Principal du CPCAI, Joséphine Swalehe Enzawa, Directeur Général de la DGRAD, Simon Mboso, Commissaire au Plan du Bas-Congo, Robert Luzolana, Ministre provincial du Plan/ Ville Province de Kinshasa, Amisi Herady, Directeur Général du Guichet Unique de Création d'Entreprise, Janvier Kiambu Mbaya, Expert en réformes du CPCAI, Emmanuel Magera Bakure, Directeur des réformes et modernisation/DGDA, Callixte Tuzolana, Responsable de la Cellule Juridique du COPIREP, Freddy Mputakese, Expert en suivi-évaluation du CPCAI, Fernand Ngalamulume, Inspecteur, Chef de Division au Commerce, Godelieve Lonji Bandekela, Inspecteur, Chef de Division des Etudes et Réformes fiscales, Annie Mbombo, Expert en communication du CPCAI, Laurent Yogo, Chef de Service à la FEC.

A.M.M.

» Les experts congolais et mauriciens

La Banque Mondiale veut apporter son assistance aux femmes



L'assistance de la Banque Mondiale aux femmes a été au centre des discussions, le 2 Octobre 2013, entre le Ministère du Genre, Famille et Enfant et la Banque Mondiale dans la salle de réunion de ce Ministère.

Représentée par Mme Milaine Rosanaly, et Monsieur Philippe Aguera, spécialistes de la Banque Mondiale en charge du secteur financier et privé en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, et Mme Esther Kamwanya, Chargée de la promotion socioéconomique, entourée des représentantes des associations des femmes travaillant pour la promotion de la femme et de ses droits.

Après la présentation des femmes et de leurs associations, Mme Esther a tenu à préciser que cette séance de travail avec la Banque s'inscrivait dans le cadre du plan d'action des femmes, remis au 1er Ministre, Chef du Gouvernement. Ce plan d'action définit les axes prioritaires de la promotion des femmes et de leurs droits et sont : financement, fiscalité et parafiscalité, promotion de la femme, exercice du petit commerce et droit.

Elle a en outre fait allusion aux pe-

santeurs socioculturelles, véritables freins au développement de la femme. Et, a catégorisé la femme en trois catégories : femme d'affaires, femme moyenne et la femme pépinière.

Pour Mme Milaine, le plus important, c'est de préparer un nouveau projet prenant en compte les besoins réels des femmes notamment dans les domaines d'accès au financement. Ce qui permettra d'accroître l'accès au crédit des PME, particulièrement dans le secteur agricole. Il s'agira de comprendre les problèmes auxquels les femmes sont confrontées pour parvenir à des solutions.

Les échanges ont tourné autour des questions suivantes : Les termes de référence de la Banque Mondiale en matière de l'accès au financement, le non respect des taux d'intérêts appliqués par les Banques, la difficulté pour les femmes entrepreneuses d'avoir accès au crédit, la problématique des normes, le renforcement des capacités de la femme, le déficit communicationnel, le manque de politique nationale d'accompagnement de la femme, la non existence des banques commerciales congolaises, la révision du code de la famille, le regroupement des femmes par sec-

teur d'intervention et la migration du secteur informel vers le formel.

A toutes ces préoccupations, Mme Milaine et Monsieur Aguera ont répondu et ce, à la grande satisfaction de l'assistance.

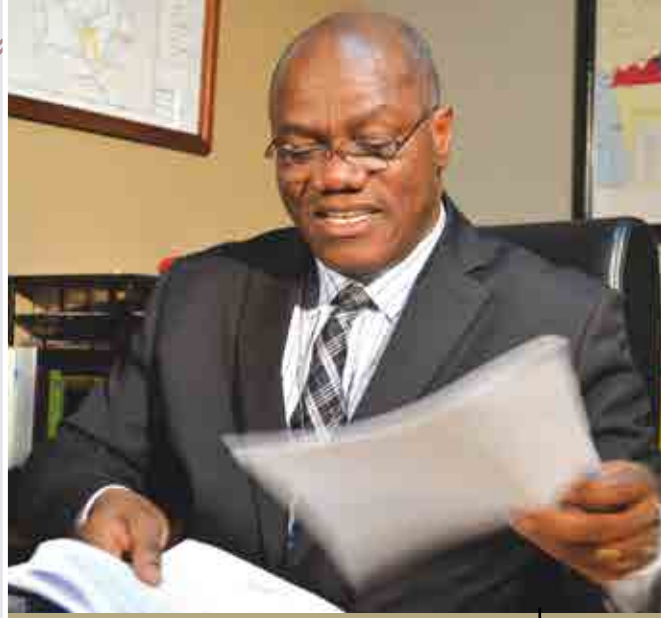
Concernant les termes de référence, ce dernier a indiqué que la Banque milite pour la réduction de la pauvreté, la mise en place des conditions pour accroître la croissance et l'accès au financement permettant le développement.

Pour ce qui est l'accès au crédit, l'Expert en communication du CPCAI, a parlé de la mise en place de l'applicatif interne à la Banque Centrale pouvant permettre le partage d'informations en temps réel entre les banques. Elle a en outre insisté sur le projet de loi portant révision du code de la famille en vue de renforcer les capacités juridiques de la femme mariée entrepreneuse. Compte tenu des pesanteurs culturelles, elle a proposé un travail de plaidoyer à tous les niveaux pour que cette disposition passe à l'Assemblée Nationale.

Par ailleurs, pour terminer, Mme Milaine a précisé qu'une étude de la Banque Mondiale a été menée et dont le rapport est prêt. Pour elle, il n'existe pas de développement sans épanouissement de la femme. C'est dans ce cadre que la Banque met une enveloppe de 110 millions de dollars pour le développement. Déjà dans le Bas-Congo, ce projet est à pied d'œuvre : trois filières du secteur agricole ont été ciblées : le riz, le manioc et l'huile de palme. Le même programme va s'étendre vers l'Est du pays où les enquêtes sont en train d'être réalisées.

A.M.M.

La Banque Mondiale résolument engagée à soutenir l'amélioration du climat des affaires en RDC



»» Eustache Ouayoro
Directeur des Opérations de la
Banque Mondiale / RDC

« Il prévoit également une assistance qui va contribuer à diminuer les tracasseries le long de la route Boma-Kinshasa en réduisant le nombre de barrages routiers qui augmente les délais et les coûts de transport des biens. »

L'une des composantes du projet Pôles de Croissance, porte sur les réformes réglementaires. Ce projet prévoit le dialogue entre le secteur public et privé (DPP).

Le renforcement du dialogue public-privé devra permettre la mise en œuvre des réformes légales ou réglementaires requises au niveau tant national que provincial. L'enveloppe prévue pour ce projet est évalué à plus de 2 millions de dollars.

Deux structures en sont bénéficiaires : le Comité de Pilotage pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements (CPCAI) et le Comité Technique de Suivi-évaluation des Réformes (CTR). Il s'agit de leur permettre de poursuivre leur rôle et de consolider les résultats déjà obtenus avec l'appui du premier projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé (CSDP) financé toujours par la Banque Mondiale.

Il faut noter qu'un véritable dialogue public-privé aura notamment pour

conséquence l'identification et la résolution des principales contraintes réglementaires ainsi que l'atténuation des problèmes de gouvernance rencontrés par le secteur privé opérant dans les chaînes de valeur.

Au niveau national, ce dialogue, public-privé facilitera l'examen et l'amélioration des lois essentielles, y compris les codes de transport et de l'agriculture, qui contiennent des dispositions ne facilitent pas la promotion et le développement du secteur privé.

Dans le même ordre d'idées, ce dialogue va permettre d'éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires pour l'importation des intrants et des équipements essentiels aux chaînes de valeur agricoles. Il prévoit également une assistance qui va contribuer à diminuer les tracasseries le long de la route Boma-Kinshasa en réduisant le nombre de barrages routiers qui augmente les délais et les coûts de transport des biens.

A.M.M.



Le CPCAI a organisé au CEPAS, l'atelier de validation du rapport intermédiaire du consultant sur les questions spécifiques liées au climat des affaires et des investissements

Le mercredi 31 juillet 2013, le CPCAI a organisé au CEPAS, un atelier de validation du rapport intermédiaire du Consultant sur l'étude des questions spécifiques dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et des investissements en RDC.

Plusieurs experts ont pris part à cet atelier, notamment : les Présidents des Tribunaux de commerce de la ville de Kinshasa, des représentants des greffes d'exécution de ces Tribunaux, des représentants des deux Cours d'appel de Kinshasa, des membres des deux barreaux, des professeurs d'université, des représentants du Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo ainsi que de l'Institut des Réviseurs Comptables, de la FEC, etc.

L'étude sur ces questions spécifiques a été menée par le Cabinet HENNO-LAWFIRM qui a été sélectionné par le COPIREP. Les missions assignées au Consultant étaient de :

- Etablir une cartographie des procédures judiciaires en vue d'identifier les blocages en matière de contentieux commerciaux et y trouver une solution ;
- Développer des mécanismes réglementaires et institutionnels en vue d'accroître les capacités pour le redressement des entreprises en difficultés ;
- Etablir un cadre réglementaire du liquidateur d'insolvabilité en RDC.

Le Consultant devait fournir des recommandations à travers ces trois missions, qui allaient permettre au

CPCAI d'initier les réformes pour améliorer le climat des affaires et des investissements sur ces questions.

Le premier à prendre la parole fut le Délégué Principal du CPCAI, pour une allocution de bienvenue.

Tout en faisant un bref aperçu du climat des affaires en RDC sur ces questions, il a souligné l'importance de cette étude, car les recommandations qui allaient en résulter permettront d'une part, de simplifier et d'accélérer l'aboutissement des litiges commerciaux et, d'autre part, de développer des mécanismes réglementaires et institutionnels qui se focaliseront sur la sauvegarde des entreprises en difficultés et de disposer d'un cadre légal des liquidateurs de l'insolvabilité en RDC.

Le Délégué Principal a été suivi par l'Expert en réformes du CPCAI, qui

a justifié le choix porté sur ces questions. Ce dernier a avancé trois raisons :

- D'abord le fait que la RDC est très mal classée sur ces matières qui ont trait aux indicateurs Doing Business « exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité », car l'investisseur cherche à connaître en combien de temps et à quel coût il peut régler un contentieux commercial et à quelles contraintes juridiques il doit faire face s'il est en situation de cessation de paiement;
- Ensuite le fait que le droit OHADA n'apporte pas de solution complète sur ces préoccupations ;
- Enfin, le fait que plusieurs pays ont entrepris des réformes remarquables sur ces questions.

Pour le CPCAI, il est nécessaire, d'un côté, de simplifier la procédure pour éviter des procès qui s'éternisent et, de l'autre, de renforcer les capacités des organes chargés du redressement des entreprises et d'avoir un cadre réglementé de liquidation des entreprises pour éviter que le liquidateur se comporte en électron libre.



» De g à d le Consultant, le Délégué Principal et l'Expert en Réformes

Le rapport sur ces questions a été présenté par Maître Urbain BABONGENO, du Cabinet HENNOLAW-FIRM. Dans son exposé, le consultant a, commencé sur les deux premières matières, par identifier les blocages avant de proposer des pistes de solutions. Sur la troisième matière, il a proposé simplement un cadre réglementaire qui a été soumis à l'examen critique des participants.

S'agissant des blocages au niveau de la procédure civile, il les a identifié à trois niveaux, à savoir :

- (i) au niveau des greffes dans la réception des projets de requêtes ou d'assignation sans dossier des pièces et dans la perception des frais de consignation ;
- (ii) au niveau du Tribunal notamment dans la saisine du tribunal, les nombreuses remises, la liberté laissée aux parties de soulever

toute exception ou de former appel contre tout jugement avant dire droit, l'implication du Ministère public dans le procès commercial et la communication du dossier à son office pour avis, l'élasticité du délai du délibéré et du prononcé, la possibilité pour la partie succombante d'interjeter appel même dans le but inavoué de retarder ou d'empêcher l'exécution

du jugement et, le recours, par la juridiction d'appel à la procédure civile pour examiner un contentieux commercial censé requérir célérité. Sur ces blocages, le consultant a proposé des suggestions pratiques et des recommandations qui peuvent contribuer à l'amélioration de la procédure ;

- (iii) au niveau de l'exécution où l'Acte uniforme portant procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution a introduit un formalisme excessif qui ne contribue pas nécessairement à la célérité dans le règlement du contentieux commercial.

Le consultant a suivi la même démarche pour les mesures censées faciliter le redressement des entreprises en règlement judiciaire et extrajudiciaire.

Les échanges ont commencé par les observations des experts indépendants, le Premier Avocat Général de la République Honoraire Nkata et le professeur Gary Sakata qui ont été suivi par les autres participants. Bref, des échanges intenses et surtout riches et des recommandations utiles que le consultant a promis d'intégrer dans son rapport qui a été d'une grande qualité. Après ces échanges, le rapport a été validé.

Dans son mot de clôture, l'Expert en réformes du CPCAI, modérateur des échanges, a exprimé le vœu de voir la RDC aborder, avec audace, des réformes de fond pour lui permettre d'aller de l'avant.



» Professeur Garry SAKATA

J. KIAMBU

REFORMES MENEES AU 31 DECEMBRE 2013

Avec la participation du secteur privé

1. Création d'Entreprise

- Réduction du nombre de procédures (ex. visa de légalisation des statuts), du délai (ex. pour le numéro d'identification nationale et pour le numéro impôt), etc.
- Décentralisation de la fonction de Notaire ;
- Adhésion à l'OHADA, un droit des affaires moderne et souple partagé avec 16 autres pays africains et contribuant au renforcement de la sécurité juridique et judiciaire des investisseurs. Voir notamment :
 - Nouvelles formes de sociétés (société à responsabilité limitée et société anonyme, toutes deux pouvant être pluripersonnelles ou unipersonnelles);
 - Nouvelles conditions de constitution ou d'immatriculation (ex. dépôt des apports en numéraires dans un compte bancaire), etc.
 - Mise sur pied du Registre du Commerce et de Crédit Mobilier(RCCM) ;
 - Introduction du statut d'entrepreneur en vue d'absorber l'informel.
- Guichet Unique de Création d'Entreprise (en trois jours,

trois procédures et un coût global réduit : USD 120 pour les personnes morales et USD 40 pour les personnes physiques) ;

- Publication des annonces légales des statuts et autres actes de société sur le site web du Guichet Unique.

2. Permis de construire

- Affichage obligatoire des procédures et des coûts ;
- Fixation à 30 jours du délai d'octroi de l'autorisation de bâtir et nouvelle réglementation ;
- Nouveau mode de calcul de la taxe de bâtisse fixé par Arrêté interministériel du 09 Août 2013.

3. Transfert de propriété

- Affichage obligatoire des procédures et des coûts ;
- Réduction du coût de 6 à 3% du droit proportionnel à payer à la mutation immobilière ;
- Fixation d'un nouveau tarif des droits fixes ainsi que des frais techniques et cadastraux.

4. Accès à l'électricité

- Réduction du nombre de procédures, du délai et du coût ;
- Introduction de la possibilité de remplacement du paiement de la caution en espèces

par une caution bancaire comme garantie au raccordement électrique ;

5. Accès au crédit

- Acte uniforme du droit OHA-DA portant organisation des sûretés (une gamme variée de sûretés mobilières et des facilités de constitution et de réalisation et possibilité d'offrir en garantie à une banque un bien futur, pourvu qu'il soit déterminé ou déterminable) ;
- Réduction de 3 à 1.5% du taux des frais d'inscription d'hypothèque ;
- Lancement de l'applicatif interne ISYS-CERI à la Banque Centrale du Congo en vue d'améliorer la communication et le partage des informations sur le crédit.

6. Paiement taxes et impôts

- Introduction de la TVA ;
- Rationalisation des contrôles fiscaux et parafiscaux ;
- Interdiction de contrôle et de recouvrement d'impôts, droits, taxes et autres redevances sans requête des régies financières ;
- Fixation de la nomenclature





des actes générateurs des recettes du pouvoir central et des provinces (cfr ordonnances-lois du 23 février 2013) ;

- Nouvelles procédures de paiement d'impôts ouvrant la possibilité d'une télé déclaration ou d'un télépaiement, et réduction de 10 à 4% du taux des pénalités ;(cfr ordonnance-loi du 23 février 2013) ;
- Réduction de 40 à 35 % du taux d'imposition des sociétés sur les bénéfices et profits Nouveau code des douanes(cfr ordonnance-loi du 23 février 2013) ;
- Fixation d'une fiscalité allégée pour les entreprises de petite taille et les micros entreprises, en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices ;(cfr ordonnance-loi du 23 février 2013) ;
- Réduction des taux d'imposition de l'impôt cédulaire sur les revenus (cfr ordonnance-loi du 23 février 2013).

7. Commerce transfrontalier

- Nouveau code des douanes ;
- Suppression des perceptions illégales aux frontières ;
- Réduction du coût du numéro import-export d'USD 500 à USD 125 pour les personnes morales et d'USD 250 à USD 75 pour les personnes physiques
- Réduction de 122 à 65 perceptions dans les opérations d'import et d'export ;
- Allègement des taux dans les opérations d'import et d'export ;

8. Protection des investisseurs

- Droit OHADA (cfr Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique) avec le droit des associés ou actionnaires, même minoritaires de participer aux décisions collectives, au contrôle de la société (droit de solliciter l'audit de gestion de la société et d'avoir accès aux documents de la société) ou même de mettre en cause la responsabilité des dirigeants pour abus des biens sociaux, ou encore de lancer une alerte sur la gestion de la société, etc.

9. Exécution des contrats

- Réduction de 6 à 3 % du coût d'exécution des décisions judiciaires (droits sur les sommes allouées aux parties civiles, droits sur les produits des ventes publiques et droits sur les sommes accordées en cas d'exécution forcée) ;
- Installation de nouveaux Tribunaux de Commerce à Matabidi et à Kisangani
- Ratification de la convention de New-York sur la reconnaissance et exécution des sentences arbitrales étrangères ;
- Acte uniforme du droit OHADA portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution ;
- Promotion de l'Arbitrage comme mode de règlement des litiges commerciaux (cfr Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage).

10. Règlement de l'insolvabilité

- Acte uniforme du droit OHADA portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif privilégiant notamment la sauvegarde de l'entreprise.

AUTRES REFORMES PHARES VISEES

- Intégration au Guichet Unique de Création d'Entreprise de tous les services intervenant dans le processus de création d'entreprise ;
- Guichet Unique Intégral pour faciliter les opérations d'importation et d'exportation ;
- Création d'un bureau de crédit ;
- Introduction du crédit-bail ou leasing ;
- Sécurisation du titre de propriété ;
- Assainissement et allègement progressif de la fiscalité et de la parafiscalité ;
- Libéralisation du secteur des assurances ;
- Informatisation du processus d'octroi de l'autorisation de bâtir ;
- Informatisation du RCCM ;
- Renforcement de la capacité juridique de la femme mariée entrepreneuse ;
- Libéralisation de la fonction de Notaire.

ASSAINIR ENSEMBLE
POUR UN CONGO EMERGENT

